

Rapport du jury

Concours d'architecture, de paysage et d'ingénierie

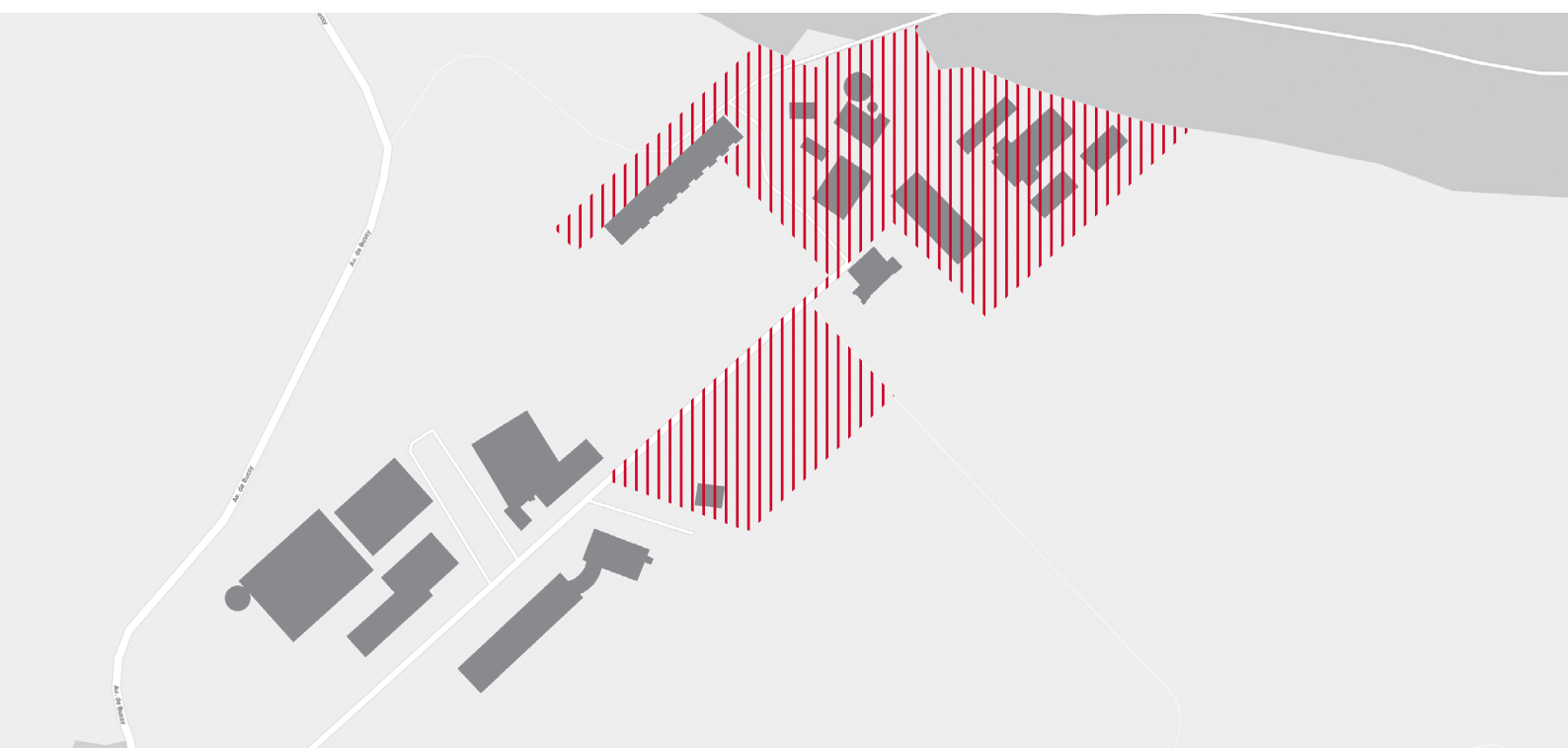
Concours de projets à un degré en procédure ouverte selon le règlement SIA 142

Un nouveau centre d'essais et de recherches agricoles à Grange-Verney, Moudon

PARCELLE 1138

COMMUNE DE MOUDON

09/2026



Rapport du jury

Concours d'architecture, de paysage et d'ingénierie
Concours de projets en procédure ouverte
selon le règlement SIA 142

Un nouveau centre d'essais et de recherches agricoles à Grange-Verney, Moudon

PARCELLE 1138
COMMUNE DE MOUDON
09/2026

1.	Préambule	3
2.	Clauses relatives à la procédure	
2.1	Introduction et base réglementaire du concours	4
2.2	Maître de l'ouvrage, organisateurs, secrétariat	4
2.3	Prescriptions officielles	4
2.4	Composition de l'équipe pluridisciplinaire	5
2.5	Composition du jury	6
2.6	Cible budgétaire	7
2.7	Prix, mentions et indemnités éventuelles	7
2.8	Calendrier prévisionnel du concours	7
3.	Cahier des charges	
3.1	Objectifs du concours	8
3.2	Présentation du site	11
3.3	Périmètre du concours	13
3.4	Contraintes à l'utilisation du sol	13
3.5	Programme du concours	16
3.6	Prescriptions techniques	20
4.	Jugement	
4.1	Contrôle de conformité	21
4.2	Projets	21
4.3	Critères d'appréciation des projets	21
4.4	Délibérations du jury	22
4.5	Rapports des spécialistes-conseils	23
4.6	Délibérations et classement des projets	24
4.7	Prix et mentions	24
4.8	Recommandations du jury	24
4.9	Levée de l'anonymat	24
5.	Approbation	25
6.	Levée de l'anonymat	26
7.	Classement	
	Projet lauréat, premier rang, premier prix	32
	Deuxième rang, deuxième prix	36
	Troisième rang, troisième prix	40
	Quatrième rang, quatrième prix	44
	Cinquième rang, cinquième prix	48
	Sixième rang, sixième prix	52
	Septième rang, première mention	56
8.	Projets non primés	61
9.	Participants au concours	87

PHOTOGRAPHIE MAQUETTES
Emilie Ferreira
GRAPHISME
Hersperger — Bolliger
IMPRESSION
Direction des achats et de la logistique – DAL

ÉDITEUR
Etat de Vaud
Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine – DEIEP
Direction générale des immeubles et du patrimoine – DGIP
Direction de l'architecture et des bâtiments – DAB
Architecture cantonale – AC

1. Préambule

Le concours d'architecture est un bien culturel!

Il est de tout cela à la fois: un patrimoine culturel immatériel, un vecteur de qualité de la culture du bâti, un outil démocratique qui aspire à la manifestation d'une architecture exemplaire.

Face à la standardisation de l'architecture courante, le concours d'architecture exsude la sève, l'agilité, l'avant-garde de la pratique d'architecture. Il est un laboratoire d'expérimentation qui met en concurrence les idées, apporte à qui s'engage à les lire de multiples propositions. Il permet de faire émerger de jeunes talents: c'est un fabuleux outil.

Que les concurrentes et les concurrents, pour leurs engagements et la qualité des projets reçus, en soient ici remercié-e-s.

Le jury a rassemblé la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires, la Direction Générale des Immeubles et du Patrimoine, la syndique de la Commune de Moudon, les a entourées d'architectes, d'ingénieur-e-s, d'un paysagiste, de spécialistes et d'expert-es, mettant ainsi une somme considérable de compétences et d'expériences au service du maître de l'ouvrage.

Faire du domaine agricole de Grange-Verney d'hier le domaine agricole de demain, tel était l'objectif. Offrir aux agricultrices et aux agriculteurs suisses, suisses, vaudoises et vaudois la possibilité de relayer les innovations locales, les conforter par la recherche, les mettre à l'épreuve de leur durabilité environnementale afin de trouver le modèle de la ferme de demain, telle est la vision.

Lors des délibérations, tour après tour, dans ses intimes convictions, sous l'angle du paysage et de l'implantation, de la volumétrie et de son architecture, de la structure à la durabilité, le jury a retenu sept projets – sur les 29 propositions anonymes soumises à son appréciation – et les a classés de 1 à 7.

Pour son imagination, son atmosphère, son dialogue, son identité, sa beauté, son refus de l'usage unique et ses matériaux, le jury déclare lauréat, à l'unanimité, le projet « Nouveau souffle » du jeune bureau d'architectes bâlois LINO LEBET. Avec une nouvelle monumentale grange, boisée et technologique, les architectes tirent un trait d'union entre le centre de formation et les ruraux existants bientôt restaurés – une attitude des plus judicieuses, fine et économique.

A travers le concours d'architecture, l'Etat de Vaud manifeste la claire volonté de poursuivre sa mission et d'enrichir son important héritage architectural.

Bon vent au « Nouveau souffle »!

EMMANUEL VENTURA

ARCHITECTE CANTONAL, PRÉSIDENT DU JURY, DEIEP-DGIP

2. Clauses relatives à la procédure

2.1 Introduction et base réglementaire du concours

En application de la Loi vaudoise sur les marchés publics LMP-VD et de son règlement d'application RLMP-VD, le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine, représenté par la Direction générale des immeubles et du patrimoine, organise une procédure de mise en concurrence pour construire un nouveau centre d'essais agricoles à Grange Verney.

Cette mise en concurrence prend la forme d'un concours de projets à un degré en procédure ouverte, tel que le Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009) le définit par les articles 3, 5 et 6. Elle est conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

La procédure est ouverte et anonyme et les avis y relatifs (publication, adjudication, etc.) seront publiés dans la *Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud* et sur le site internet www.simap.ch.

Tous·te·s les participant·e·s au concours acceptent le présent programme du concours, la phase des questions/réponses et les décisions du jury en matière d'appréciation. Tous·te·s les participant·e·s sont tenu·e·s au respect strict de l'anonymat des travaux remis, et ce, dans toutes les phases du concours. Toute violation de l'anonymat entraîne une exclusion de la procédure.

Le jury se réserve le droit de prolonger le concours par un degré d'affinement anonyme en option, limité aux seuls projets qui resteront en lice, conformément au chapitre 5.4 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009). Le cas échéant, ce tour d'affinement fera l'objet d'une indemnisation dont le montant n'est pas pris sur la somme globale des prix et mentions. Le jugement définitif est dès lors reporté à la fin de cette étape.

Le règlement D1 ainsi que le programme D2 du présent concours ont été soumis à la commission de certification SIA 142. Il est certifié conforme au Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009).

2.2 Maître de l'ouvrage, organisateurs, secrétariat

Le maître de l'ouvrage, organisateur du concours et adjudicateur, est l'Etat de Vaud.

MAÎTRE DE L'OUVRAGE (MO)

Etat de Vaud

Direction générale des immeubles et du patrimoine – DGIP

Direction de l'architecture et des bâtiments – DAB

place de la Riponne 10, 1014 Lausanne

ORGANISATEUR·ICES DU CONCOURS

CHEFFE DE PROJET AUPRÈS DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE (MO)

Mme Mathilde Hirlemann, Etat de Vaud, DGIP-DAB

ORGANISATEUR MANDATÉ PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE (MO)

PLAREL SA architectes & urbanistes, Lausanne

SECRÉTARIAT DU CONCOURS

M. Cédric Cottier, PLAREL SA architectes & urbanistes

boulevard de Grancy 19A, 1006 Lausanne

info@plarel.ch

2.3 Prescriptions officielles

La participation au concours implique, pour toutes les parties, l'acceptation des clauses du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009, des règlements D1 et D2 du présent concours, des réponses aux questions des participants et des dispositions légales en vigueur. Le règlement SIA 142 fait foi, subsidiairement aux dispositions sur les marchés publics.

La présente forme de mise en concurrence se réfère notamment aux prescriptions officielles qui suivent:

PRESCRIPTIONS INTERNATIONALES

- accord sur les marchés publics (AMP), de l'Organisation mondiale du commerce (OMC/WTO), du 15.04.1994 et annexes concernant la Suisse, entrée en vigueur pour la Suisse, le 1.01.1996; accord sur les marchés publics OMC révisé AMP du 1.01.2021;
- accord bilatéral entre la Suisse et la Communauté européenne sur certains aspects relatifs aux marchés publics du 21.06.1999, entrée en vigueur le 1.06.2002.

PRESCRIPTIONS NATIONALES

- Loi fédérale sur les cartels et autres restrictions à la concurrence du 6 octobre 1995 (état 1.12.2014);
- Loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) du 19.12.1986 (état 1.07.2016);
- Loi sur le marché intérieur (LMI) du 6.10.1995 (état 1.01.2021);
- Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 1.05.2014 et son ordonnance d'application;
- normes, règlements et recommandations de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes (SIA) portant entre autres sur la construction, la sécurité parasismique, les installations et équipements;
- normes suisses, en particulier SN 521 500 (SIA 500, 2009): Constructions sans obstacles;
- prescriptions découlant de la législation fédérale sur le travail: en particulier commentaire des ordonnances 3 et 4 relatives à la LT (état 02.2016);
- directives sur les subventions applicables aux constructions des universités et des hautes écoles spécialisées (CSC 1.01.2014).

PRESCRIPTIONS INTERCANTONALES

- accord intercantonal révisé sur les marchés publics (AIMP) du 15.11.2019 (état 1.01.2023);
- normes, directives, conditions et recommandations de l'association des établissements cantonaux d'assurance contre l'incendie (AEAI) ainsi que le règlement cantonal sur la prévention des sinistres (prescriptions 2015).

PRESCRIPTIONS CANTONALES

- Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD) du 24.06.1996 (état 1.04.2018) et son Règlement d'application (RLMP-VD) du 29.06.2022 (état 1.01.2023);
- Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 4.12.1985 (état le 1.10.2020) et son règlement d'application (RLATC) du 19.09.1986 (état 1.01.2023);
- Loi sur l'énergie (LVLEne 2022) du 16.05.2006 (état 1.03.2022) et son règlement d'application (RLVLEne) du 4.10.2006 (état 3.06.2022);
- Directives énergétiques des bâtiments et constructions du canton de Vaud en vigueur;
- Stratégie immobilière de l'Etat de Vaud à l'horizon 2030.

2.4 Composition de l'équipe pluridisciplinaire

Les participants au concours devront constituer une équipe pluridisciplinaire comprenant les disciplines suivantes:

COMPÉTENCES À DÉCLARER AU STADE DU RENDU DU PROJET

Architecte à même de réaliser toutes les prestations ordinaires SIA 102 <i>édition 2020</i>	obligatoire
Ingénieur-e civil à même de réaliser toutes les prestations ordinaires SIA 103 <i>édition 2020</i>	obligatoire
Architecte-paysagiste à même de réaliser toutes les prestations ordinaires SIA 105 <i>édition 2020</i>	obligatoire
Ingénieur-e spécialisé-e dans les domaines des installations du bâtiment à même de réaliser toutes les prestations ordinaires SIA 108 <i>édition 2020</i>	obligatoire
Spécialistes en protection incendie, etc.	facultatif
Artiste	facultatif

Le pilote de l'équipe sera l'architecte.

D'autres spécialistes, compétents par exemple en matière d'élevage, de nutrition animale, d'énergieculture, de planification d'infrastructures, de mobilité, de développement durable, en protection incendie ou de gestion des coûts, peuvent également être intégrés à l'équipe.

Le recours des participant-e-s à d'autres spécialistes n'entraîne aucune obligation pour l'adjudicateur. Les prestations supplémentaires de concepteurs spécialisés requises sont attribuées par l'adjudicateur après l'adjudication du marché conformément au droit des marchés publics.

Les membres d'une équipe pluridisciplinaire ont le droit de participer à plusieurs projets soumis au concours, à l'exception de l'architecte et de l'ingénieur civil. Les équipes soumissionnaires répondent des litiges susceptibles de survenir dans un tel cas. Dans le cas de participations multiples de spécialistes, chaque bureau d'étude concerné doit désigner un responsable différent par équipe. Les architectes paysagistes, les ingénieurs spécialisés, les spécialistes en protection incendie, etc. peuvent participer à la présente procédure dans plusieurs équipes.

Une fois la constitution du groupe pluridisciplinaire annoncée lors de l'inscription, sa composition ne peut plus être modifiée.

Les professionnel-le-s relevant des compétences obligatoires précitées devront répondre à l'une des conditions suivantes à la date du dépôt du dossier de candidature:

- être porteur-trice-s d'un diplôme universitaire (EPF, IAUG/EAUG, AAM, UNI) ou des Hautes écoles Spécialisées (HES/ETS) ou un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence;
- être affilié-e-s à une association professionnelle reconnue en tant qu'architecte-paysagiste: FSAP, etc.;
- être inscrit-e-s à la date de l'inscription au présent concours au Registre des architectes, respectivement des architectes-paysagistes, des ingénieurs civils et des ingénieurs CVS, au niveau A ou B du Registre suisse des professionnel-le-s de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG) ou à un registre étranger reconnu équivalent;
- être inscrit-e-s, à la date d'inscription, au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI (<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home.html>), pour la reconnaissance des diplômes.

Par leur simple participation à la présente procédure et sous réserve des décisions du maître de l'ouvrage, les participant-e-s s'engagent à réaliser, avec les bureaux qui sont déclarés dans la fiche d'identification du projet, l'intégralité des prestations ordinaires définies dans les règlements SIA 102 – édition 2020 (architecture), SIA 103 – édition 2020 (ingénierie civile), SIA 105 – édition 2020 (architecture paysagiste) et SIA 108 – édition 2020 (ingénierie spécialisée dans les domaines des installations du bâtiment).

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'adjuger un mandat direct aux spécialistes facultatif-ve-s déclaré-e-s dans l'équipe pluridisciplinaire.

Conformément à la loi du marché public, si un-e spécialiste n'est pas déclaré-e au stade du rendu, la compétence liée fera l'objet d'un appel d'offre.

Les bureaux portant la même raison sociale, même issus de cantons, régions ou pays différents, ne peuvent déposer qu'un seul projet de concours en qualité de membre d'un groupement.

Les holdings et filiales, sont considérées comme des entités distinctes pouvant participer à des équipes différentes car ce sont des raisons sociales qui fonctionnent comme des sociétés indépendantes du point de vue économique et organisationnel, et dont le personnel n'est employé que par une seule et même société.

Dans le cas d'un groupement d'architectes, respectivement d'architectes-paysagistes, d'ingénieurs civils et d'ingénieurs spécialisés dans les domaines des installations du bâtiment, associé permanent, c'est-à-dire installé depuis au moins un an à la date de l'inscription au présent concours, il suffit que l'un des associés du groupement remplisse les conditions de participation.

Dans le cas d'un groupement temporaire d'architectes, respectivement d'architectes-paysagistes, d'ingénieurs civils et d'ingénieurs spécialisés dans les domaines des installations du bâtiment tous les membres du groupe doivent remplir les conditions de participation.

Un-e architecte, respectivement architecte-paysagiste, ingénieur.e civil et ingénieur.e spécialisé.e dans les domaines des installations du bâtiment, employé qui remplit les conditions de participation peut participer au concours pour autant que son-sa employeur n'y participe pas lui-elle-même au titre d'organisateur-trice, de membre du jury, d'expert-e ou de participant-e. Il-elle doit joindre une attestation signée de son-sa employeur lors de l'inscription et dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification.

Les conditions doivent être remplies à la date de la demande de participation et continuer à l'être jusqu'à la fin de la procédure.

Le maître de l'ouvrage, avant toute attribution du mandat, vérifiera que l'équipe lauréate applique et respecte les usages de la profession dans son pays et qu'il s'engage à respecter ceux en vigueur dans le canton de Vaud sur le plan de toutes les obligations sociales et administratives.

Les candidat-e-s architectes sont rendu-e-s attentif-ve-s au fait que, s'ils-elles se voient attribuer le premier prix et une adjudication, ils-elles seront contraint-e-s à satisfaire la loi sur la profession d'architecte (LPrA) au 1^{er} juillet 2021, au plus tard pour la signature du contrat.

2.5 Composition du jury

PRÉSIDENT

M. Emmanuel Ventura – ARCHITECTE, MSC ARCHITECTURE EPFL,
ARCHITECTE CANTONAL, DEIEP-DGIP, ÉTAT DE VAUD

MEMBRES PROFESSIONNEL-LE-S INDÉPENDANT-E-S

M. Simon Durand – ARCHITECTE MEMBRE SIA,
SIMON DURAND ARCHITECTE, LAUSANNE

M. Johann Maître – INGÉNIEUR BSC CONSTRUCTION EN BOIS,
SPÉCIALISTE EN PROTECTION INCENDIE AEAI,
TIMBATEC INGÉNIEURS BOIS SA, DELÉMONT

Mme Emilie Nault – INGÉNIEURE DURABILITÉ CLIMAT,
PHD SCIENCES EPFL, MSC ÉNERGIES RENOUVELABLES HWU,
RESPONSABLE ÉQUIPE CLIMAT, CSD, LAUSANNE

Mme Charlotte Truwant – ARCHITECTE, MSC ARCHITECTURE EPFL,
RODET-TRUWANT ARCHITECTES, BASEL

M. Craig Verzone – ARCHITECTE PAYSAGISTE,
MSC OF LANDSCAPE ARCHITECTURE IN URBAN DESIGN, HARVARD UNIVERSITY,
VERZONE WOODS ARCHITECTES SÀRL, VEVEY

MEMBRE PROFESSIONNEL LIÉ AU MO

M. Pierre de Almeida – ARCHITECTE, MSC ARCHITECTURE EPFL,
DIRECTEUR GÉNÉRAL, DEIEP-DGIP, ÉTAT DE VAUD

MEMBRES NON PROFESSIONNEL-LE-S INDÉPENDANT-E-S

Mme Carole Pico – SYNDIQUE DE LA COMMUNE DE MOUDON

M. Martin Pidoux – DIRECTEUR PROMETERRE

MEMBRES NON PROFESSIONNELS LIÉS AU MO

M. Pascal Hottinger – DIRECTEUR GÉNÉRAL DADN-DGAV, ÉTAT DE VAUD

M. Robin Krischer – CHEF DE PROJET, ENSEIGNANT,
DGAV-DAGRI, ÉTAT DE VAUD

SUPPLÉANT-E-S PROFESSIONNEL-LE-S

M. Claudio Iglesias – ARCHITECTE, MSC ARCHITECTURE EPFL,
DIRECTEUR DAB, DEIEP, ÉTAT DE VAUD

Mme Camille Orthlieb – INGÉNIEURE EN ENVIRONNEMENT,
MSC SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT ET INGÉNIERIE EPFL,
DIRECTRICE DID, DEIEP, ÉTAT DE VAUD

Mme Lirëza Elezaj – ARCHITECTE, MSC ARCHITECTURE EPFL,
RESPONSABLE DOMAINE VI, DEIEP, ÉTAT DE VAUD

SUPPLÉANT-E-S NON PROFESSIONNEL-LE-S

Mme Sabine Bourgeois Bach – INGÉNIEURE ETS,
CONSEIL VULGARISATION AGRICULTURE, EXPLOITANTE AGRICOLE

M. Nicolas Pavillard – INGÉNIEUR EPFZ,
CONSEIL VULGARISATION AGRICULTURE, EXPLOITANT AGRICOLE

Mme Nathalie Rey – DOYENNE FORMATION INITIALE AGRICULTURE,
DADN, ÉTAT DE VAUD

SPÉCIALISTES-CONSEILS

M. Patrick Mivelaz – ÉCONOMISTE DE LA CONSTRUCTION,
AGRION ARCHITECTURE SÀRL

M. Samuel Bocherens – CHEF DE PROJET ENVIRONNEMENT,
ECOSCAN SA

M. Cédric Cottier – ARCHITECTE URBANISTE,
PLAREL SA ARCHITECTES & URBANISTES

M. Luc Germanier – SPÉCIALISTE BIOGAZ, COMPOST, ECORECYCLAGE SA

M. Gianluca Paglia – SPÉCIALISTE SNBS,
DOMAINE CONSTRUCTION DURABLE, DEIEP-DGIP, ÉTAT DE VAUD

M. Claude-Alain Rechsteiner – EXPERT PROTECTION INCENDIE CARDAM

M. Igor Reinhardt – URBANISTE, DITS-DGTL, ÉTAT DE VAUD

M. Pascal Rufer – EXPERT BIEN-ÊTRE ANIMAL, PROMETERRE

Mme Paola Rüegg – VÉTÉRINAIRE CANTONALE ADJOINTE,
DADN-DGAV, ÉTAT DE VAUD

M. François Fülleman – RESPONSABLE SOLS, DJES-DGE, ÉTAT DE VAUD

Mme Sandy Haldemann – CONSERVATRICE DES MONUMENTS ET SITES,
DOMAINE SAUVEGARDE, DEIEP-DGIP, ÉTAT DE VAUD

L'organisateur, sur requête du jury, se réserve le droit de faire appel à d'autres spécialistes-conseils. Le cas échéant, les spécialistes-conseils choisi-e-s ne seront pas en conflit d'intérêt avec un-e des participant-e-s.



2.6 Cible budgétaire

Le coût total estimé pour la construction (CFC 1, 2, 4, y compris honoraires) est de 24 300 000.- TTC

CFC 1 et 2 estimé comme suit:

$$7551\text{m}^2(\text{SU}) \times 1.2 = 9061\text{m}^2(\text{SP}) \times 2494 \text{ frs/m}^2 = 22\,600\,000.- \text{ TTC}$$

CFC 4 estimé comme suit:

$$11\,830\text{m}^2(\text{SAA}) \times 143 \text{ frs/m}^2 = 1\,700\,000.- \text{ TTC}$$

Le maître de l'ouvrage cible un rapport SP/SU moyen de 1.2

2.7 Prix, mentions et indemnités éventuelles

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 230 000.- HT pour attribuer les prix et mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009).

La détermination de la somme globale a été calculée conformément aux directives de la commission des concours de la SIA 142/143, édition de juillet 2009 (142i-103f, révision juin 2015):

- coût de l'ouvrage estimé à 24 300 000.- TTC pour les CFC 1, 2 et 4 (honoraires inclus);
- ouvrage classé selon le règlement SIA 102/2014 en catégorie VI (institut de recherche sans laboratoire), degré de difficulté $n=1.2 (+20\%)$;
- prestation demandée aux participant-e-s correspondant à la prestation standard augmentée de prestations supplémentaires, à savoir l'illustration des choix constructifs et des matériaux (+ 15%) ainsi qu'aux prestations d'ingénieurs et d'autres spécialistes (+ 15%).

Elle tient compte de la particularité de la procédure de concours et des prestations à fournir par les différents bureaux.

Il est prévu d'attribuer environ 6 prix et mentions éventuelles.

Le jury peut classer des travaux de concours mentionnés. Si l'un d'eux se trouve au premier rang, il peut être recommandé pour une poursuite du travail. Il est nécessaire que la décision du jury soit prise au moins à la majorité des trois quarts des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury qui représentent le maître de l'ouvrage. Un maximum de 40% de la somme totale des prix est disponible pour d'éventuelles mentions.

Les prix et éventuelles mentions, ainsi que les indemnités liées à un éventuel degré d'affinement anonyme, ne sont distribués qu'à l'issue de la présente procédure. Ils sont versés à l'architecte en charge du pilotage de l'équipe pluridisciplinaire. L'adjudicateur n'est pas responsable de la distribution au sein de l'équipe de planification.

Les participant-e-s n'ont droit à aucune indemnité fixe.

2.8 Calendrier prévisionnel du concours

CONCOURS DE PROJETS

Lancement du concours de projet	08.12.2025
Retrait du fond de maquette	dès le 09.12.2025
Visite du site et des bâtiments existants	08.01.2026
Délai pour l'envoi des questions	15.01.2026
Réponses du jury aux questions	29.01.2026
Rendu des projets (plans)	22.05.2026
Rendu des maquettes	05.06.2026
Remise des prix et vernissage de l'exposition	Juillet 2026

PLANNING D'INTENTION POUR LA SUITE DU PROCESSUS

Adjudication du mandat	2026
Avant-projet et projet	2027
Demande d'autorisation	2028
Appel d'offres	2028
Début des travaux	2029
Mise en service	2031

3. Cahier des charges

3.1 Objectifs du concours

Le Concours du nouveau centre d'essais et de recherches de Grange-Verney s'intègre dans le projet Agripôle du canton de Vaud et a pour objectif d'apporter une réponse en cohérence avec les nouvelles exigences agricoles, à la fois sur le court et long terme. Ainsi, à la notion de respect de l'animal s'ajoute une anticipation exemplaire des défis de la durabilité dans le milieu de l'agriculture. Cela passe par des innovations dans le domaine de l'agriculture, de l'alimentation ou de l'architecture. La symbiose de ces domaines permet un développement durable qui crée une atmosphère bienveillante pour tous les acteurs du lieu et un environnement adéquat pour le bien-être animal.

Cette démarche s'accompagne de réflexions sur la réutilisation ou transformation des bâtiments existants ainsi que la création de nouveaux bâtiments répondant aux objectifs de durabilité d'aujourd'hui.

Le nouveau centre d'essais et de recherches de Grange-Verney a pour second objectif de mettre en avant le sol : la base de toute vie, un écosystème complexe et fragile qui nourrit nos cultures, régule nos climats, retient l'eau et supporte nos écosystèmes. Un sol en bonne santé sera sans doute le meilleur allié de l'agriculture pour atténuer et faire face aux effets du changement climatique. C'est à partir de cette richesse, à la fois tangible et méconnue, que prend racine le projet de ce centre d'essais et de recherches agricole.

Ici, le sol devient bien plus qu'un simple support : il est un objet d'étude, une source d'échange, un terrain d'innovation.

Ce centre sera un lieu où des essais scientifiques approfondis seront réalisés pour mieux comprendre les dynamiques des sols, notamment la séquestration du carbone, le rôle des micro-organismes, et la circulation des nutriments nécessaires à la fertilité. Une attention particulière sera également accordée au bétail, dont les interactions avec le sol, via les cycles des nutriments, jouent un rôle clé dans la qualité des sols et la santé globale des écosystèmes agricoles. Cette dimension essentielle nécessitera une recherche dédiée pour optimiser les pratiques d'élevage, tout en minimisant leur empreinte environnementale.

Le centre d'essais devra servir d'exemple et permettre d'apporter des réponses aux agriculteur-trice-s concernant le climat et ses deux aspects prépondérants :

- l'adaptation au changement climatique, avec la recherche de solutions et pistes d'adaptations pour les exploitations agricoles ;
- le bilan climatique, par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'accroissement de la capacité de stockage de carbone dans les sols.

Le centre d'essais se veut être un modèle de production optimale, à la recherche de l'équilibre entre l'alimentation humaine directe (production végétale) et indirecte (production animale).

En collaboration avec un réseau de fermes partenaires, il vise à améliorer l'autonomie et la résilience dans ses différentes dimensions :

- Alimentaire
- Energétique
- Eléments nutritifs
- Ressources en eau

Ce centre accueillera également des événements dédiés à sensibiliser, des dialogues entre chercheur-euse-s, agriculteur-trice-s et citoyen-ne-s-consommateur-trice-s, ainsi qu'une production agricole exemplaire en termes de durabilité et de respect des ressources naturelles. Il permettra de promouvoir un approvisionnement local et de qualité nutritionnelle élevée pour les utilisateur-trice-s du site et les habitants de la région, reproductible dans tout le canton.

Au niveau pédagogique, ce centre d'essai doit permettre aux élèves de s'approprier l'innovation, les nouvelles technologies ainsi que l'automatisation et motiver l'apprentissage des métiers de la terre. Le centre d'essais et de recherches doit permettre d'appréhender les évolutions techniques importantes requises à l'horizon 2050 pour défendre une production alimentaire saine et locale, respectueuse du vivant, face à une concurrence importée toujours plus marquée. Les installations qui améliorent la qualité de vie des agriculteur-trice-s et leur donnent des perspectives pour le futur seront un élément clé dans l'organisation du système.

Pensé pour durer, ce projet demande une grande flexibilité aux bâtiments, capables d'évoluer et de répondre aux défis agricoles, climatiques et écologiques des 50 prochaines années. À travers une conception avant-gardiste et des espaces modulables, ce centre sera à la fois ancré dans son époque et ouvert aux innovations futures. Ici, nous dessinons un futur où l'humain, le sol et le bétail se rencontrent pour cocréer un équilibre durable, en plaçant la terre au cœur de toutes les préoccupations.

Priorités du centre agricole

- Echange sur les sols entre pratique, recherche, vulgarisation et administration.
- Essais et recherche appliquée sur les sols et le stockage de carbone.
- Recherche appliquée sur la nutrition animale et humaine, effet sur les émissions de GES et réductions des pertes d'azote (NH₄, N₂O).
- Formation agricole de base (CFC, brevet, maîtrise).
- Vulgarisation sur la thématique du sol et de l'autonomie alimentaire.
- Production végétale efficiente avec tri, transformation et garantie de la sécurité alimentaire.
- Production animale durable (lait de fromagerie, viande bovine, porc, fumures et autonomie en engrais, bien-être animal et qualité nutritionnelle).
- Autonomie en énergie et en nutriments.
- Utilisation optimale de l'eau.
- Intégration des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle.

Objectifs thématiques

L'élaboration d'une proposition pour de nouveaux projets de construction n'est pas simple et nécessite la considération de divers enjeux réunis. L'Etat de Vaud se veut exemplaire dans ses opérations et ce projet n'est pas une exception : attendu depuis longtemps par le milieu agricole, le maître de l'ouvrage a l'ambition que cet exercice serve d'exemple pour les futures constructions du domaine.

Afin d'évaluer les propositions de la manière la plus éclairée, le maître de l'ouvrage a décidé de demander la présentation des projets en trois objectifs principaux :

- le paysage et l'implantation ;
- la volumétrie et l'architecture ;
- la structure et la durabilité.

Ces trois thématiques du concours sont vues comme les trois composantes déterminantes. Il est par conséquent demandé aux participant-e-s de rendre trois planches correspondantes.

PAYSAGE ET IMPLANTATION (PLANCHE 1)

Cette planche permet aux équipes de présenter la manière dont leur projet s'insère dans le contexte architectural et paysager du site. Le patrimoine naturel et bâti est à mettre en valeur, en tenant compte des objets inventoriés ou protégés, du recensement architectural, ainsi que des objectifs de l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS).

- La gestion des flux agricoles (fourrages, animaux, résidus, produits valorisés, véhicules agricoles, etc) sur le site est un enjeu majeur pour la bonne fonctionnalité du nouveau centre d'essais de Grange Verney, il sera essentiel d'exprimer comment ces derniers sont facilités dans le projet proposé. Les distances entre les différents bâtiments devront être prises en considération afin d'offrir un confort de travail aux usagers du centre d'essais.
- L'implantation des futures infrastructures respectera les hauteurs maximales autorisées par le plan d'affectation cantonal (PAC) n°283 et une attention particulière devra être portée au programme des locaux et aux liaisons entre ces bâtiments. Il faudra notamment éviter tout conflit entre la circulation piétonne et des animaux et le passage des véhicules. L'intégration de systèmes d'énergies renouvelables dans le paysage est à considérer.
- Une approche paysagère globale du site et la présence d'espaces de qualité est demandée aux participant-e-s. Les projets devront prendre en compte l'intégration du site dans le grand paysage agricole, avec les bâtiments existants ainsi que la lisière à la forêt.
- Les idées d'aménagement des espaces extérieurs pour le secteur devront proposer une perception sensible des ambiances et du confort d'usage, en tenant compte des composantes naturelles et paysagères, minérales et végétales, à l'intérieur du site ou en frange de celui-ci. Ces aménagements doivent avoir un impact positif sur la biodiversité sur site et garantir une part maximale de pleine terre. Un descriptif de la végétation prévue et son intégration avec les arbres existants / à préserver doit être renseigné, les changements saisonniers dans la conception paysagère sont à élaborer. Ces aspects prendront en compte les besoins d'aujourd'hui en garantissant une adaptabilité et une résilience à ceux de demain notamment la hausse des températures, et la résilience face aux événements climatiques extrêmes.

- De manière générale, les projets s'attacheront à conserver et valoriser l'arborisation existante ainsi que l'entité paysagère que représente le site de Grange Verney. Il est également essentiel que la réflexion des participant-e-s s'oriente vers une gestion vertueuse de l'eau en identifiant toutes les opportunités (espaces en pleine terre, choix des revêtements de surface, déconnexion des surfaces imperméables, association eau-sol-arbre...). Le recours à des canalisations doit être limité, de manière à créer des milieux favorables pour la vitalité végétale et arborée.

- La topographie est une condition importante et peut servir à une insertion en finesse sur le sol. Elle oriente, donne à réfléchir les parcours, les relations visuelles au sein de l'ensemble et offre matière à un travail fin et diversifié des espaces extérieurs. Une réduction maximale des volumes de terre à évacuer est encouragée. La valorisation des horizons A, B et C de la terre est donc à explorer.

- La gestion des déchets agricoles et leur valorisation potentielle doivent être exprimées. Une considération de l'impact de la fonction éducative du site est encouragée.

- L'ensemble du site devra être certifiable Fondation Nature & Economie. Dans les projets de constructions neuves de l'Etat, les emprises au sol et les décapages sont limités, les aménagements extérieurs avec des sols de qualité sont favorisés.

VOLUMÉTRIE ET ARCHITECTURE (PLANCHE 2)

L'exemplarité architecturale visée passe par les notions de concept, d'identité, de qualité des espaces, de lumière, de confort, d'entité, de fonctionnalité, de beauté et d'atmosphère.

- Dans ce site, ces notions trouvent tout leur sens dans l'articulation avec le contexte bâti et paysager. Le projet s'intégrant dans un centre pédagogique et agricole datant du milieu du XX^e siècle, il est attendu des participant-es qu'ils et elles proposent un concept des nouveaux bâtiments. Ceci doit passer par la manière dont on conserve, transforme ou décide de déconstruire ce qui se trouve là afin de donner naissance à un résultat unifié.

- A cette réflexion essentielle, s'ajoute le filtre du programme du futur centre qui amène plusieurs entités différentes. Ces dernières peuvent trouver leur place dans le bâti existant ou créer du neuf là où le site est jugé le mieux pourvu pour les incorporer. Le secteur bovin par exemple contient trois sous-secteurs qui fonctionnent conjointement et qui doivent être attachés aux extérieurs et aux pâturages. Le secteur porcin communique également de manière inhérente avec le dehors. Le secteur du matériel et de machines quant à lui, est en liaison directe avec les deux entités précédentes et les trois simultanément le sont avec l'alimentation animale et l'aire de compostage. A ce fonctionnement s'ajoute la vitrine du centre, les locaux de l'administration ainsi que le parking. Il est attendu un fonctionnement fluide et logique pour les utilisateur-ices humain-es et respectueux pour les animaux, ceci à l'échelle du périmètre.

- Il est déterminant que cette réflexion large ne se fasse pas au détriment de celle sur la pièce. Une étable est le lieu de vie des bovins et le lieu de travail des humain-es. La vitrine est un lieu de présentation et d'interface avec le public. La réflexion à cette échelle est tout aussi nécessaire pour atteindre un projet de qualité et exemplaire que l'Etat vise. Il est demandé aux participant-e-s de créer des pièces qui mettent la multitude d'usager-es au centre.

– En outre, les notions de beauté et d'atmosphère sont des buts fondamentaux qui allieront la fonctionnalité et les exigences objectives d'un tel projet. En effet, différemment de beaucoup d'aspects, la beauté et l'atmosphère sont subjectives, sensorielles et laborieusement mesurables. Toutefois, elles restent très importantes pour le maître de l'ouvrage.

La beauté, historiquement un des piliers de l'architecture mais celui qui semble s'être le plus égaré, peut représenter et communiquer le caractère contemporain d'un lieu. Elle est principalement visuelle mais engage tous les sens. Elle correspond à ce qui est apprécié comme beau par la subjectivité collective et peut également modifier cette dernière à travers des propositions neuves.

L'atmosphère engage davantage tous les sens. De la matière et des plantations, à la lumière naturelle, aux qualités acoustiques, haptiques voire olfactives spécifiques des espaces, le tout contribue au plaisir des usager-es d'ancrer des activités dans les lieux. Ainsi plutôt que de neutraliser l'ensemble des espaces, il s'agit de les caractériser à travers des spécificités exprimant leur vocation : l'atmosphère éveillée et vibrante d'un lieu d'essais, le caractère digne et hospitalier d'un espace d'accueil, l'intimité feutrée d'un bureau, l'ambiance propre d'une étable et leurs différents degrés d'intériorité.

Il est demandé de travailler pour la qualité des espaces, du confort et un vécu privilégié et stimulant pour toutes et tous, que seule une belle architecture peut engendrer. Ce projet pose le défi supplémentaire de l'intégration du bien-être des animaux qui sont également des usager-es des lieux, et dont les conditions de vie sont une préoccupation importante.

– In fine, ce projet attendu par le milieu agricole devra représenter un lieu avec lequel on s'identifie. La notion d'identité n'est pas vue comme étant exclusivement portée par la forme ou la matérialité, mais comme pouvant être contenue dans une constellation spatiale, une figure distributive ou tout autre aspect singularisant la proposition.

STRUCTURE ET DURABILITÉ (PLANCHE 3)

Du point de vue de la structure et des matériaux, les projets seront jugés sur la pertinence de la proposition structurelle en relation avec l'énoncé théorique du concours, à savoir la modularité et la reproductibilité du système, l'efficience économique des concepts structurels, ainsi que la réutilisation, le réemploi ou le recyclage en dernier recours dans le temps des éléments structurels et de remplissage dans la mesure du possible.

– Les qualités techniques de la proposition seront évaluées sous l'angle de la favorisation d'une construction utilisant un matériau durable, local, économe en énergie et en ressources.

– Afin de rendre pragmatique l'évaluation des éventuelles structures en bois, les réflexions seront renseignées dans les documents rendus. L'emploi du bois doit être adapté aux ressources forestières cantonales (essences de bois, classes de résistance, etc.); l'Etat de Vaud souhaite également, dans le respect des minimas des marchés publics, obtenir le Label Bois Suisse avec la mise en avant du « bois suisse » et du « Propre bois » (pour plus d'informations: www.proprebois.ch).

– La trame et la matérialité de la structure doit être adaptable aux spécificités des charges et des espaces. Il est demandé une cohérence entre l'infrastructure et la superstructure à travers le choix des matériaux, la gestion des descentes de charges, leur stabilisation, etc. Le résultat final n'étant pas la seule

préoccupation, un regard est porté d'une part sur la mise en œuvre qui doit pouvoir être faite avec des moyens de levage optimisés, des nuisances de chantier minimisées, etc., et d'autre part sur la suite de la vie du bâtiment, son entretien faible et facile et son utilisation aisée.

– L'Etat de Vaud souhaite renforcer son exemplarité en matière de climat et de durabilité, en visant l'autonomie électrique de ses bâtiments d'ici à 2035 et la neutralité carbone d'ici à 2040 pour les activités de l'administration cantonale. Les impacts environnementaux de la construction et de l'exploitation sont donc à considérer dans le développement de ce projet.

– La notion de cycle pour préserver les ressources lors de l'exploitation de cette ferme modèle est à développer: la consommation d'eau potable et la récupération des eaux pluviales seront optimisées en fonction des besoins spécifiques tels que la production alimentaire sur site, l'abreuvement du bétail, l'arrosage des cultures ou encore le nettoyage des installations. La circularité des flux (par ex. déchets, eaux grises / noires, ...) devra être encouragée et facilitée.

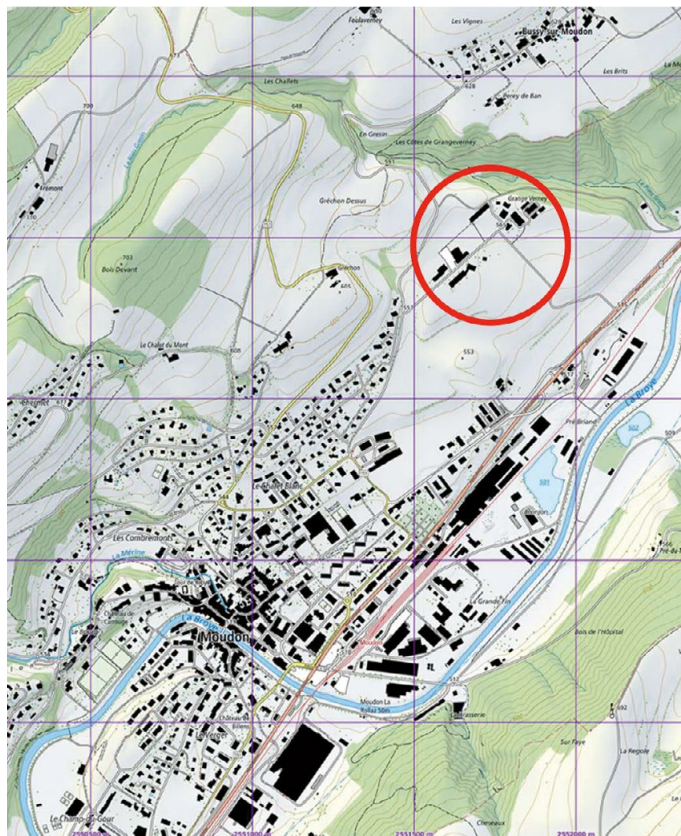
– Les bâtiments chauffés devront faire l'objet d'une labellisation Minergie P-ECO ou équivalente conformément aux exigences d'exemplarité de l'Etat (RLVLEne, art. 24). Ils devront également pouvoir répondre à une certification SNBS-Bâtiment Or. Pour l'ensemble des constructions, l'impact sur l'ensemble du cycle de vie, de la construction à la déconstruction est à considérer. La minimisation des mouvements de terre et la gestion des matériaux d'excavation doivent être réfléchies pour limiter les impacts, voire être valorisés en tant que matériaux de construction. La démontabilité et le réemploi des matériaux sur place sont prioritaires.

– Dans la planche, il est attendu un détail des stratégies proposées pour la gestion des terres excavées, pour la flexibilité des éléments constructifs, et pour les choix constructifs. Le choix de stratégie de réemploi doit être identifiable et compréhensible.

3.2 Présentation du site

Localisation

Le site de Grange-Verney est situé au nord-est de la ville de Moudon dans la vallée de la Broye. Il regroupe un centre d'enseignement pédagogique ainsi qu'une exploitation agricole en service. Le complexe est disposé sur la parcelle numéro 1138, propriété du canton de Vaud. La parcelle s'étend sur 420279m² comprenant principalement des terres agricoles et de l'espace forestier. Le site de Grange Verney est actuellement régi par le Plan d'affectation cantonal (PAC) n°283 Grange-Verney, approuvé le 13 mars 1992 par le Conseil d'Etat, qui définit cinq types de zones: trois zones d'utilité publique, une zone de serres et une zone inconstructible.



© Géodonnées Etat de Vaud, Office fédéral de topographie

Organisation du site

Le site se divise en deux zones distinctes:

- l'est est dédié à l'apprentissage pratique des métiers de la terre (étable, porcherie, zone de stockage pour les machines, les fourrages, halle d'essais pour les machines, etc.) périmètre du concours;
- l'ouest regroupe les fonctions de l'enseignement (salles de classe, réfectoire, salle de conférences, bureaux administratifs, salle de sport, internat, etc.) périmètre hors concours.

Bien qu'un accès unique permette de relier l'avenue de Bussy au site en passant par l'ouest, le présent concours doit permettre la transformation du pôle agricole pour créer un centre d'essais autonome à l'est. Situé sur une partie de la parcelle 1138, le périmètre du concours représente 27442 m².



- Périmètre du concours
- Périmètre hors concours

Constructions existantes



- Espaces de pâturage
- Centre d'exploitation agricole
- Centre d'enseignement
- Périmètre du concours

1. GRANGE À PONT (ECA N° 1554A)

- Date du XIX^e siècle, elle est située au centre de l'exploitation agricole, dans la zone d'utilité publique A3 du PAC. Des travaux de transformation ont eu lieu en 1846 afin de créer des portes de garage dans les façades nord et sud. Sur la façade nord, un pont d'accès en maçonnerie possède des barrières métalliques. Il mène à un garnaud, grande lucarne encastrée dans le toit, qui permet l'accès des véhicules agricoles à la grange afin de décharger le foin.
- Elle est recensée en note 3, ce qui la définit comme un objet d'intérêt local ayant une importance au niveau communal.
- Cette construction doit être conservée dans sa typologie, ses matériaux et teintes. L'ensemble de son système porteur également, vertical, horizontal et charpente. Elle ne peut pas être démolie mais peut être transformée en préservant le volume existant (selon le PAC n°283). Parmi les éléments patrimoniaux à tenir en compte sont les façades en maçonnerie, les chaînes d'angle en pierre de taille, les ouvertures carrées du 1^{er} étage et leurs encadrements en pierre de taille, la toiture à deux pans en ardoises ainsi que le pont d'accès et le garnaud au nord. Une attention particulière devra leur être apportée lors des travaux de rénovation afin de valoriser ces qualités patrimoniales reconnues tandis qu'une nouvelle activité peut lui être attribuée.

2. ÉTABLE À GÉNISSE (ECA N° 1548)

- Étable à génisse de structure bois sur socle en béton.
- Le bâtiment est en mauvais état.
- Possibilité de déconstruire.

3. STABULATION LIBRE (ECA N° 1555A)

- Est utilisée comme stabulation libre pour les jeunes bovins
- Sa structure en bois est en mauvais état et de l'amiante a été repérée dans les éléments de toiture en fibrociment.
- Possibilité de déconstruire

4. 5. CUVES EXISTANTES 1 ET 2 CENTRALE BIOGAZ (ECA N° 1555B ET 1555C)

- Cuves de l'ancienne centrale de biogaz qui servaient au stockage des effluents liquides et solides provenant des animaux et nécessaires à la fertilisation des sols et cultures végétales.
- La centrale n'étant pas assez rentable pour le site cette dernière n'est plus utilisée aujourd'hui.
- Possibilité de déconstruire.

6. COUVERT DE STOCKAGE (ECA N° 1750)

- Correspond à un couvert de stockage.
- En bon état, aucune trace d'amiante n'y a été détectée et elle n'a plus d'utilité pour le programme du nouveau centre d'essais.
- Possibilité de déconstruire.

7. PORCHERIE (ECA N° 1727)

- Porcherie accueillant environ 130 places porcs dans différentes zones selon leur âge, y compris des truies gestantes. Un périmètre extérieur clos permet un prolongement de l'enclos intérieur à l'extérieur.
- Ce bâtiment répond aux normes actuelles pour un élevage standard, cependant une volonté de développer un élevage Wiesenschwein est demandé par les utilisateur-trice-s. Pour permettre la mise en place de ce type d'élevage le bâtiment devrait être repensé ou bien reconstruit.
- Possibilité de déconstruire.

8. 9. HANGARS À TABAC 1 ET 2 (ECA N° 1670 ET 1558)

- Hangars autrefois utilisés pour le séchage à l'air des feuilles de tabac.
- Aujourd'hui employé pour le stockage du foin et quelques machines, de l'amiante a été retrouvée dans les plaques de fibrociment.
- Possibilité de déconstruire.

10. ÉTABLE (ECA N° 1556)

- Correspond à une étable pour une vingtaine de vaches laitières bâtie en 1969. Un volume de stockage pour le séchage du foin est présent sous la charpente, des surfaces habitables avec des chambres et vestiaires non utilisés sont également présent
- Ce bâtiment est classé en note 4.
- En mauvais état ce bâtiment ne répond plus à ses fonctions
- Possibilité de déconstruire.

11. HABITATION (ECA N° 1547)

- Correspond à la maison située à proximité du réfectoire du centre d'enseignement. Cette dernière accueille 2 logements répartis par niveau, un sous-sol abritent les caves et des espaces de stockage.
- Possibilité de déconstruire.

3.3 Périmètre du concours



- Périmètre du concours
- Bâtiment en note 3
- Bâtiment en note 4
- Bâtiment à conserver – programme du concours à intégrer
- Bâtiment pouvant être déconstruit
- Bâtiment hors périmètre

3.4 Contraintes à l'utilisation du sol

Dispositions à l'utilisation du sol

Le site de Grange-Verney est concerné par le plan d'affectation cantonal PAC n°283 de 1992.

Le périmètre du PAC comprend des zones constructibles (zones d'utilité publique A1, A2 et A3), où se trouvent une halle d'enseignement et des bâtiments propres à l'exploitation agricole, une zone de serres (S), une zone inconstructible (i) et, pour le reste, une zone agricole regroupant diverses constructions propres à l'exploitation agricole et l'élevage. Une révision du PAC n'est pas envisagée.

Le programme du centre d'essais et de recherches agricoles est à placer dans la zone d'utilité publique A3 du PAC n°283 et la Zone agricole. Les constructions intégrant des locaux utilisés exclusivement pour les besoins de l'enseignement de l'accueil et de l'administration de l'école, ainsi que les aménagements extérieurs servant ces buts, devront se situer entièrement en zone d'utilité publique A3.

Cela concerne les points suivants du programme:

- les deux salles de classe de la halle didactique (5.1.1 HAL)
- la zone d'examen et d'apprentissage (5.1.2 EXA)
- les places de stationnement (8.1 PAR)

Les installations devront respecter les limites d'altitude suivantes:

- A3 – 581.00m (+14.00m par rapport au terrain naturel)
- Zone agricole: pas de hauteur limite

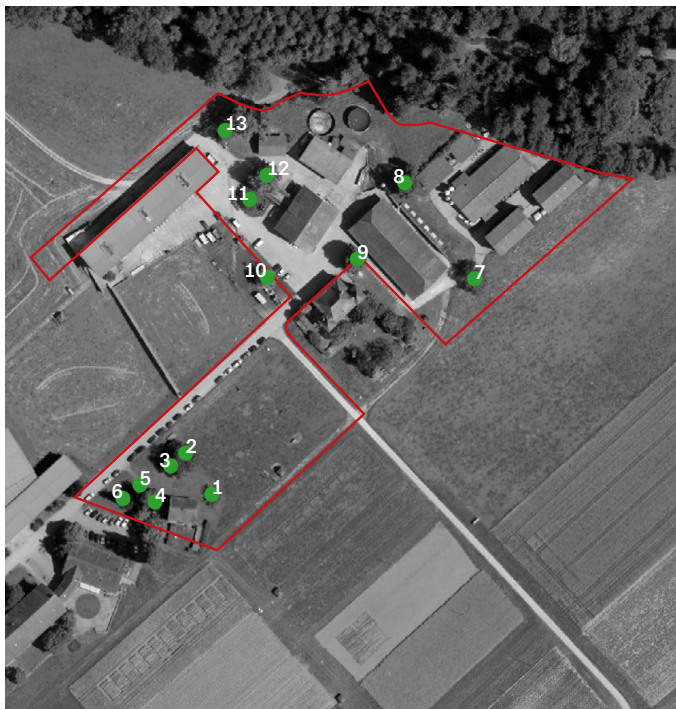
Le terrain naturel est situé à 561.00m d'altitude. Dans le secteur A3, sont présents des bâtiments existants.



- Périmètre du concours
- Zone d'utilité publique
(altitude maximum des constructions 581.00m)
- Zone agricole
(pas de limite de hauteur)
- Zone inconstructible

Végétation

Alors que dans les années 1940 le site était composé de vergers fruitiers à haute-tige, il ne subsiste aujourd'hui que plusieurs arbres répartis sur le territoire. Bien qu'une vision locale de l'arborisation réalisée par le bureau Ecoscan permette d'affirmer qu'aucun arbre remarquable n'est présent sur le site, tous les arbres sont protégés par la LPrPNP.



© Géodonnées Etat de Vaud, Office fédéral de topographie

□ Périmètre du concours

● Arbres

1. Cerisier du Japon
2. Bouleau pendant
3. Bouleau pendant
4. Bouleau pendant
5. Bouleau pendant
6. Sapin bleu
7. Noyer
8. Marronnier
9. Tilleul à grandes feuilles
10. Sapin bleu
11. Cerisier
12. Marronnier
13. Cordon boisé

Le site est composé de 12 arbres isolés et un cordon boisé constituant un mélange d'espèces indigènes et exotiques. Aucune structure paysagère forte ne se dégage de l'arborisation qui est composée d'éléments disparates, en lien avec différentes étapes d'aménagement du site. Néanmoins, on peut distinguer les éléments suivants:

- Une partie des arbres sont des sujets ornementaux qui accompagnent la villa ECA 1547 réalisant une transition paysagère de proximité, en périphérie du jardin et de la pelouse.
- Dans la zone des bâtiments d'exploitation agricole se trouvent quelques arbres identitaires: noyer, marronnier, tilleul. Il s'agit d'essences traditionnellement plantées pour marquer des fonctions d'accueil et jaloner des espaces fonctionnels, y compris des espaces à fonction rurale. Ces arbres présentent un intérêt paysager plus important.
- Au nord du bâtiment ECA 1548, le long du chemin d'accès longeant le cordon boisé, se situe un cordon arboré composé de frênes et d'épicéas. Même si elle ne présente pas de qualité paysagère marquée, cette structure répond à la lisière forestière, situé de l'autre côté de la route.

Bien qu'aucun arbre remarquable ne soit présent dans le périmètre, 2 sujets sortent du lot: le tilleul (n°9) et le marronnier (n°12). Ils sont des éléments structuraux qui font partie intégrante du site et seraient à conserver en priorité dans une optique de préservation du patrimoine arboré. La commune de Moudon a également effectué un relevé de l'arborisation du site, et souhaite intégrer les arbres n°8-9-12 à l'inventaire cantonal des arbres remarquables, ces derniers sont donc à conserver.

De manière générale, les arbres sont vieux et présentent donc un état sanitaire moyen en lien avec leur âge. Ce dernier leur donne cependant pour la plupart une bonne valeur écologique, car ils présentent de nombreuses cavités ainsi que du lierre qui offrent différentes ressources à de nombreux organismes (insectes, oiseaux).

AIRE FORESTIÈRE

Une aire forestière est située au nord de la parcelle 1138 et plusieurs bâtiments se situent actuellement dans la limite des 10m à la lisière. Une attention particulière doit être portée aux infrastructures situées à proximité de la lisière forestière. Selon la loi forestière vaudoise, les constructions et installations sont interdites à moins de dix mètres de la limite de la forêt.

SURFACES DE PROMOTION DE LA BIODIVERSITÉ

Les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) sont mises en place sur les surfaces agricoles afin de préserver la biodiversité et embellir le paysage. Diverses SPB sont présentes sur le site et notamment des SPB de qualité II (haute qualité) ainsi que des SPB dédiées à la mise en réseau. Ces éléments sont tous situés sur le domaine de l'exploitation (hors du périmètre du concours), principalement éloigné des bâtiments et infrastructures.

Energie

Les bâtiments présents sur le site sont actuellement alimentés par des chaudières à mazout ainsi que par un réseau de chauffage à distance (CAD) interne au site.

La parcelle n° 1138 fait partie du périmètre du projet de chauffage à distance de la ville de Moudon (sous réserve d'acceptation par le conseil communal), majoritairement alimenté au bois. D'après les estimations, la parcelle n° 1138 sera raccordée entre 2025 et 2030. Le projet du nouveau centre d'essais et de recherches agricoles devra toutefois faire l'objet d'une étude énergétique au stade suivant de développement.

La transformation et la construction de nouveaux bâtiments doivent répondre aux exigences de la loi vaudoise sur l'énergie et son règlement d'application en vigueur au moment de la mise à l'enquête, y compris concernant les exigences en lien avec la mobilité électrique.

La synergie avec le déploiement d'installations énergétiques agricoles doit être encouragée.

Besoins des divers usagers du site

Le site accueille divers usagers dont les besoins varient selon les fonctions. Cette variété d'acteur-trice-s sont développés ci-dessous tout comme les nécessités qui leur sont propres.

PERSONNEL DE LA FERME

En charge de la production végétale (tri/transformation des récoltes), du soin des animaux (y compris production de lait, viande,...), de la mise en place des essais scientifiques, de la formation des apprentis, ainsi que quelques prestations publiques, le centre d'essais et de recherches doit faire preuve d'ergonomie, de flexibilité et favoriser un entretien facile des différents espaces avec une réduction au maximum des obstacles. La transition entre chaque bâtiment doit être fluide et permettre le passage aisé des machines et du troupeau. La jonction entre les locaux abritant les bovins et le pâturage doit être le plus direct possible.

DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DES AMÉLIORATIONS FONCIÈRES (DAGRI)

La DAGRI gère les plateformes d'échanges sur le site et planifie des journées techniques agricoles qui rassemblent des professionnels de l'agriculture pour des temps d'échange. Pour permettre ces rassemblements un espace extérieur doit permettre l'accueil des participant-e-s avec un accès facilité pour les participant-e-s extérieur au site.

AGRILOGIE, PROCONSEIL, COURS INTERENTREPRISES

Le nouveau centre d'essais et de recherches agricoles est également un centre d'enseignement et de formation, de nombreux cours pratiques seront dispensés sur le site par l'Agrilogie, les cours interentreprises, Proconseil.

L'organisation du site et des locaux doit permettre l'accueil de groupe, permettre une modularité des espaces pour adapter les différents enseignements dispensés.

AGRICULTEUR-TRICE-S, PUBLIC

Ce nouveau centre d'essais et de recherche est réfléchi comme une vitrine du milieu agricole vaudois, le site se veut accessible et ouvert aux visites d'écoles, chercheur-euses, politiques, filières agroalimentaires, promeneur-euse-s,...

Le site doit permettre des accès sécurisés pour le public, et une orientation aisée tout en garantissant la biosécurité animale et végétale.

3.5 Programme du concours

Le programme désigne l'ensemble des locaux à créer dans le cadre du nouveau centre d'essais agricole de Grange-Verney. La répartition des locaux est la suivante:

PROGRAMME DES LOCAUX	SURFACE UTILE SU(m ²)	INT.	EXT.
1 LOCAUX DÉDIÉS À L'ALIMENTATION ANIMALE	310		
EXTÉRIEURS LIÉS À L'ALIMENTATION ANIMALE			10
2 VITRINE: TRANSFORMATION DES RÉCOLTES	430		
3 LOCAUX LIÉS À L'ÉLEVAGE BOVIN	4186		
EXTÉRIEURS LIÉS À L'ÉLEVAGE BOVIN			280
4 LOCAUX LIÉS À L'ÉLEVAGE PORCIN	800		
EXTÉRIEURS LIÉS À L'ÉLEVAGE PORCIN			400
5 LOCAUX DES MACHINES ET MATÉRIELS	1760		
EXTÉRIEURS LIÉS AUX MACHINES ET MATÉRIELS			1210
6 LOCAUX ADMINISTRATIFS ET DU PERSONNEL	65		
7 AIRE DE COMPOSTAGE			1000
8 PARKING			400
TOTAL SURFACE UTILE SU(m²)	7551	3300	

Le maître de l'ouvrage cible un rapport SP/SU moyen de 1.2

Description des locaux

La présence d'un élevage de bovins et porcins demande une prise en compte des normes liées à la biosécurité, afin d'éviter l'introduction de germes pathogènes dans les unités d'élevage et de freiner la propagation au sein du troupeau d'un pathogène qui aurait été accidentellement introduit dans l'unité. L'enjeu de la biosécurité est ainsi à la fois interne et externe.

Pour y arriver, une bonne coordination des flux est nécessaire: les animaux et le stockage de leurs aliments doivent être mis à distance des animaux indésirables ou des insectes. Des mesures de protections avec les animaux sauvages doivent également être prises, en particulier pour les aires de sortie des animaux.

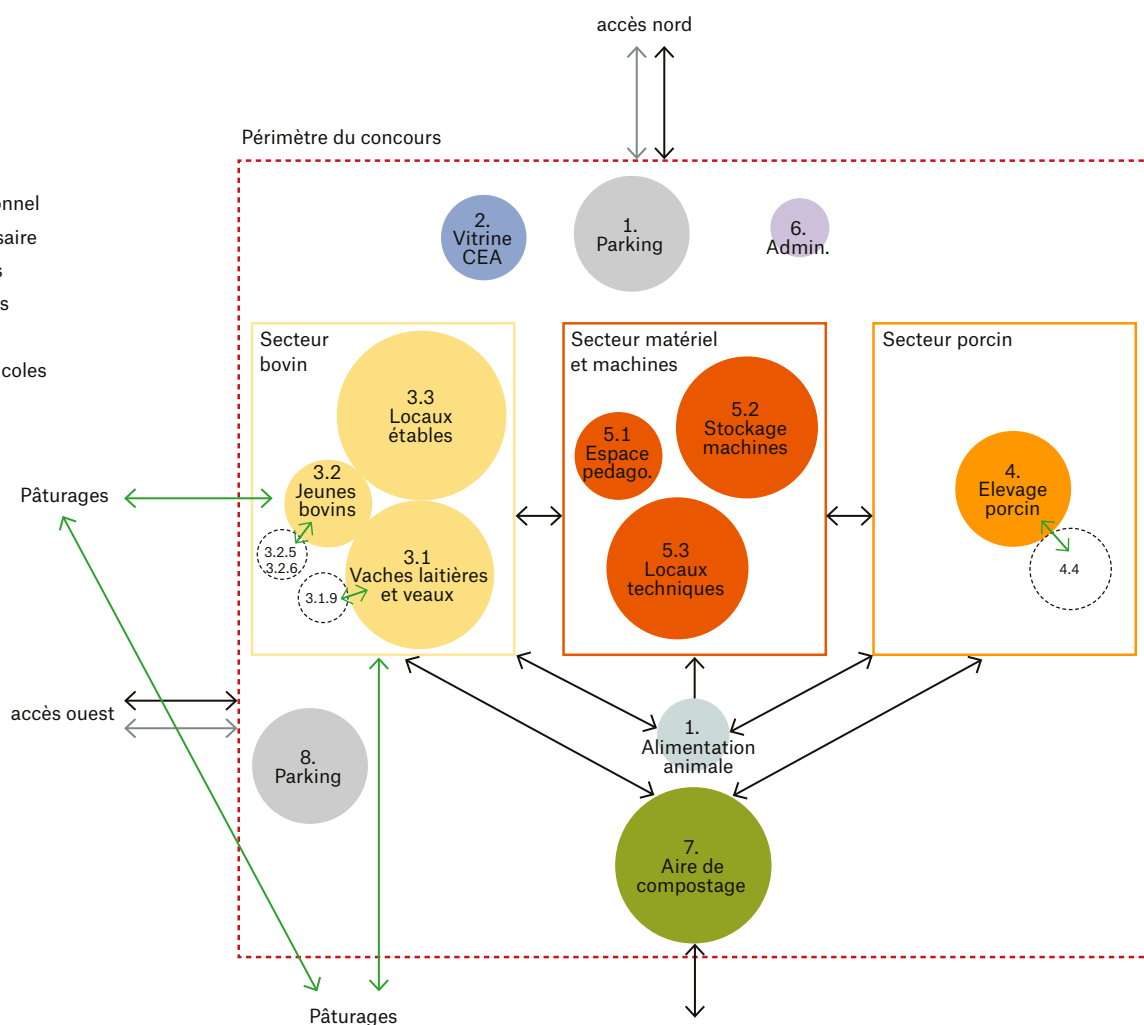
Finalement, on rappelle que les dispositions de l'ordonnance sur la production laitière entraîneront également une répercussion sur la conception du site et de son exploitation agricole. Il est dès lors interdit de détenir des animaux de rente autres que les animaux des espèces bovine, équine, ovine et caprine dans les étables et dans les aires extérieures où se trouve du bétail laitier (art.3, c OHyPL).

Les installations prévues doivent être prises en compte dans l'architecture et l'organisation des volumes afin de favoriser la fonctionnalité et l'ergonomie des usagers.

De manière générale, le volume des bâtiments qui accueillent des animaux doit privilégier une bonne ventilation et la lumière naturelle. L'accès à chaque box doit être possible avec un chargeur télescopique afin de permettre le nettoyage des litières, l'apport de foin et de paille ainsi que l'évacuation d'animaux morts ou blessés.

Organigramme

- Symbole proportionnel à la surface nécessaire
- Espaces extérieurs
- Bâtiments distincts
- Bâtiments reliés
- ↔ Flux véhicules agricoles
- ↔ Flux voitures
- ↔ Flux animaux



1. LOCAUX DÉDIÉS A L'ALIMENTATION ANIMALE (PROGRAMME 1.1 À 1.8)

Ce bâtiment contient différents espaces pour chaque étape de transformation des récoltes liées à l'alimentation des animaux. Tout d'abord, une trémie de réception accessible par des véhicules avec remorque doit permettre le versement des récoltes sous une zone couverte. Cette espace doit permettre aux remorques de basculer pour se vider.

S'en suit un espace pour le triage des grains. Une fois cette étape exécutée, les céréales seront stockées dans des silos. Un moulin alimenté par les silos de céréales permet de les aplatir et les rediriger dans une deuxième zone de silos qui stockent uniquement les composantes moulues (20 silos de 2 tonnes).

En fin de chaîne, un robot mélangeur permet de préparer les différentes rations, qui seront disposées dans un espace de stockage sur palette à côté. Les rations sont ensuite transférées automatiquement par un système de conduite d'air comprimé directement dans les bâtiments d'élevage.

2. VITRINE : TRANSFORMATION DES RÉCOLTES (PROGRAMME 2.1 À 2.7)

Ce bâtiment représentera la future vitrine du centre agricole grâce aux produits issus de la transformation des récoltes stockés ou vendus sur place. Il doit permettre un fonctionnement autonome des différents modules qu'il abrite. Chaque espace doit ainsi comprendre une zone de stockage adjacent afin d'entreposer la matière finale ou en attente de traitement et être accessible avec un transpalette.

3. LOCAUX LIÉS A L'ÉLEVAGE BOVIN (PROGRAMME 3.1 À 3.3)

Le troupeau de 60 vaches laitières sera composé de 50 vaches en lactation et 10 vaches tarées ou grosses génisses portantes. Les vaches mesurent entre 140 et 150 cm au garrot.

Le bâtiment qu'elles occupent doit permettre de les diviser en 4 groupes modulables de 10 à 20 unités. La mise en place des essais nécessite une division supplémentaire pour les 10 vaches tarées. L'accès à ces espaces est assuré par un couloir les reliant également à la salle de traite.

Pour permettre la mise en place des essais agricoles au sein de l'élevage bovin, il est nécessaire d'apporter une attention au flux et plus particulièrement au tri des animaux. La table d'alimentation doit avoir la possibilité d'être partitionnée par lots pour ne pas altérer les résultats de l'étude. Les accès aux espaces extérieurs et à la zone de pâturage doivent pouvoir être séparés depuis chaque box.

Au sein des box, les vaches seront réparties dans des logettes individuelles. Chaque box doit être équipé d'un abreuvoir et le couloir permettant d'y accéder mesure au minimum 2.4 m. L'aire d'alimentation d'une largeur de 3.3 m permet l'accès à la table d'alimentation (crèche fourragère) doit être réhaussée pour permettre le confort animal.

SALLE DE TRAITE

La salle de traite doit se situer à proximité de la chambre à lait et de la nurserie. L'entrée des vaches peut être faite directement depuis la stabulation ou l'espace extérieur. Les logettes ne peuvent cependant pas servir d'espace d'attente pour l'accès à la traite. A la sortie de la salle de traite, un couloir comprenant une zone avec une balance et une porte de tri permet un tri des animaux et les dirige vers le pâturage, leurs boxes d'origine, le box de vêlage ou l'infirmerie. La salle de traite doit permettre l'accueil d'un groupe d'étudiant-e-s par l'intermédiaire d'un couloir de 2.20 m de large, qui n'entrave pas la zone de traite. La capacité de la

salle de traite doit permettre la traite de 50 vaches en 50 min. Cette salle doit être modulable et pouvoir accueillir un robot de traite à l'avenir, son accès doit pouvoir être fait via des portes de tri pour permettre les essais.

NURSERIE

Situés à proximité des vaches laitières, les veaux seront détenus en nurserie sur une aire paillée, avec différentes divisions de l'espace selon leur croissance. Tout d'abord, 10 box individuels accueilleront les veaux de 0 à 15 jours, puis une zone modulable entre 3 et 6 box accueillera les veaux de 15 jours à 6 mois. Un box infirmerie est également à prévoir. Chaque box doit permettre un accès à l'extérieur conforme aux normes SRPA plus.

FOURRAGÈRE/CRÈCHE

La fourragère doit permettre le passage d'un véhicule (min. 6 m de large) afin d'assurer la répartition des fourrages à l'aide d'un robot pousse fourrage ou d'un robot distributeur. La fourragère et la crèche doivent être sur le même niveau que la cuisine pour faciliter la livraison des fourrages.

BOX INFIRMIER - VÊLAGE

Les animaux en convalescence, malades ou au vêlage doivent être dans des espaces séparés, individuels. Ces derniers doivent être disposés à proximité de la zone de traite et un accès à la table d'alimentation doit être garanti. Un espace à proximité doit permettre l'accès à un groupe d'étudiant-e-s.

LOGETTES ET COULOIRS

Les couloirs entre les logettes devront être plats, pour accueillir un robot racleur-aspirateur qui nettoie le tout. Un abreuvoir à la sortie de la salle de traite et au minimum un abreuvoir par box sont à prévoir.

CHAMBRE À LAIT

Située à côté de la salle de traite et à proximité de la nurserie, la chambre à lait doit accueillir deux tanks à lait. Elle doit être accessible de plain-pied pour permettre le chargement d'un camion-citerne. Idéalement, le niveau de la chambre à lait doit être identique à celui de la salle de traite.

BUREAU D'OBSERVATION

Ce dernier est à proximité de la salle de traite et de la chambre à lait afin de permettre un suivi du bétail, la gestion du troupeau et le lien avec le réseau de distribution automatique des compléments.

LOCAL TECHNIQUE

Ce local accolé à la salle de traite permet le stockage du petit matériel et abrite le système de pompe à vide. Il doit pouvoir être accessible de plain-pied avec un transpalette.

ESPACE EXTÉRIEUR DÉDIÉ AUX VACHES LAITIÈRES

La courrette extérieure doit être accessible en tout temps, par tous les lots et doit être conforme à la Sortie Régulière en Plein Air (SRPA). Cet espace est idéalement placé au sud ou sud-est pour permettre un bon ensoleillement. Il peut également servir d'aire d'attente pour la traite, et d'aire d'accès au pâturage. Afin de limiter la pluie dans la fosse, il doit être possible de couvrir l'espace avec une bâche en hiver tandis qu'un ombrage peut être ajouté en été.

ÉTABLE POUR 65 JEUNES BOVINS

Le bâtiment pour les jeunes bovins de 6 à 28 mois permet l'accueil des génisses d'élevage, ainsi que du troupeau d'engraissement. Pour des questions normatives, ce bâtiment doit être séparé des vaches laitières. La répartition des animaux est faite dans 6 aires paillées modulables. Le volume doit être suffisamment haut pour permettre la mise en place d'une pailleuse suspendue. Ces espaces doivent être conçus en prenant compte du potentiel de changement du type de bétail, selon les changements climatiques.

AIRES PAILLÉES POUR LES BOVINS

Chaque aire paillée (box) doit être accessible par un chargeur télescopique assurant l'entretien et le nettoyage des espaces. L'organisation de l'espace d'alimentation : couloir, aire d'alimentation, fourragère, crèche, est identique à l'organisation expliquée ci-dessus. Des courettes extérieures doivent être accessibles par chaque lot d'animaux, en tout temps en conformité avec la SRPA.

COULOIR ET AIRE D'ALIMENTATION

L'aire d'alimentation doit être surélevée par rapport à l'aire paillée et elle doit être nettoyée avec un système de raclage ou d'un robot d'aspiration.

FOURRAGÈRE - CRÈCHE

La fourragère doit permettre le passage d'un véhicule (min. 6 m de large) afin d'assurer la répartition des fourrages à l'aide d'un robot pousse fourrage ou d'un robot distributeur. La fourragère et la crèche doivent être sur le même niveau que la cuisine pour faciliter la livraison des fourrages.

INFIRMERIE

Cet espace doit comprendre un box de 15 m² et un local pharmacie. Un box d'isolement doit également être prévu pour les animaux en convalescence ou pour l'abattage à la ferme. Un local à adjacent à ce box, avec un point d'eau, des armoires de stockage et un espace pour se changer doit également être prévu.

PLACE DE STOCKAGE

Cette place doit être composée d'un revêtement stabilisé permettant le stockage des balles rondes de maïs.

ESPACE EXTÉRIEUR DÉDIÉ À L'ÉLEVAGE

Cet espace est idéalement placé au sud sud-ouest afin de recevoir un maximum d'ensoleillement et peut également servir d'aire d'accès au pâturage. La courette extérieure doit être accessible en tout temps et par tous les lots, selon la SRPA.

LOCAUX DÉDIÉS AUX ÉTABLES

PLACE DE STOCKAGE

SÉCHOIR EN GRANGE « SOLAIRE » DE 4800 m³ (FOIN)

Le séchoir en grange doit être à proximité ou compris dans le bâtiment dédié aux vaches laitières. Ce programme peut être disposé au-dessus des logettes des vaches, à condition de conserver une bonne ventilation du volume. Un pont roulant suspendu à la charpente permet de remplir et vider le séchoir. Situé à proximité de la zone de préparation des fourrages et échantillons, le volume doit pouvoir être divisé en 6 cellules de 800 m³ comprenant leur propre séchoir.

FOSSE À LISIER DE 3150 m³ (12 MOIS DE STOCKAGE DE LISIER)

Le volume peut être partagé en 3, les fosses pouvant être disposées sous les courettes des vaches laitières. Il est cependant impératif de ne pas les placer sous les logettes. Un accès direct via véhicule ou prise de pompage accessible par un tracteur est nécessaire.

ORGANISATION DES FOSSES:

fosse n° 1 : 1550 m³, fosse n° 2 : 800 m³, fosse n° 3 : 800 m³

SALLE DE SOINS (PÉDAGOGIQUE)

Cet espace chauffé permet de contenir un groupe d'étudiants pour se familiariser avec le bétail et les soins. La zone doit bénéficier de lumière naturelle et disposer d'un point d'eau. Elle doit être adjacente et si possible sur le même niveau que le bâtiment 3.1, accessible aux animaux et matériel (porte min. 2 m) et lavable.

(CUISINE) - PRÉPARATION DES FOURRAGES ET ÉCHANTILLONS

Cet espace est destiné à la préparation des rations des vaches laitières. Afin d'optimiser l'efficacité du site, ce programme doit être à proximité du séchoir en grange solaire et de la fourragère. Les accès doivent être fait de plain pied pour faciliter la livraison des fourrages.

STOCKAGE PAILLE ET FOIN BÂTIMENT

Un espace de stockage pour les deux bâtiments accueillant des bovins doit être prévu à proximité de la fourragère. Chaque fourragère doit être séparée et reliée à chaque bâtiment. Dans le bâtiment ne comprenant pas la zone de préparation des aliments, il est possible de stocker des balles de foin rondes ou rectangulaires destinées aux vaches laitières et aux veaux.

4. LOCAUX LIÉS À L'ÉLEVAGE PORCIN (PROGRAMME 4.1 A 4.4)

Afin de respecter les règles de biosécurité entre les animaux, un sas d'entrée est nécessaire pour permettre l'accès à la porcherie. Cette première zone doit permettre de se changer avant de rentrer dans les espaces accueillant les animaux et dans la zone de préparation de leur alimentation.

Un bureau permettant le contrôle sur les animaux et la coordination de leur alimentation est adjacent à ce sas d'entrée et la zone de préparation des repas.

CHAMBRE DE PRÉPARATION DES ALIMENTS

Cet espace comprend une cuve de stockage du petit-lait et une cuve de préparation de la soupe (80 m²) et l'affouragement liquide doit y être possible pour tous les animaux.

Il comprend également un bureau chauffé et équipé d'un ordinateur permettant de gérer l'affouragement et de consulter la documentation liée à l'élevage porcin. Un nettoyeur à haute pression peut également y être déposé.

ZONE D'ÉLEVAGE (Y.C. MISE BAS, POST-SEVRAGE ET SAILLIE)

Les animaux y sont divisés en différents box juxtaposés, possédant chacun un accès à l'extérieur.

ZONE D'ENGRAISSEMENT

- Boxes de pré-engraissement à 25 places (aire de repos + auge et abreuvoir + accès parcours externe) selon les normes de protection des animaux.
- Boxes de finition à 25 places (aire de repos + auge et abreuvoir + accès parcours externe) selon les normes de protection des animaux.

- 1 couloir de chargement et déplacement des porcs.
- 1 balance de pesage à intégrer dans les couloirs des porcs.

SORTIE SUR COURETTES ET PRAIRIE STABILISÉE

Pour les groupes 1-5 (pré-engraissement):

- 1 parcours libre automatique niveau 1
- 1 parcours libre automatique sur prairie niveau 2
- 1 bassin pour la baignade
- Chemins d'accès pour les diverses aires extérieurs

Pour les groupes 6-10 (finition):

- 1 parcours libre automatique niveau 1
- 1 parcours libre automatique sur prairie niveau 2
- 1 bassin pour la baignade
- Chemins d'accès pour les diverses aires extérieurs

5. LOCAUX DES MACHINES ET MATÉRIELS (PROGRAMME 5.1 À 5.3)

ESPACES PÉDAGOGIQUES

HALLE DIDACTIQUE

Cet espace permet de dispenser les cours théoriques et assure la mise en place de postes d'apprentissage pour une classe de 25 élèves. Il doit être modulable selon la nature du cours dispensé. Un local de stockage accessible doit également être adjacent à la halle didactique pour ranger le matériel d'apprentissage.

ZONE DÉDIÉE AUX EXAMENS ET APPRENTISSAGE DÉMONSTRATION

Ce volume doit permettre la mise en situation des étudiant-e-s sur différents postes d'examens. Un espace avec 12 postes de travail individuels et un point d'eau accessible doit permettre l'apprentissage de la mécanique.

ATELIER

Cet espace doit permettre la répartition des engins agricoles et machines sur le site et contient également une zone d'apprentissage.

ESPACES DE STOCKAGE

STOCKAGE DES MACHINES

La halle ne doit pas contenir de pilier dans son espace intérieur et doit être modulable afin de faciliter les manœuvres avec les engins agricoles.

STOCKAGE HUILES ET ESSENCE

Cet espace doit respecter les normes et directives en vigueur (notamment et non exhaustif DPI 26-15 Matière dangereuse de l'AEAI, Guide pratique Entreposage des matières dangereuses, SUVA 2153 «Prévention des explosions – Principes, prescriptions minimales, zones»).

STOCKAGE DES ENGRAIS

Cet espace doit respecter les normes et directives en vigueur (notamment et non exhaustif DPI 26-15 Matière dangereuse de l'AEAI, Guide pratique Entreposage des matières dangereuses, SUVA 2153 «Prévention des explosions – Principes, prescriptions minimales, zones». Sa hauteur doit être suffisante pour permettre d'y accéder avec un chargeur télescopique (min. 5m de haut).

LOCAL PHYTO

Le local doit être conçu de manière idéale et exemplaire pour garantir que les processus de travail respectent les bonnes pratiques et permettent d'éviter toutes contaminations. Il doit être accessible avec un palettiseur.

LOCAUX TECHNIQUES

PLACE DE RINÇAGE ET REMPLISSAGE

Cette place de 10m de large est alimentée par la citerne d'eau pluviale située à proximité et est couverte par un avant toit.

CITERNE DIESEL 10000L

Citerne enterrée construite en respect de la directive SUVA 2153 «Prévention des explosions – Principes, prescriptions minimales, zones».

ZONE D'EXERCICE EXTÉRIEUR

Cette zone doit permettre la réalisation de manœuvres, exercices et démonstrations de machines en extérieur.

6. LOCAUX ADMINISTRATIFS ET DU PERSONNEL (PROGRAMME 6)

Ces locaux devront prendre place dans l'un des bâtiments du périmètre du concours.

7. AIRE DE COMPOSTAGE (PROGRAMME 7.1)

AIRE DE COMPOSTAGE DE FUMIER ET RÉSIDUS AGRICOLES

Cette aire de travail doit permettre la mise en valeur des matières organiques issues de l'élevage des vaches, de résidu agricole de l'exploitation, ainsi que de l'apport de bois raméal fragmenté issu de la taille estivale des haies de bocage de la propriété.

Cette place polyvalente de gestion des engrais de ferme et de compostage doit permettre de pouvoir conduire un processus de compostage à l'abri des aléas météorologiques, sur une surface étanche résistante aux activités des engins mécaniques. Sa polyvalence doit permettre de tester différents systèmes de microméthanisation et de transformation des engrais de ferme.

L'organisation de l'espace ainsi que les équipements de collecte des eaux (bassin de décantation) doivent également servir comme décanteur de place de décrottage (outils portés).

CARACTÉRISTIQUES

Surface étanche (revêtement béton ou enrobé bitumineux) résistant aux charges mécaniques. L'eau de surface doit être récupérée dans un bassin de décantation pour ensuite être conduite dans le silo de stockage des lisiers attaché à l'activité d'élevage. Le bassin de décantation doit être prévu afin de répondre aux besoins d'une place de «décrottage» facilement curable.

8. PARKING (PROGRAMME 8.1)

32 places de stationnement sont à aménager dans le périmètre du concours. Cette valeur comprend également les places de stationnement existantes qu'il faudra remplacer.

3.6 Prescriptions techniques

Le projet retenu se devra de respecter toutes les normes en vigueur. Les mandataires spécialisés s'engagent à travers leurs projets à respecter notamment les points ci-dessous.

Exemplarité de l'Etat et Certifications

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'exemplarité de l'Etat en termes de durabilité dans les constructions, le projet lauréat devra pleinement répondre aux exigences de la Directive DRUIDE 9.1.3 pour l'efficacité énergétique et la durabilité dans les constructions.

Degré de technicité des installations

L'Etat de Vaud vise de plus en plus des bâtiments qui dépendent le moins possible de la technologie et de la domotique et va ainsi vers une tendance désignée «LOW TECH» au niveau de la construction.

Les équipements techniques d'exploitation seront eux comme «HIGH TECH» afin de maximiser le bien-être animal et l'ergonomie du travail qui doit améliorer la qualité de vie du personnel du centre d'essais (document D3.22). La production secondaire (moulins, etc.) sera plus LOW TECH, comme on le voit dans la pratique agricole intégrant le deuxième échelon de production alimentaire.

Pour les installations électriques, une attention doit être portée aux risques de courants vagabonds pour le bien-être des animaux.

La production électrique locale sera maximisée grâce à la mise en place de panneaux photovoltaïques. Une attention sera apportée sur le type de mise en œuvre pour l'installation photovoltaïque et son intégration architecturale.

Bois vaudois

Dans le cadre de la construction de projets en bois, l'Etat de Vaud est engagé dans une démarche d'utilisation de bois de forêts vaudoises en partenariat avec les faïtières de la branche. Le maître de l'ouvrage ne peut donc qu'encourager les concurrents à utiliser des essences locales disponibles. En plus d'une utilisation de bois local, l'accent sera mis au maximum sur la valorisation de ressources à faible empreinte écologique. Il s'agit notamment de valoriser l'emploi de bois massif, bois équarri etc. Une valorisation entière des grumes sera à privilégier.

Sécurité incendie

Le projet devra également intégrer dès sa conception un concept de protection incendie conforme aux directives AEAI en vigueur. La configuration des unités d'utilisation, des voies de fuite et de tout autre élément pouvant affecter la volumétrie ou la configuration du bâtiment (composition des façades, hauteur de bâtiment...) doivent impérativement être intégrées dès la phase d'avant-projet. Le nombre d'occupants par locaux est à comprendre comme suit. Pour les animaux, le nombre attendu est clairement spécifié dans la description des locaux. Pour les humains, certains locaux sont aussi clairement spécifiés. Pour les autres, il faut partir du principe que si aucun nombre de personnes n'est spécifié dans les descriptifs c'est que ce local (tel que l'espace pédagogique) doit avoir des voies d'évacuation dimensionnées pour accueillir une classe en formation et donc accueillir entre 20 et 50 personnes. La halle didactique et l'espace de stockage des machines peuvent quant à eux héberger des événements accueillant jusqu'à 200 personnes.

Bruit

Pour ce qui concerne la protection contre le bruit provenant de l'extérieur, la construction devra répondre aux exigences de la norme SIA 181.

Accessibilité pour toutes et tous

Le projet retenu devra bien évidemment répondre aux exigences de la SIA 500 pour les bâtiments neufs et se devra d'être exemplaire en termes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

4. Jugement

4.1 Contrôle de conformité

Le secrétariat du concours, Plarel SA architectes & urbanistes, a réceptionné dans ses locaux les 29 dossiers.

Le secrétariat du concours a également réceptionné à L'Ecole de Grange Verney, à Moudon, les 29 maquettes contre remise d'une attestation datée et signée.

Le contrôle de conformité a porté sur les points suivants:

- le projet a été remis dans le délai convenu (lieu, date et heure);
- le projet respecte la règle de l'anonymat.

4.2 Projets

29 projets ont été remis dans les conditions prescrites par le règlement du concours. Les projets ont été réceptionnés et numérotés de 1 à 29 par le secrétariat du concours selon l'ordre d'arrivée.

N°	DEVISE DU PROJET
01	AGORA
02	MIKADO
03	L'ORÉE
04	KAPLA
05	MECCANO
06	DE L'AUBE À L'AUBE
07	marguerite et sa clique
08	AUGUSTA
09	LISIÈRE ET HAMEAU
10	GRAMINÉES
11	HAMEAU
12	EN COURS
13	zootopie
14	Cardo Decumanus
15	PANOSSE
16	Trans-espèce
17	... et pies c'est tout
18	Têla, faire colline
19	Clé des Champs
20	Où j'ai connu Georges?
21	ALMA
22	LA RELÈVE
23	LOMBRIC
24	homo naturo
25	Hic&Nunc
26	NOUVEAU SOUFFLE
27	LA GRANDE COUR
28	COCHONS DES CASES
29	Luzerne

4.3 Critères d'appréciation des projets

La liste des critères suivants est faite dans l'esprit d'obtenir des projets innovants. Ces critères annoncent une manière de juger les projets mais également des ambitions du maître de l'ouvrage en termes d'exemplarité architecturale, de fonctionnalité et de durabilité. Ils sont énoncés sans ordre hiérarchique.

- L'IMAGINATION

Dans une œuvre d'imagination tous les éléments sont fournis. Ils sont seulement recomposés d'une autre façon. En composant le nouveau avec le connu, le projet expérimente par-dessus le confort de l'habituel, bien que l'importance de ce dernier soit reconnue.

ÉCLAIRCISSEMENT: des lieux imaginatifs stimulent et créent un cercle vertueux où la stabilité est trouvée dans le mouvement qu'amène le nouveau.

- L'ATMOSPHÈRE

L'atmosphère est issue d'un équilibre pour lequel l'architecture est fondamentalement responsable. Elle est priorisée et non sacrifiée au nom du fonctionnement artisanal, agricole et industriel que peut représenter un tel site. Elle donne naissance à des rapports spatiaux et sensoriels singuliers et elle intègre la présence des animaux dans son tableau.

ÉCLAIRCISSEMENT: l'expérience de l'espace, par excellence une des notions endogènes de l'architecture telle qu'on la définit de manière contemporaine, met au centre les usager·ère·s. Les bâtiments devenant de plus en plus standardisés et sophistiqués, le travail pour leurs fonctionnements se fait souvent au détriment de la réflexion sur «la pièce», au risque de laisser les machineries donner le ton.

- LE DIALOGUE

Un projet s'articule avec son contexte dans son entièreté. Des solutions sont trouvées dans le dialogue nouveau avec l'environnement bâti et non bâti, laissant ce dernier prendre toute l'ampleur nécessitée par une nouvelle activité agricole.

ÉCLAIRCISSEMENT: il est important d'avoir des bâtiments qui trouvent des interfaces convaincantes avec un contexte qui appartient aux usagers et également aux animaux et dont le sol est un acteur actif.

- L'IDENTITÉ

Le projet est catalyseur des lieux auxquels nous pouvons nous identifier et sert au sentiment d'appartenance de ses usager·ère·s.

ÉCLAIRCISSEMENT: pensant aux utilisateur·ice·s et à leur quotidien, le bâti peut contribuer à leur bien-être dans le sens du sentiment de sécurité et de réjouissance de faire partie d'une communauté et/ou institution. Ceci peut être atteint à travers l'exemplarité architecturale, la préoccupation du bien-être des animaux et/ou la valorisation du contexte, par exemple.

- LA BEAUTÉ

Les lieux conçus de l'intérieur à l'extérieur et de l'extérieur à l'intérieur, deviennent susceptibles d'occuper une place privilégiée dans le vécu des utilisateur·ice·s grâce à leur beauté édifiante.

ÉCLAIRCISSEMENT: la notion de la beauté est amenée comme une réponse à la problématique concrète des espaces et bâtiments de plus en plus standardisés et vus comme stériles.

– **LE REFUS DE L'USAGE UNIQUE**

« Le bâti » est pensé ici comme réutilisable, réemployable, recyclable ou démontable.

ÉCLAIRCISSEMENT: la notion de vie circulaire du bâti est d'une grande importance et contient toutes ces significations dans l'objectif de réduire notre consommation.

– **LES MATÉRIAUX**

Les matériaux sont l'endroit où les préoccupations convergent, imagination, atmosphère, dialogue, identité, beauté, le refus de l'usage unique et sont élus pour correspondre à la fonction des espaces bâtis.

ÉCLAIRCISSEMENT: sujet particulièrement soumis aux agitations sociétales, la volonté est ici de chercher à rendre aux matériaux leur potentiel d'expression et leur rôle prédominant dans une construction durable.

4.4 Délibérations du jury

SESSIONS DES 16, 17 ET 30 JUIN 2026

Introduction et rappel des objectifs

Le président du jury salue les membres du jury et ouvre les journées. Il présente les différents membres du jury, l'ordre du jour des journées de jury ainsi que le carnet de notes du jury. Il rappelle les objectifs de la procédure, les points forts du programme du concours, ainsi que le respect du règlement SIA 142. Il ouvre la première journée en donnant la parole à l'organisateur pour les informations relatives au contrôle de conformité et à l'examen préalable.

Acceptation des projets au jugement

Tous les projets ont été remis à l'organisateur en respectant les délais et l'anonymat, ils sont donc tous admis au jugement.

Examen préalable

Admission des projets aux prix et mentions

L'organisateur a contrôlé, dans les documents à fournir par les concurrent-e-s, les éléments suivants, dont les conclusions sont rapportées dans le carnet de notes remis à chaque membre du jury:

a. Documents à remettre: bien que plusieurs projets n'aient pas respecté les échelles graphiques demandées ou indiqué les cotes d'altitude sur les plans et coupes, la plupart des documents remis remplissent les conditions du règlement du concours. L'organisateur estime que les concurrent-e-s n'en tirent pas un avantage prépondérant pour leurs projets. Les projets concernés sont donc admis aux prix.

b. Respect du périmètre: les projets 9 et 21 ne respectent pas le périmètre du concours. Leur admission aux prix ou mentions a été reportée à l'examen par le jury.

c. Respect des règles urbanistiques: les projets 20, 21 et 23 ont proposé des places de stationnement nouvelles en zone agricole. Leur admission aux prix ou mentions a été reportée à l'examen par le jury.

Les vérifications des hauteurs maximales autorisées en zone d'utilité publiques ont révélé que le projet 9 dépasse de 3.5m la hauteur maximale; le projet 18 dépasse de 3m; le projet 27 dépasse de 3.5m. La décision d'admettre ces trois projets aux prix ou aux mentions a été reportée à l'examen par le jury.

Les projets 17 et 23 implantent une partie des locaux dédiés aux espaces d'enseignement à cheval entre la zone d'utilité publique et la zone agricole. Les projets 17 et 23 sont admis aux mentions en raison de ce non-respect du cahier des charges.

d. Respect du programme des locaux: deux projets présentent des surfaces utiles totales plus 5% en dessus de ce qui était demandé tandis qu'un autre est plus de 5% en dessous. Ces projets sont admis aux prix.

Le jury prend connaissance, dans un premier temps, individuellement des projets. Il se réunit ensuite devant chaque rendu pour l'analyser de manière approfondie.

A la fin de la première journée de jugement, les projets suivants sont exclus de la répartition des prix et pourraient faire uniquement l'objet d'une mention :

PROJETS MENTIONS

N°	DEVISE DU PROJET
17	... et pies c'est tout
18	Têla, faire colline
21	ALMA
23	LOMBRIC
27	LA GRANDE COUR

Au deuxième jour, après un tour de délibération, le président propose de procéder par tours d'élimination.

Premier tour d'élimination

Au premier tour d'élimination, le jury écarte les 11 projets suivants qui présentent de trop grandes lacunes par rapport aux demandes du cahier des charges ou en raison d'une implantation jugée peu judicieuse de certaines parties du programme :

PROJETS ÉLIMINÉS AU PREMIER TOUR

N°	DEVISE DU PROJET
06	DE L'AUBE À L'AUBE
07	marguerite et sa clique
09	LISIÈRE ET HAMEAU
10	GRAMINÉES
16	Trans-espèce
17	... et pies c'est tout
20	Où j'ai connu Georges?
24	homo naturo
27	LA GRANDE COUR
28	COCHONS DES CASES
29	Luzerne

Deuxième tour d'élimination

Le jury procède à une nouvelle lecture des 18 projets restants. Une discussion approfondie a lieu pour chacun des projets et met l'accent notamment sur le fonctionnement du site agricole, l'emplacement des différentes entités (positionnement des bovins et porcins) ainsi que la gestion des différents flux internes et externes (distribution de l'alimentation et accès aux espaces extérieurs). Au terme de ce deuxième tour, le jury élimine les 5 projets suivants :

PROJETS ÉLIMINÉS AU DEUXIÈME TOUR

N°	DEVISE DU PROJET
01	AGORA
13	zootopie
14	Cardo Decumanus
22	LA RELÈVE
23	LOMBRIC

Troisième tour d'élimination

Parmi les treize projets restants, huit ne respectent pas le principe de séparation des bâtiments destinés aux jeunes bovins et ceux destinés aux vaches laitières et ce point est identifié comme une modification qui devra être demandée au projet lauréat si

nécessaire. Après des échanges en plenum, le président propose de procéder à un vote afin d'identifier les projets retenus pour expertise et ceux éliminés au troisième tour. Les projets suivants sont éliminés au troisième tour :

PROJETS ÉLIMINÉS AU TROISIÈME TOUR

N°	DEVISE DU PROJET
03	L'ORÉE
05	MECCANO
08	AUGUSTA
12	EN COURS
18	Têla, faire colline
25	Hic&Nunc

Le jury a sélectionné les 7 projets suivants pour expertise par les spécialistes-conseils :

PROJETS RETENUS POUR ANALYSE

N°	DEVISE DU PROJET
02	MIKADO
04	KAPLA
11	HAMEAU
15	PANOSSE
19	Clé des Champs
21	ALMA
26	NOUVEAU SOUFFLE

Tour de repêchage

Le troisième jour, le jury procède à un tour de repêchage complet et décide de maintenir ses choix ; aucun projet n'est repêché.

4.5 Rapports des spécialistes-conseils

Les projets ont été analysés selon les thématiques suivantes :

- Aspects vétérinaires
- Bien-être animal
- Conformité programmatique
- Aménagement du territoire et urbanisme
- Economie de la construction
- Analyse de la fonctionnalité
- Analyse patrimoniale
- Construction durable
- Analyse de la biodiversité, de la trame végétale et de l'eau
- Protection incendie
- Protection des sols
- Fonctionnalité du compost

Les spécialistes-conseils présentent les résultats de leurs expertises aux membres du jury. Elles et ils relèvent dans leurs analyses les points forts et les points faibles identifiés et sont à la disposition du jury pour répondre à toutes les questions nécessaires à la compréhension de leurs analyses.

Des questions liées à l'excavation, à l'emprise sur les terrains agricoles, au label SNBS, au réemploi des matériaux sont posées. De nombreuses questions liées aux coûts et au respect du budget reviennent également. Il est également demandé une explication sur le fonctionnement de l'aire de compostage et la fosse septique. La logistique des flux, aériens ou souterrains est aussi abordée.

4.6 Délibérations et classement des projets

L'évolution des discussions, l'analyse fine, la comparaison des projets conduisent le président à faire voter le jury. Après discussions, clarifications, et un premier vote indicatif, c'est à l'unanimité du jury que le projet n°26 NOUVEAU SOUFFLE est déclaré lauréat. Il est décidé de demander lors des phases de développement au projet 26 de:

- revoir le positionnement des machines;
- développer la matérialité de l'étable;
- assurer la séparation des vaches laitières et des jeunes bovins.

CLASSEMENT DÉFINITIF

N°	DEVISE DU PROJET	RANG	PRIX
26	NOUVEAU SOUFFLE	1 ^{er}	1 ^{er}
15	PANOSSE	2 ^e	2 ^e
02	MIKADO	3 ^e	3 ^e
19	Clé des champs	4 ^e	4 ^e
04	KAPLA	5 ^e	5 ^e
11	HAMEAU	6 ^e	6 ^e
21	ALMA	7 ^e	1 ^{re} mention

4.7 Prix

La somme globale des prix et mentions du présent concours s'élève à CHF 230 000.- HT. La répartition des prix entre les 7 projets primés se fait comme suit:

N°	DEVISE DU PROJET	RANG	PRIX	MONTANT CHF
26	NOUVEAU SOUFFLE	1 ^{er}	1 ^{er}	60 000.- HT
15	PANOSSE	2 ^e	2 ^e	40 000.- HT
02	MIKADO	3 ^e	3 ^e	35 000.- HT
19	Clé des champs	4 ^e	4 ^e	30 000.- HT
04	KAPLA	5 ^e	5 ^e	25 000.- HT
11	HAMEAU	6 ^e	6 ^e	24 000.- HT
21	ALMA	7 ^e	1 ^{re} mention	16 000.- HT

4.8 Recommandations du jury

Le jury recommande à l'unanimité au maître de l'ouvrage de poursuivre l'étude du projet n°26 NOUVEAU SOUFFLE, sous réserve des décisions des autorités compétentes ainsi que de la prise en compte des recommandations du jury.

4.9 Levée de l'anonymat

Après l'établissement du classement et l'attribution des prix, l'organisateur remet au président du jury l'ensemble des enveloppes fermées contenant les documents d'identification des concurrents. Les enveloppes sont ouvertes une à une.

Fin de la session du jury, le 30 juin à 16h45.

5. Approbation

Le présent rapport est approuvé par le jury.

L'ensemble des signatures des membres professionnels et non professionnels du jury est à disposition auprès du maître de l'ouvrage. Afin de garantir la protection des données, les signatures ne sont pas publiées.



M. Emmanuel Ventura
PRÉSIDENT DU JURY
ÉTAT DE VAUD, DEIEP-DGIP, ARCHITECTE CANTONAL

M. Simon Durand
ARCHITECTE, SIMON DURAND ARCHITECTE, LAUSANNE

M. Johann Maître
INGÉNIEUR BOIS, TIMBATEC INGÉNIEURS BOIS SA, DELÉMONT

Mme Emilie Nault
INGÉNIEURE DURABILITÉ CLIMAT, CSD INGÉNIEURS, LAUSANNE

Mme Charlotte Truwant
ARCHITECTE, RODET-TRUWANT ARCHITECTES, BASEL

M. Craig Verzone
ARCHITECTE-PAYSAGISTE, VERZONE WOODS ARCHITECTES SÀRL, VEVEY

M. Pierre de Almeida
ARCHITECTE, ÉTAT DE VAUD, DEIEP-DGIP, DIRECTEUR GÉNÉRAL

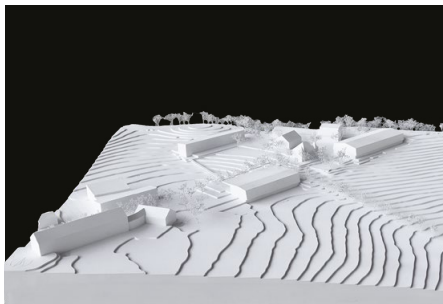
Mme Carole Pico
SYNDIQUE DE LA COMMUNE DE MOUDON

M. Martin Pidoux
DIRECTEUR PROMETERRE
MEMBRES NON PROFESSIONNEL-LE-S LIÉ-E-S AU MO

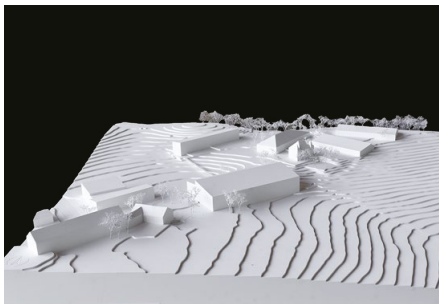
M. Pascal Hottinger
ÉTAT DE VAUD, DADN-DGAV, DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Robin Krischer
ÉTAT DE VAUD, DGAV-DAGRI, ENSEIGNANT

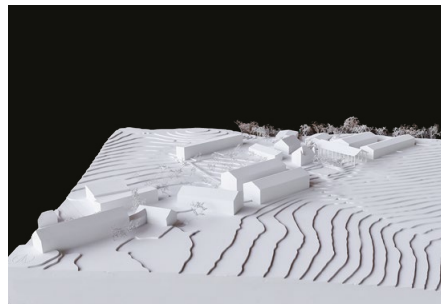
6. Levée de l'anonymat



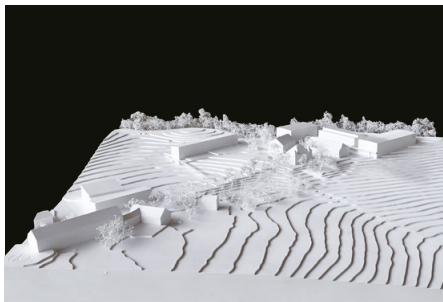
01. AGORA p.63
CARLANA MEZZALIRA PENTIMALLI TREVISO /IT
ZPF CONSULTING AG ZÜRICH
MG ASSOCIÉS SÀRL VUISSENS
ARCHITECTES PAYSAGISTES
AFRY SUISSE SA VILLARS-SUR-GLÂNE



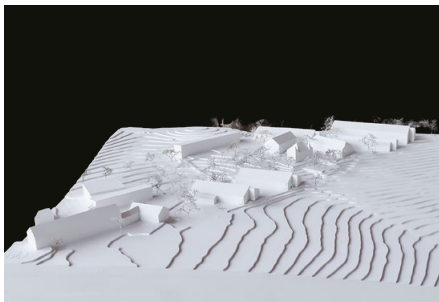
02. MIKADO p.40
COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SÀRL DELÉMONT
BAUKONSTRUKT AG BIENNE
ATELIER GREPT SÀRL SAINT-GINGOLPH
BESM SA GRANGES-PRÈS-MARNAND



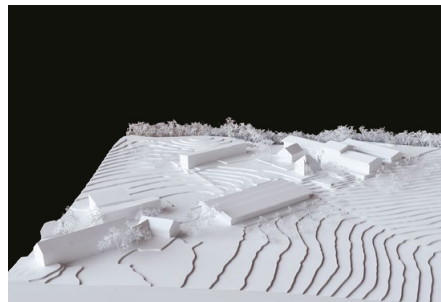
03. L'ORÉE p.64
STOA ARCHITECTES SÀRL NEUCHÂTEL
LUCHINGER MEYER PARTNER AG LAUSANNE
EXTRÂ LANDSCHAFTARCHITEKTEN AG BERN
B2 GEBÄUDETECHNIK SA MORAT



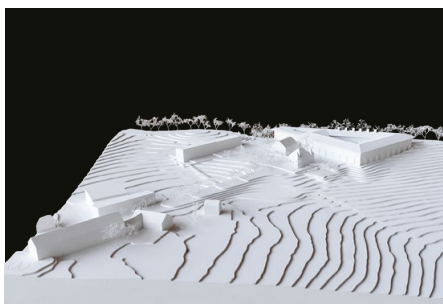
04. KAPLA p.48
POINT O SÀRL LAUSANNE
BASLER & HOFMANN SA LAUSANNE
AMAURY CARLIER ARCHITECTE PAYSAGISTE
EN(-)QUÊTE CHÊNE-BOUGERIES
WEINMANN ÉNERGIES SA ECHALLENS



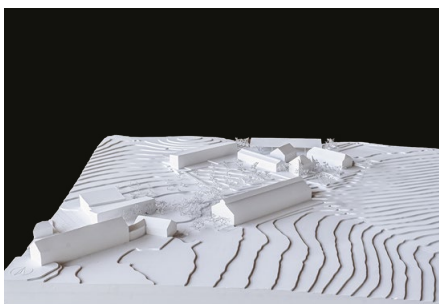
05. MECCANO p.65
ARGE ATELIER SPOLIA GMBH BERN
MELEMO GMBH BIENNE
WAM PLANER UND INGENIEURE AG BERN
RIGGENBACH GMBH BERN
BESM SA GRANGES-PRÈS-MARNAND
PRO-INEL SA PAYERNE



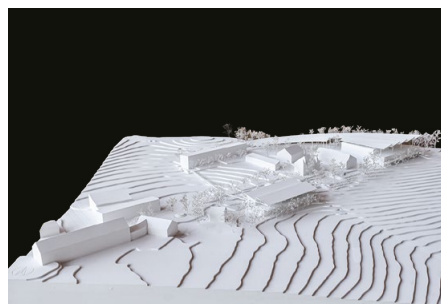
06. DE L'AUBE À L'AUBE p.66
PERSONENI RAFFAELE ARCHITECTES SÀRL
MONOD-PIGUET + ASSOCIÉS
INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE
INTERVAL PAYSAGE SÀRL CHAVANNES-PRÈS-RENNES
AMSTEIN+WALTHER LAUSANNE SA LAUSANNE



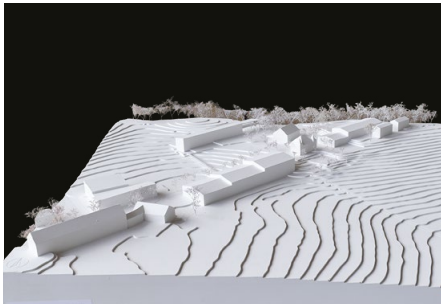
07. MARGUERITE ET SA CLIQUE p.67
DISERENS MAUREL ARCHITECTES LAUSANNE
KÜNG ET ASSOCIÉS SA ECHALLENS
IN SITU SA LAUSANNE
ENERGY MANAGEMENT SA LAUSANNE



08. AUGUSTA p.68
SAAS SÀRL & LÉONIE ZELGER ARCH. ZÜRICH
MAJE INGÉNIEURS CIVILS SÀRL GENÈVE
FANNY CHRISTINAZ PRÉVERENGES
GRUNER SA RENENS

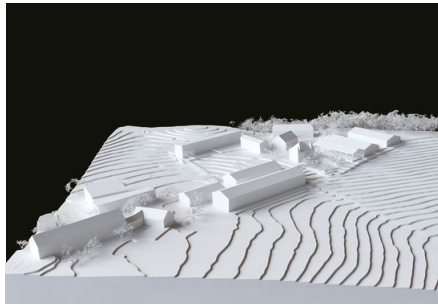


09. LISIÈRE ET HAMEAU p.69
DANIEL ZAMARBIDE SÀRL GENÈVE
SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE AG BÂLE
YELLOW OFFICE DI BENEDETTO FRANCESCA
MILAN /IT
WEINMANN ÉNERGIES SA ECHALLENS
SÉRÉNA VANBUSTELE FRIBOURG



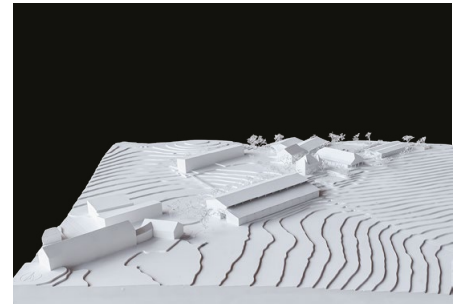
10. GRAMINÉES
 FERRARI ARCHITECTES SA LAUSANNE
 BOIS INITIAL SA MORGES
 EMCH+BERGER AG BERN
 ASSET INGÉNIEURS SA FRIBOURG
 OPEN-ING SA GIVISIEZ

p.70



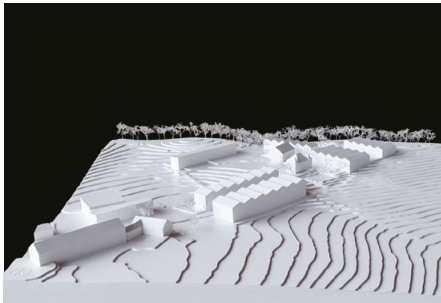
11. HAMEAU
 BUTIKOFER DE OLIVEIRA ARCHITECTES SÀRL
 LAUSANNE
 B+S INGÉNIEURS SA GENÈVE
 MONNIER ARCHITECTURE DU PAYSAGE SA
 LAUSANNE
 WEINMANN ÉNERGIES SA ECHALLENS
 BETELEC SA VILLARS-STE-CROIX

p.54



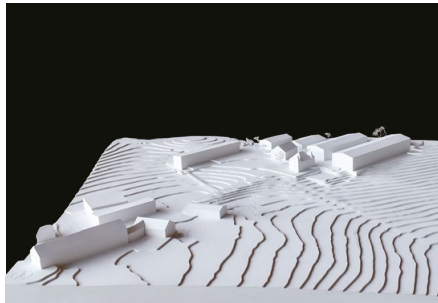
12. EN COURS
 DOLCI ARCHITECTES SA YVERDON-LES-BAINS
 WSP INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE
 PROFIL PAYSAGE SÀRL YVERDON-LES-BAINS
 WSP INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE

p.71



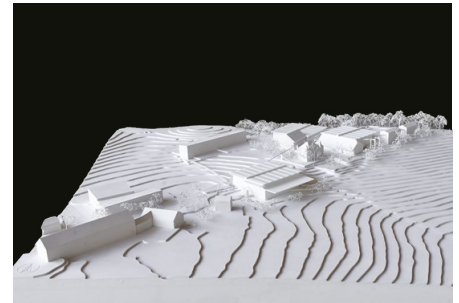
13. ZOOTOPIE
 JUAN SOCAS ARCHITECTE MORGES
 GIACOMINI & JOLLIET INGÉNIEURS SA LUTRY
 EYRE ARCHITECTURE SÀRL GENÈVE
 H2 ENGINEERING SA ECUBLENS

p.72



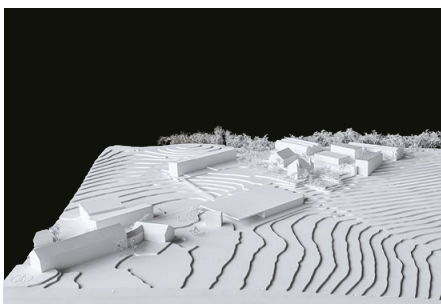
14. CARDO DECUMANUS
 LVPH ARCHITECTES SÀRL PAMPIGNY
 BEAUD INGÉNIEURS BOIS SÀRL BULLE
 CATTIN THOMAS, VIVACITÉ,
 ARCHITECTURE DU PAYSAGE LAUSANNE
 ÉNERGIE CONCEPT SA BULLE

p.73



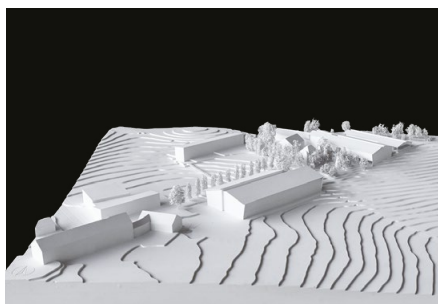
15. PANOSSE
 DETRITUS. LAUSANNE
 STUDIO SOTNAS
 B+G INGENIEURE BOLLINGER UND GROHMANN
 GMBH FRANKFURT AM MAIN /DE
 ATELIER PLUM GENÈVE
 JAKOB FORRER SA LE MONT-SUR-LAUSANNE

p.36



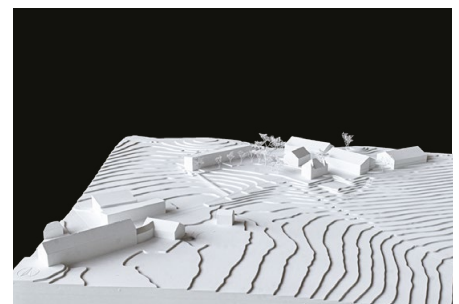
16. TRANS-ESPÈCE
 TEKHNÉ SA LAUSANNE
 KUNIK DE MORSIER LAUSANNE
 STRUCTURAME GENÈVE
 FORSTER PAYSAGES SA PRILLY
 AZ-INGÉNIEURS SA LAUSANNE

p.74



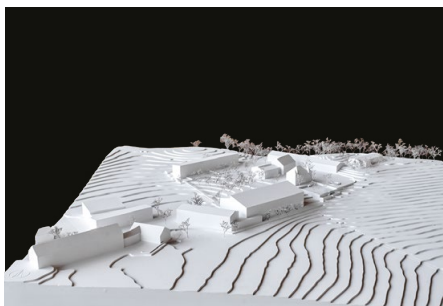
17. ... ET PIES C'EST TOUT
 MODULE SA ARCHITECTURES ROMONT
 JEANNERET ÉTUDES AUTIGNY
 MÜLLER CONCEPT SA BULLE

p.75

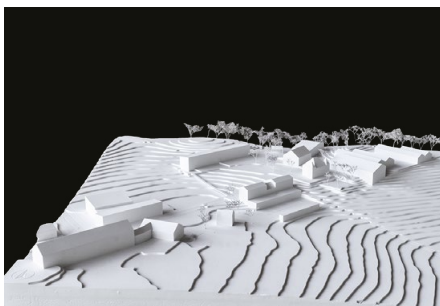


18. TÊLA, FAIRE COLLINE
 FORME COMMUNE
 ATELIER D'ARCHITECTURE ET PAYSAGE LAUSANNE
 CO-STRUCT LAUSANNE
 CÉCILE ALBANA PRESSET LAUSANNE
 NEXO ÉNERGIE SA VILLARS-LE-COMTE

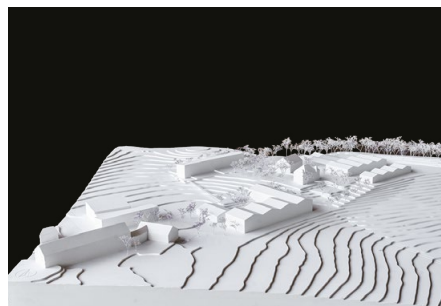
p.76



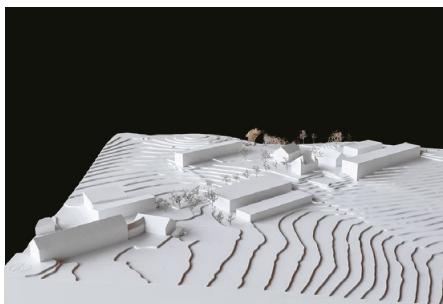
19. CLÉ DES CHAMPS p.44
O. ROCHAT ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE
ROCHAT & PRISSE ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE
KÄLIN & ASSOCIÉS SA LAUSANNE
PASCAL HEYRAUD SÀRL NEUCHÂTEL
EEO, ÉTUDES ÉLECTRIQUES OLIVETTA SA LAUSANNE
CHAMMARTIN & SPICHER SA LAUSANNE
BA CONSULTING SA CRISSIER



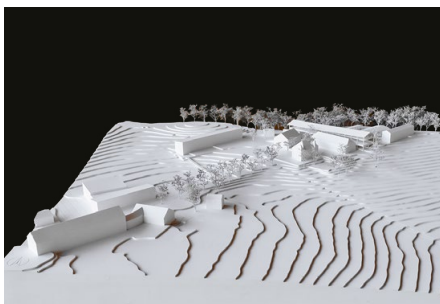
20. OÙ J'AI CONNU GEORGES? p.70
MADELEINE ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE
INGPHI SA LAUSANNE
DUO ARCHITECTES PAYSAGISTES
LANDSCHAFTSARCHITEKTEN SÀRL LAUSANNE
AMSTEIN+WALTHERT LAUSANNE SA LAUSANNE



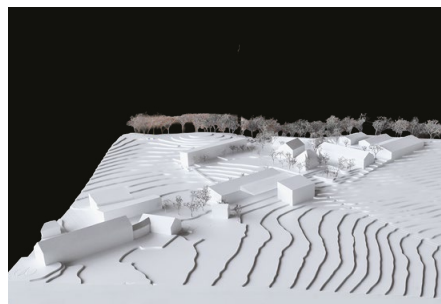
21. ALMA p.56
TRANSVERSAL ARCHITECTES LAUSANNE
PERRET-GENTIL SA YVERDON-LES-BAINS
SORTONS DU BOIS MULHOUSE /FR
ENERGA SA YVERDON-LES-BAINS



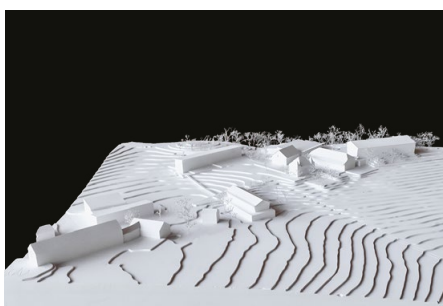
22. LA RELÈVE p.78
SANCHEZ MORGILLO ZÜRICH
STRUKTURATELIER WOZNIAK + ZÜRICH
LORETAN ARCHITECTURE PAYSAGE GRIMISUAT
EICHER+PAULI BIEL AG BIENNE



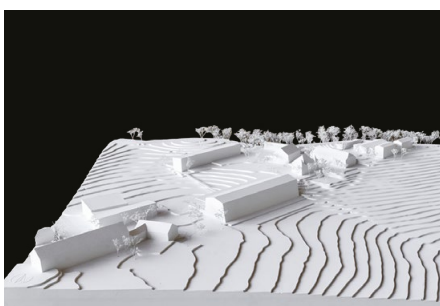
23. LOMBRIC p.79
MACIVER - EK CHEVROULET SÀRL
URBAITE SÀRL NEUCHÂTEL
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE 2401 MONTREUX
EN-DEHORS SÀRL LAUSANNE
TECNOPROGETTI SA GENÈVE



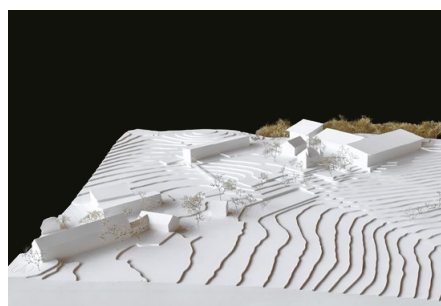
24. HOMO NATURO p.80
ATELIER PRATI ZWARTBOL ZÜRICH
B3 KOLB AG BIENNE
WALD ZÜRICH
MEILIAGROPLAN BUBIKON
MÜLLER BUCHER AG ZÜRICH



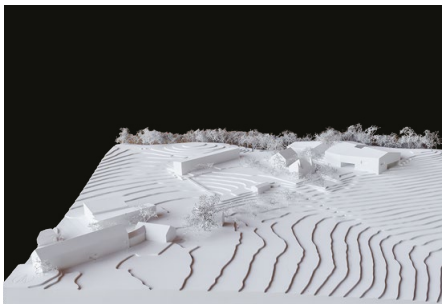
25. HIC&NUNC p.81
B29 SA GENÈVE
AB INGÉNIEURS SA CHAVANNES-PRÈS-RENENS
ATELIER GEORGES MONTREUIL /FR
ENERGY PLUS INGÉNIEURS SA THÔNEX



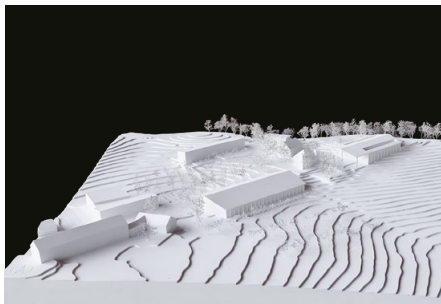
26. NOUVEAU SOUFFLE p.32
LINO LEBET BASEL
MONOTTI INGEGNERI CONSULENTI SA GORDOLA
STUDIOPASS ZÜRICH
TECNOSERVICE ENGINEERING SA FRIBOURG



27. LA GRANDE COUR p.82
JONAS ALTORFER ARCHITECTURE BIENNE
EDMS SA PETIT-LANCY
KESKÜLA ERARD SÀRL BIENNE
ENERGYS SÀRL COURTÉTELLE



28. COCHONS DES CASES p.83
 EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA MOUDON
 RENGGLI SA FRIBOURG
 PETIGNAT & CORDOBA INGENIEURS CIVILS SA
 KESKULA ERARD SÀRL BIENNE
 PLANAIR SA YVERDON-LES-BAINS



29. LUZERNE p.84
 SYLLA WIDMANN ARCHITECTES SA GENÈVE
 RLJ INGÉNIEURS CONSEILS SA PENTHALAZ
 ATELIER ADR SA GENÈVE
 HIRTINGÉNIEURS ET ASSOCIÉS SA CAROUGE
 ZANINI-BAECHLI & ASSOCIÉS,
 INGÉNIEURS CONSEILS SA GENÈVE
 ZANETTI INGÉNIEURS-CONSEILS PETIT-LANCY

7. Classement

26. NOUVEAU SOUFFLE

1ER RANG/1ER PRIX 60000.- HT

LINO LEBET BASEL
MONOTTI INGEGNERI CONSULENTI SA GORDOLA
STUDIOPASS ZÜRICH
TECNOSERVICE ENGINEERING SA FRIBOURG

15. PANOSSE

2E RANG/2E PRIX 40000.- HT

DETRITUS. + STUDIO SOTNAS LAUSANNE
B+G INGENIEURE BOLLINGER UND GROHMANN GMBH
FRANKFURT AM MAIN /DE
ATELIER PLUM GENÈVE
JAKOB FORRER SA LE MONT-SUR-LAUSANNE

02. MIKADO

3E RANG/3E PRIX 35000.- HT

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SÀRL DELÉMONT
BAUKONSTRUKT AG BIENNE
ATELIER GREPT SÀRL SAINT-GINGOLPH
BESM SA GRANGES-PRÈS-MARNAND

19. CLÉ DES CHAMPS

4E RANG/4E PRIX 30000.- HT

O. ROCHAT ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE
ROCHAT & PRISSE ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE
KÄLIN & ASSOCIÉS SA LAUSANNE
PASCAL HEYRAUD SÀRL NEUCHÂTEL
EEO, ÉTUDES ÉLECTRIQUES OLIVETTA SA LAUSANNE
CHAMMARTIN & SPICHER SA LAUSANNE
BA CONSULTING SA CRISSIER

04. KAPLA

5E RANG/5E PRIX 25000.- HT

POINT 0 SÀRL LAUSANNE
BASLER & HOFMANN SA LAUSANNE
AMAURY CARLIER ARCHITECTE PAYSAGISTE
EN(-)QUÊTE CHÈNE-BOUGERIES
WEINMANN ÉNERGIES SA ECHALLENS

11. HAMEAU

6E RANG/6E PRIX 24000.- HT

BUTIKOFER DE OLIVEIRA ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE
B+S INGÉNIEURS SA GENÈVE
MONNIER ARCHITECTURE DU PAYSAGE SA LAUSANNE
WEINMANN ÉNERGIES SA ECHALLENS
BETELEC SA VILLARS-STE-CROIX

21. ALMA

7E RANG/1RE MENTION 16000.- HT

TRANSVERSAL ARCHITECTES LAUSANNE
PERRET-GENTIL SA YVERDON-LES-BAINS
SORTONS DU BOIS MULHOUSE /FR
ENERGA SA YVERDON-LES-BAINS

26. NOUVEAU SOUFFLEARCHITECTE

LINO LEBET

SCHNEIDERGASSE 21, 4051 BASEL

INGÉNIEUR CIVIL

MONOTTI INGEGNERI CONSULENTI SA

VIA SAN GOTTARDO 32, 6596 GORDOLA

ARCHITECTE PAYSAGISTE

STUDIOPASS

HUTTENSTRASSE 51, 8006 ZÜRICH

INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ BÂTIMENT

TECNOSERVICE ENGINEERING SA FRIBOURG

Intégration

NOUVEAU SOUFFLE est un projet ambitieux et radical par la décision fondamentale de conserver et transformer tous les bâtiments existants, combinée à l'implantation d'une unique nouvelle construction, à l'interface entre la ferme actuelle et le pôle éducation.

En proposant une architecture capable, audacieuse et flexible, il offre une nouvelle identité hybride au Centre d'essais et de recherches qui combine l'histoire des lieux, les exigences agricoles et une capacité d'évolution.

Les décisions d'implantation placent au cœur du projet le Château, la grange à pont (renommée « Grange Pédagogique »), et l'étable (désormais « Ferme des Récoltes »), autour d'une place centrale libérée des flux motorisés.

Le nouveau bâtiment agit comme la cheville ouvrière du site, dont l'ancrage répond au bâtiment des Ateliers (1991) en face de la passerelle qui prend ici un nouveau sens.

L'une des forces du projet réside dans la réaffectation des bâtiments existants, qui permettent de dépasser les limites d'usages qu'ils posent en l'état actuel. Les décisions d'installer la vitrine dans l'étable et les espaces didactiques dans la Grange permettent une adaptation spatiale qualitative sans nier leur histoire.

En préférant la transformation de l'ensemble des bâtiments existants à leur déconstruction, le projet propose un réemploi total, qui va dans le sens d'une maîtrise de l'économie du projet, sans renoncer à l'expérimentation et à la qualité architecturale.

Paysage

À l'échelle du paysage, l'implantation du nouveau bâtiment, nommé « L'étable solaire », vient compléter une séquence importante qui permet de lire l'ensemble du site depuis la route de Berne. De là, une grande partie des interventions qui ont fait l'histoire du lieu se côtoient pour forger une nouvelle identité : le bâtiment de 1951, le futur bâtiment du centre d'essais et de recherches, le Château, l'étable, et les hangars à tabac.

La frange végétale au Nord du site favorise la biodiversité en lisière. L'arborisation, qui vient compléter les séquences paysagères, notamment au-devant de la grange à pont, est intéressante et gagnerait à être renforcée. La perméabilité des sols carrossables est assurée par des pavés à joints ouverts, ou du gravier stabilisé à la place de l'asphalte. Les stratégies de gestion des eaux pluviales indiquent l'installation de citernes qui restent à préciser, mais l'identification de prairies humides favorable à la gestion des eaux de surface est saluée.

Construction – Expression

L'expression du nouveau bâtiment se distingue subtilement des constructions agricoles conventionnelles, par la forme spécifique de ses pignons, la proéminence des couverts longitudinaux qui invitent et protègent, et l'intégration de panneaux solaires. Il tire sobrement partie de la topographie par une organisation sur deux niveaux, qui minimise les mouvements de terre, dont le surplus peut être valorisé ailleurs.

La stabilité transversale du bâtiment ainsi que la reprise par la toiture des efforts horizontaux seront à préciser, même si les doubles piliers en V inversés semblent une piste intéressante.

L'intégration des protections solaires fixes et mobiles, combinées à des panneaux solaires en façade et de larges ouvrants en partie haute concourent à créer une enveloppe productive et protectrice pour les personnes comme pour les animaux.

Le séchoir à foin, dans une structure centrale indépendante accessible par une griffe longitudinale est idéal, même si la pertinence de l'usage de l'acier dans ce milieu relativement corrosif devra être vérifiée.

La volonté d'utiliser du béton bas carbone pourrait être complétée par davantage d'éléments de réemploi, tout en augmentant le recours à l'utilisation de matériaux biosourcés.

L'expression des bâtiments transformés est relativement peu documentée, mais traduit la modestie des interventions, qui mettent en avant des améliorations substantielles : assainissement des façades, amélioration de l'éclairage naturel, optimisation de la ventilation, mise en valeur des volumes bruts.

Fonctionnement

La compréhension des flux des machines, des personnes comme des animaux est bien intégrée.

La circulation des engins agricoles en périphérie libère le cœur du centre d'essais et de recherches pour les autres flux, notamment la Place Centrale, encadrée de la Grange, le Château et l'ancienne étable.

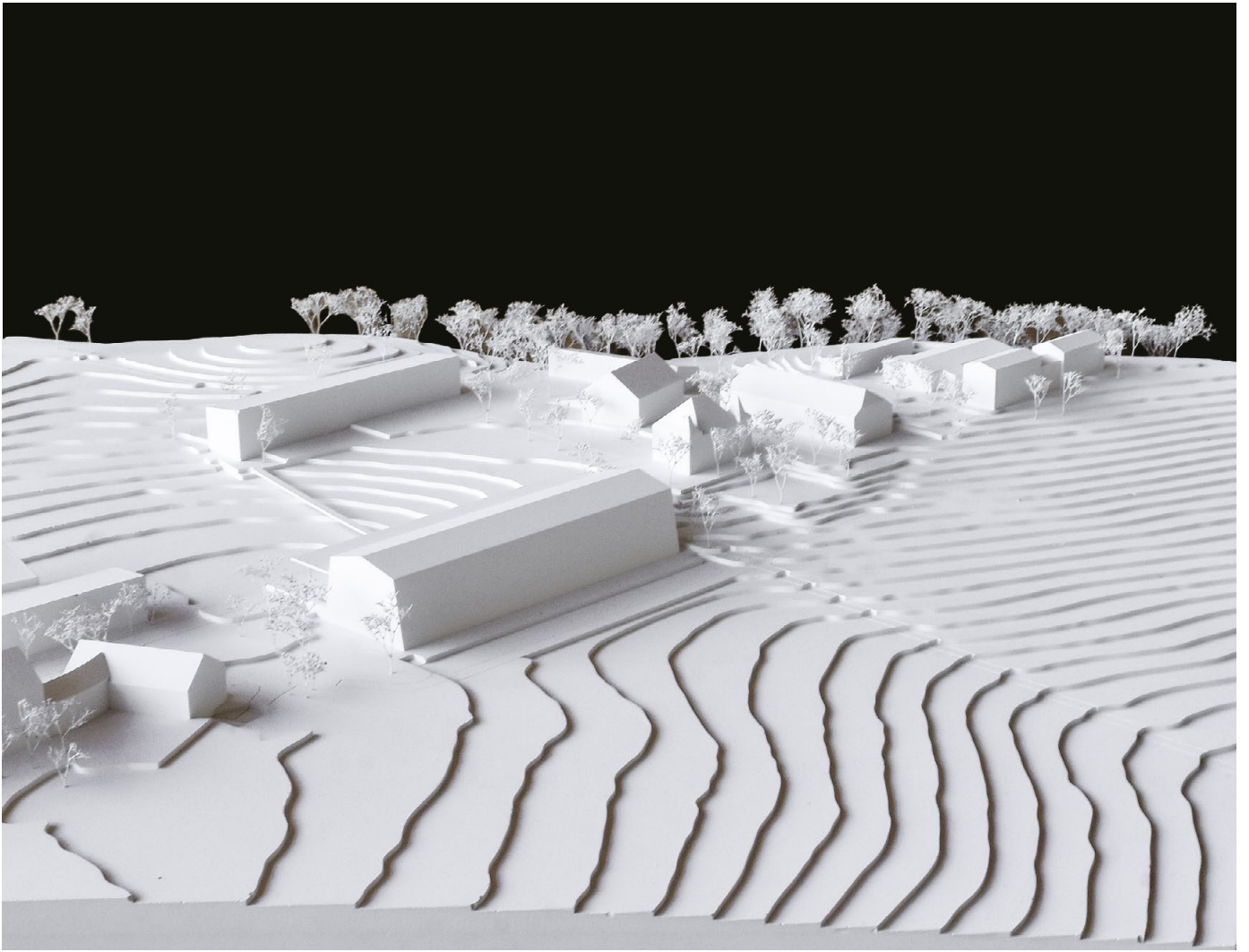
L'accès aux pâturages est facilité. Le bâtiment des bovins et des vaches laitières, qui devront par ailleurs être séparés, est largement orienté vers les champs, comme la porcherie à l'opposé du site.

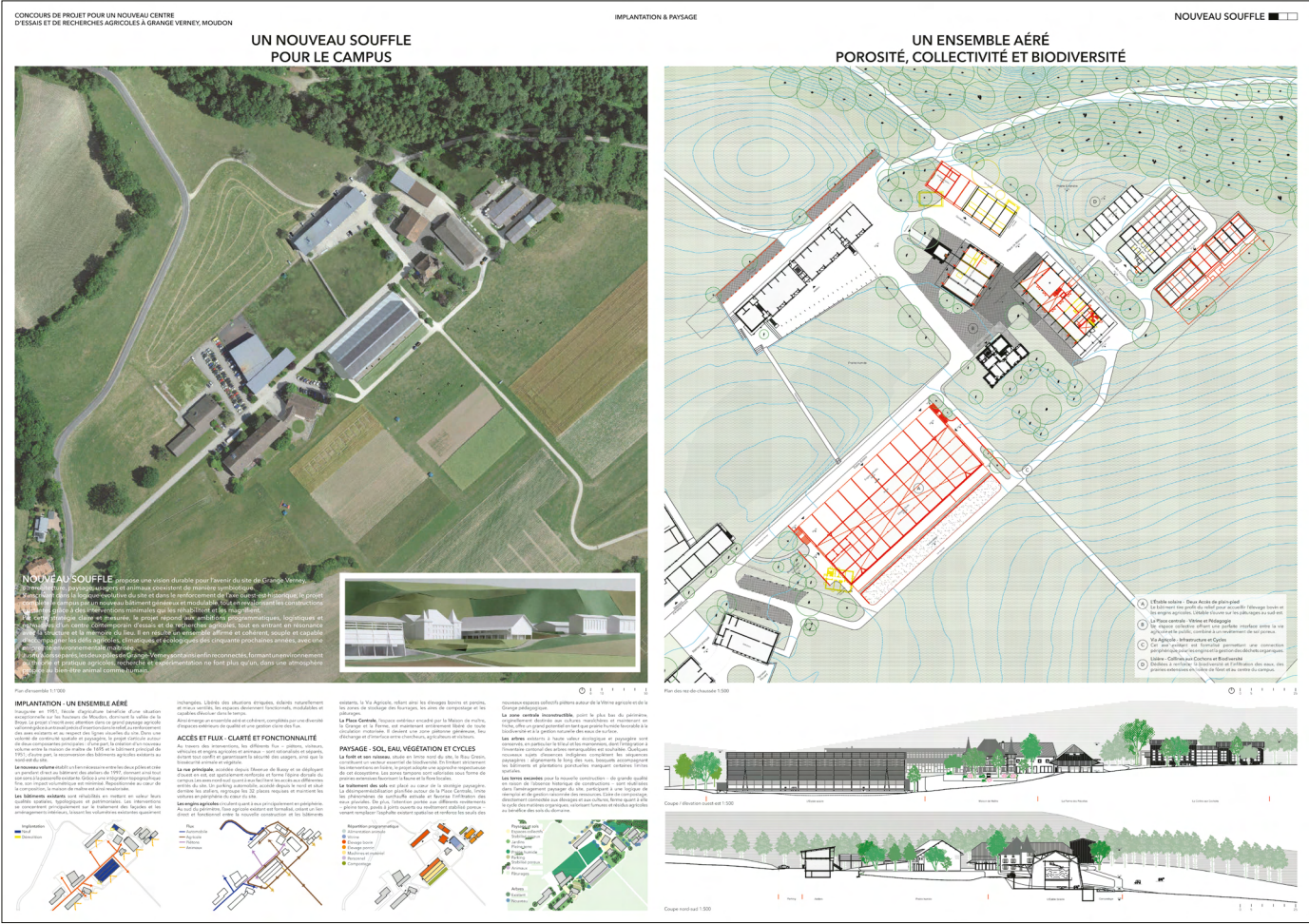
Celle-ci utilise les hangars à tabacs transformés pour y installer les locaux d'engraissement selon le principe Wiesenschwein.

L'alimentation, est implantée stratégiquement au cœur du projet, et la décision de répartir le compostage sur deux espaces distincts offre une flexibilité d'expérimentation.

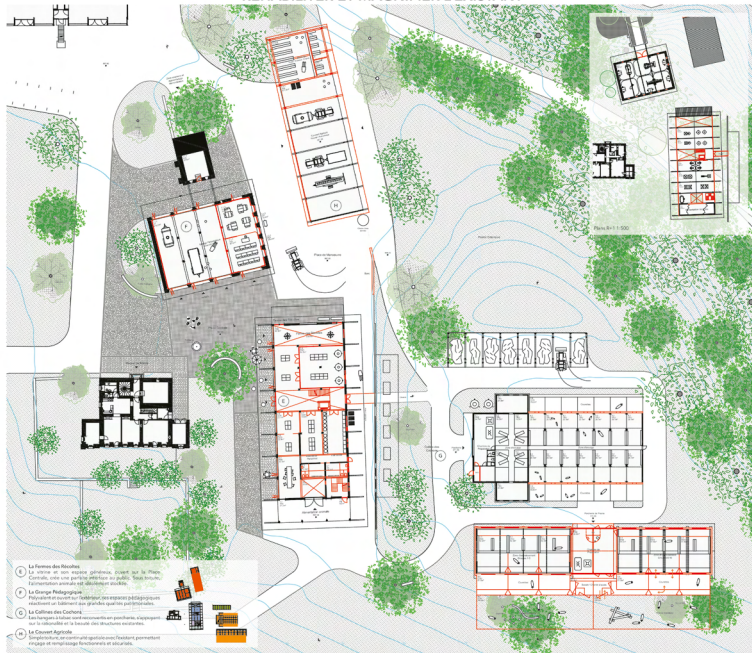
La distance du nouveau bâtiment à l'axe de la route gagnerait à être augmentée pour faciliter les manœuvres des engins, qui s'implantent en surplomb de l'étable, dont la proximité génère des questions de sécurité. Organisé le long de l'axe principal, il offre cependant la flexibilité d'usage attendue d'une typologie linéaire, pouvant être partitionné selon les besoins d'essais sur différents groupes de bovins.

NOUVEAU SOUFFLE est un projet qui, à travers une stratégie d'implantation simple et radicale, offre un cadre propice à l'expérimentation, d'un point de vue des pratiques agricoles, comme celui de la problématique grandissante de la transformation du bâti, en plaçant l'attention aux ressources humaines, animales, matérielles au cœur d'un processus de projet flexible et polyvalent.



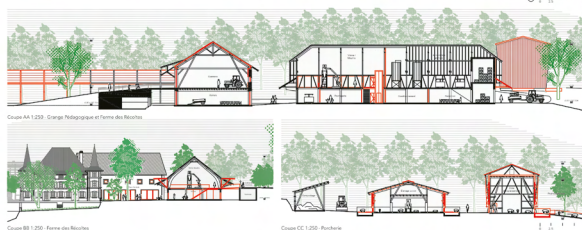


RÉEMPLOI SPATIAL RÉHABILITER ET MAGNIFIER L'EXISTANT

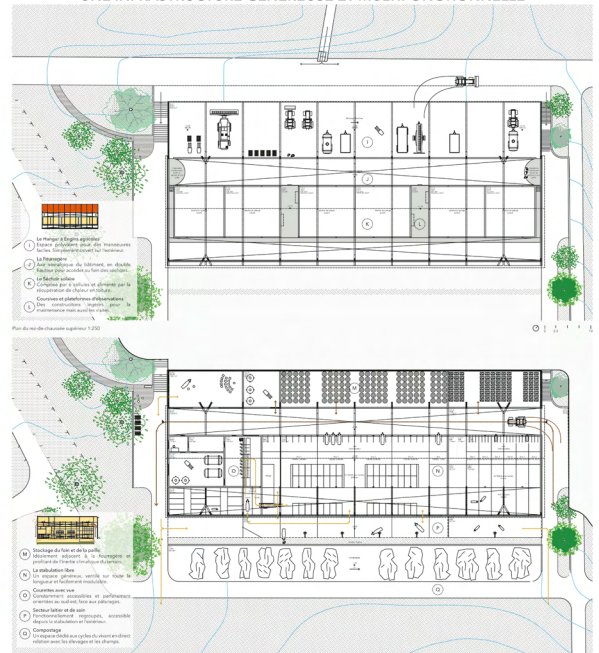


INTERVENTIONS MINIMALES, IMPACT MAXIMAL

Le projet vise à réhabiliter et magnifier l'existant, en intervenant de manière minimale sur la structure et les volumes existants. Les interventions sont limitées à la rénovation des toitures, des façades et des intérieurs, ainsi qu'à l'ajout de nouveaux volumes pour répondre aux besoins fonctionnels. Les interventions sont réalisées de manière à préserver l'identité et le caractère du bâtiment existant.

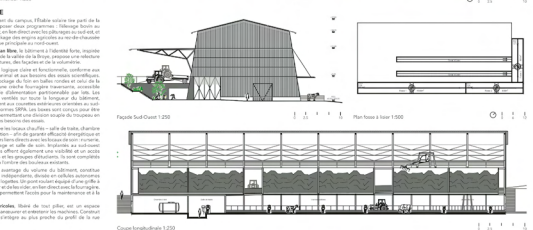


L'ÉTABLE SOLAIRE UNE INFRASTRUCTURE GÉNÉREUSE ET MULTIFONCTIONNELLE

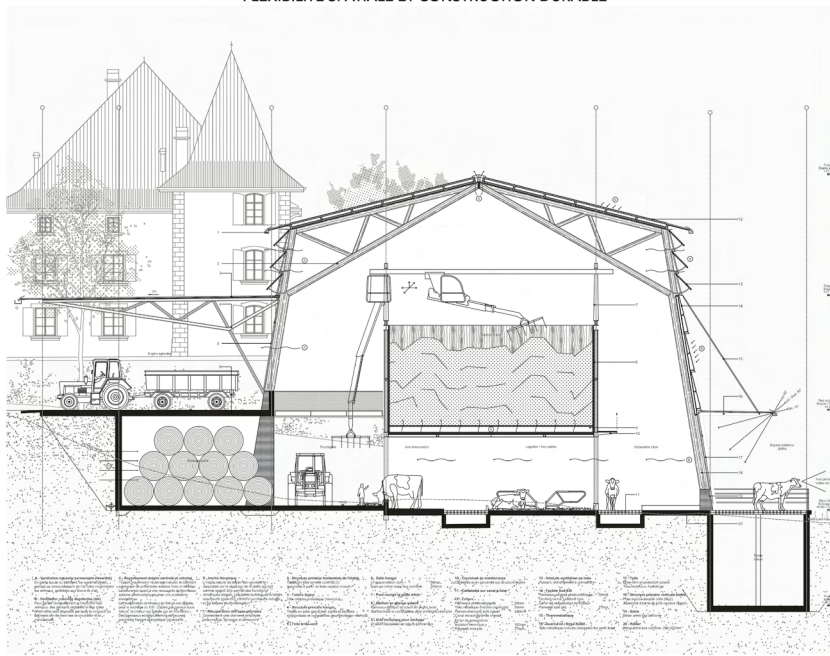


L'ÉTABLE SOLAIRE

L'étable solaire est une infrastructure généreuse et multifonctionnelle, conçue pour répondre aux besoins fonctionnels et environnementaux du projet. Elle est conçue pour être une structure durable, capable de s'adapter aux évolutions du projet et de contribuer à la réduction des émissions de CO2.



UN GRAND TOIT FLEXIBILITÉ SPATIALE ET CONSTRUCTION DURABLE

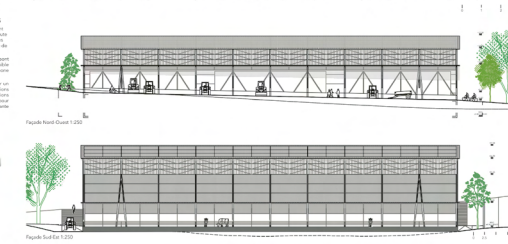


STRUCTURE

La structure est conçue pour être une infrastructure durable, capable de s'adapter aux évolutions du projet et de contribuer à la réduction des émissions de CO2. Elle est conçue pour être une structure flexible, capable de répondre aux besoins fonctionnels et environnementaux du projet.

SPATIALITÉ PRÉSERVÉE, ÉLÉMENTS RÉEMPLOYABLES

La spatialité est préservée, et les éléments sont conçus pour être réemployables. Cela permet de réduire les déchets de construction et de contribuer à la durabilité du bâtiment. Les éléments sont conçus pour être facilement démontés et réutilisés dans d'autres projets.



BEAUTÉ RATIONNELLE DANS UN CAMPUS CIRCULAIRE



BIEN-ÊTRE ET CONFORT

Le bien-être et le confort sont des éléments clés de la conception du bâtiment. Ils sont conçus pour être une infrastructure durable, capable de s'adapter aux évolutions du projet et de contribuer à la réduction des émissions de CO2.

DURABILITÉ

La durabilité est un élément clé de la conception du bâtiment. Elle est conçue pour être une infrastructure durable, capable de s'adapter aux évolutions du projet et de contribuer à la réduction des émissions de CO2.



15. PANOSSE

ARCHITECTES

DETRITUS. + STUDIO SOTNAS

RUE DU PETIT-CHÊNE 19, 1003 LAUSANNE

INGÉNIEUR CIVIL

B+G INGENIEURE BOLLINGER UND GROHMANN GMBH

WESTHAFENPLATZ 1, 60327 FRANKFURT AM MAIN /DE

ARCHITECTE PAYSAGISTE

ATELIER PLUM

CHEMIN COLLADON 28, 1209 GENÈVE

INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ BÂTIMENT

JAKOB FORRER SA LE MONT-SUR-LAUSANNE

Intégration

PANOSSE est un projet qui propose une vision expérimentale du futur centre d'essais et de recherches.

Il assume sa dimension de laboratoire, en proposant des bâtiments à l'expression agro-industrielle marquée, sans opposer le patrimoine et l'intervention contemporaine. L'approche repose sur une exploration attentive des ressources et sur la rénovation des volumes sans mimétisme.

L'autre force du projet réside dans une implantation claire et particulièrement compacte, couplée à une grande polyvalence des bâtiments qui génère un projet-processus capable d'évoluer, plutôt qu'une image arrêtée.

La proposition met en scène concrètement l'ensemble des réseaux, des flux et des ressources du centre, par un ensemble de canaux aériens qui relient les bâtiments. Cette prégnance des installations techniques se déploie jusqu'à l'intérieur des constructions, quitte à dépasser les besoins réels décrits dans le cahier des charges.

La polyvalence des trois nouveaux bâtiments aux proportions semblables s'exprime dans la façon spécifique dont ils s'implantent et s'adaptent à leurs contextes respectifs: accolé à la grange à pont, fusionné à l'étable, ou autonome au cœur de la zone Isos.

La plupart des bâtiments existants sont conservés, à l'exception des structures secondaires ou en mauvais état. Il en résulte un amalgame entre ancien et nouveau, à l'identité forte, qui cependant divise le jury.

Paysage

Le projet développe une trame paysagère qui donne un cadre végétal au bâti. La compacité des bâtiments, notamment celui qui accueille les machines à l'entrée du site, offre un rapport au sol vertueux largement perméable. La gestion des eaux de pluie à travers un dimensionnement précis des ouvrages de rétention est bien travaillée. La volonté de mettre en valeur ces installations techniques est intéressante. Le mouvement des terres d'excavation, bien que réduit par la stratégie de réutilisation des bâtiments existants, reste à développer.

Construction – Expression

L'expression des nouvelles constructions se réfère davantage au registre industriel qu'à celui d'un centre agricole. Le recours massif à des équipements techniques industriels et souvent mécanisés renforce l'impression d'espaces conçus comme des laboratoires, dont le lien aux pâturages adjacents est peu évident.

Les toitures sont pensées comme des façades actives, en agissant sur les conditions climatiques intérieures, tout en générant de larges surfaces productrices d'électricité.

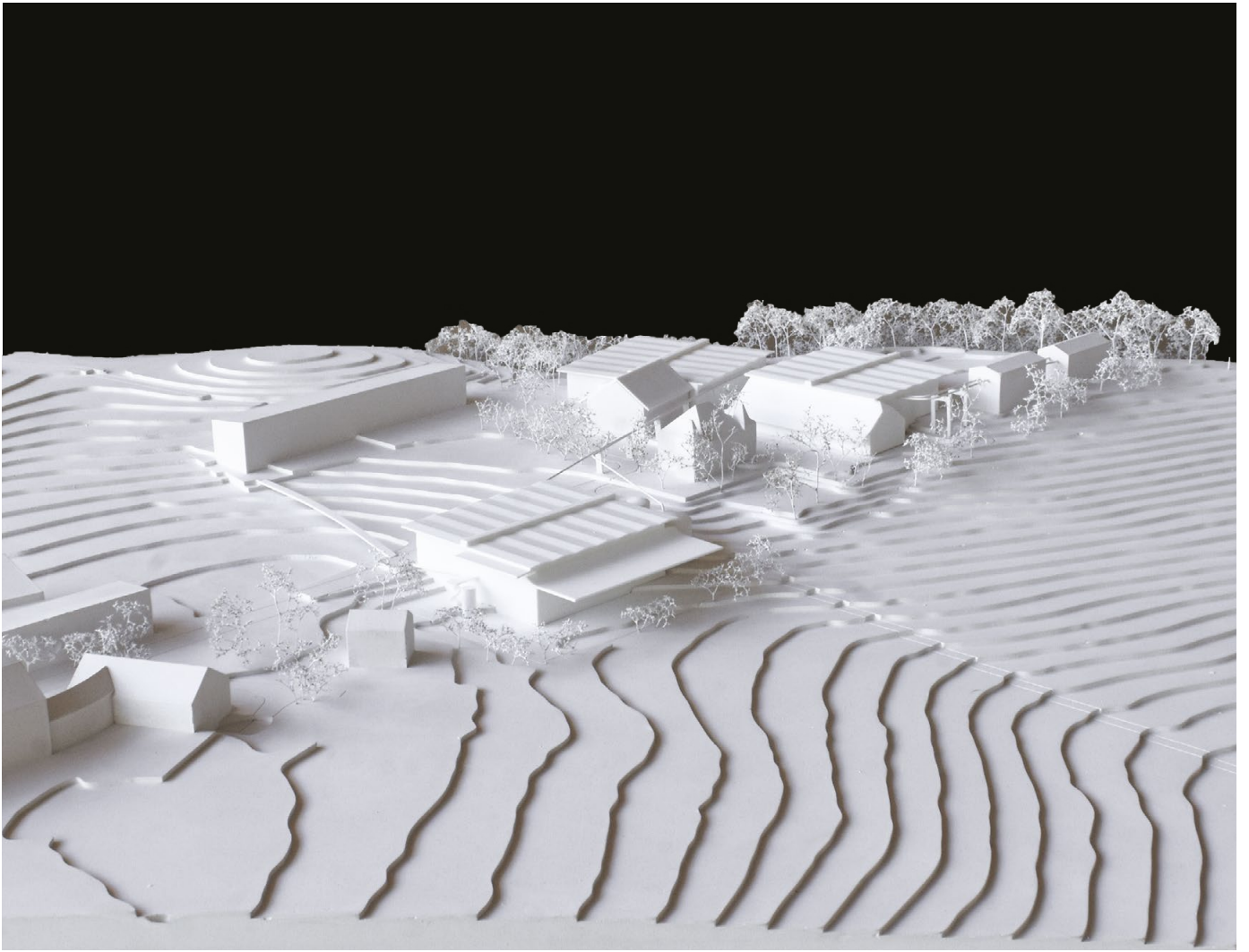
La volonté de conserver une grande partie des bâtiments existants, quitte à les transformer radicalement, constitue un réemploi efficient, complété par une approche attentive et détaillée aux autres ressources disponibles, réutilisées par assemblages pour franchir de plus grandes portées.

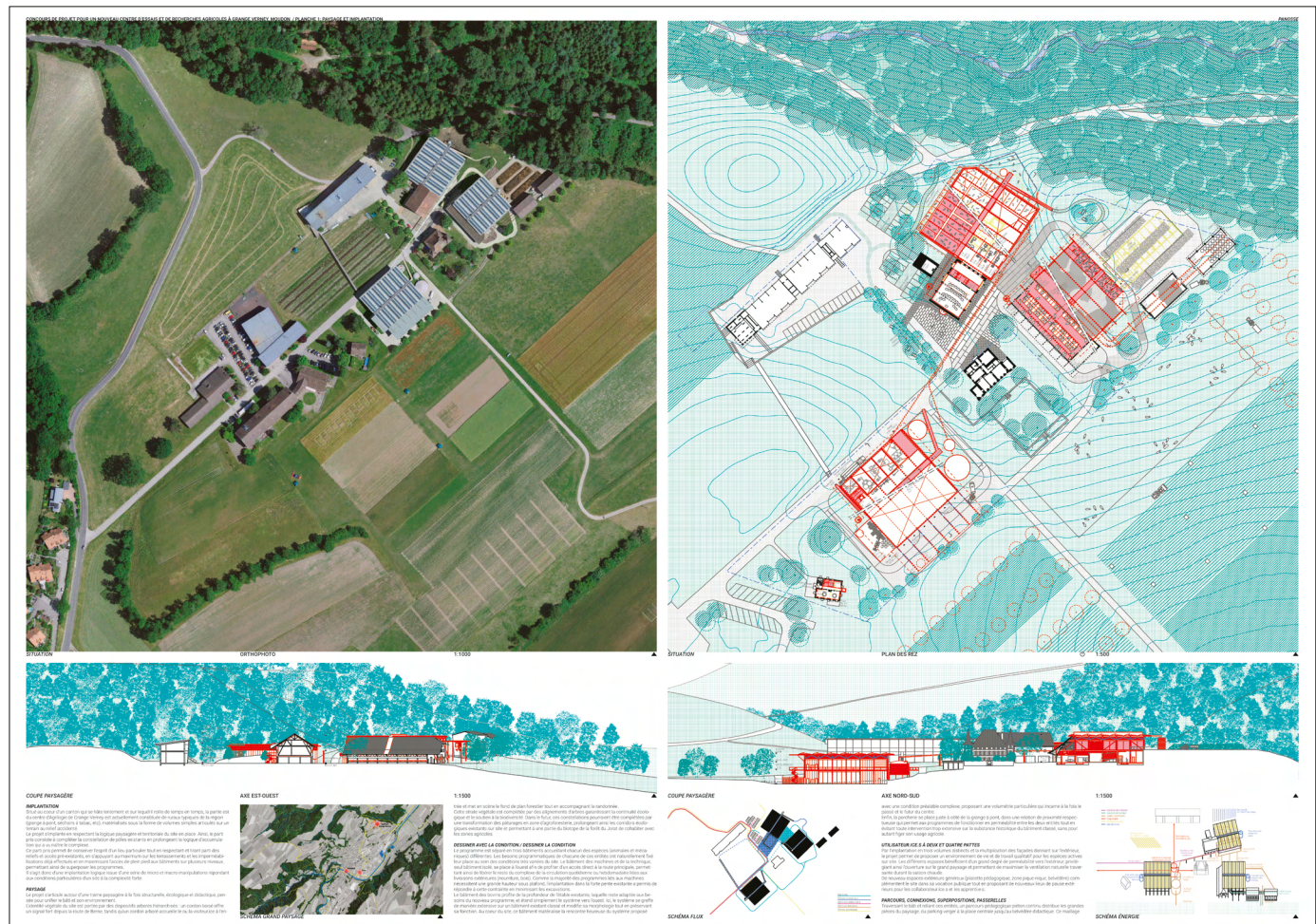
Fonctionnement

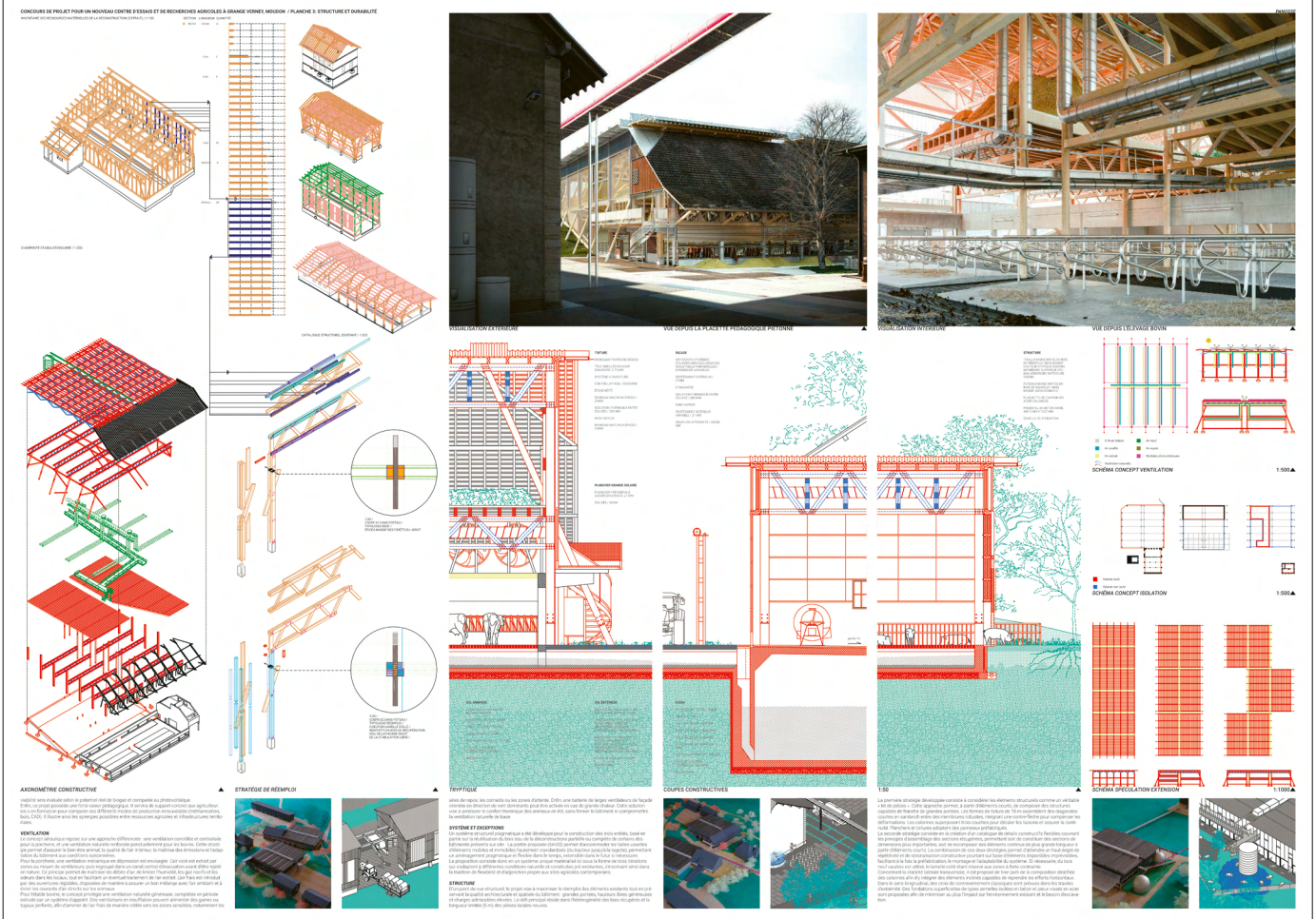
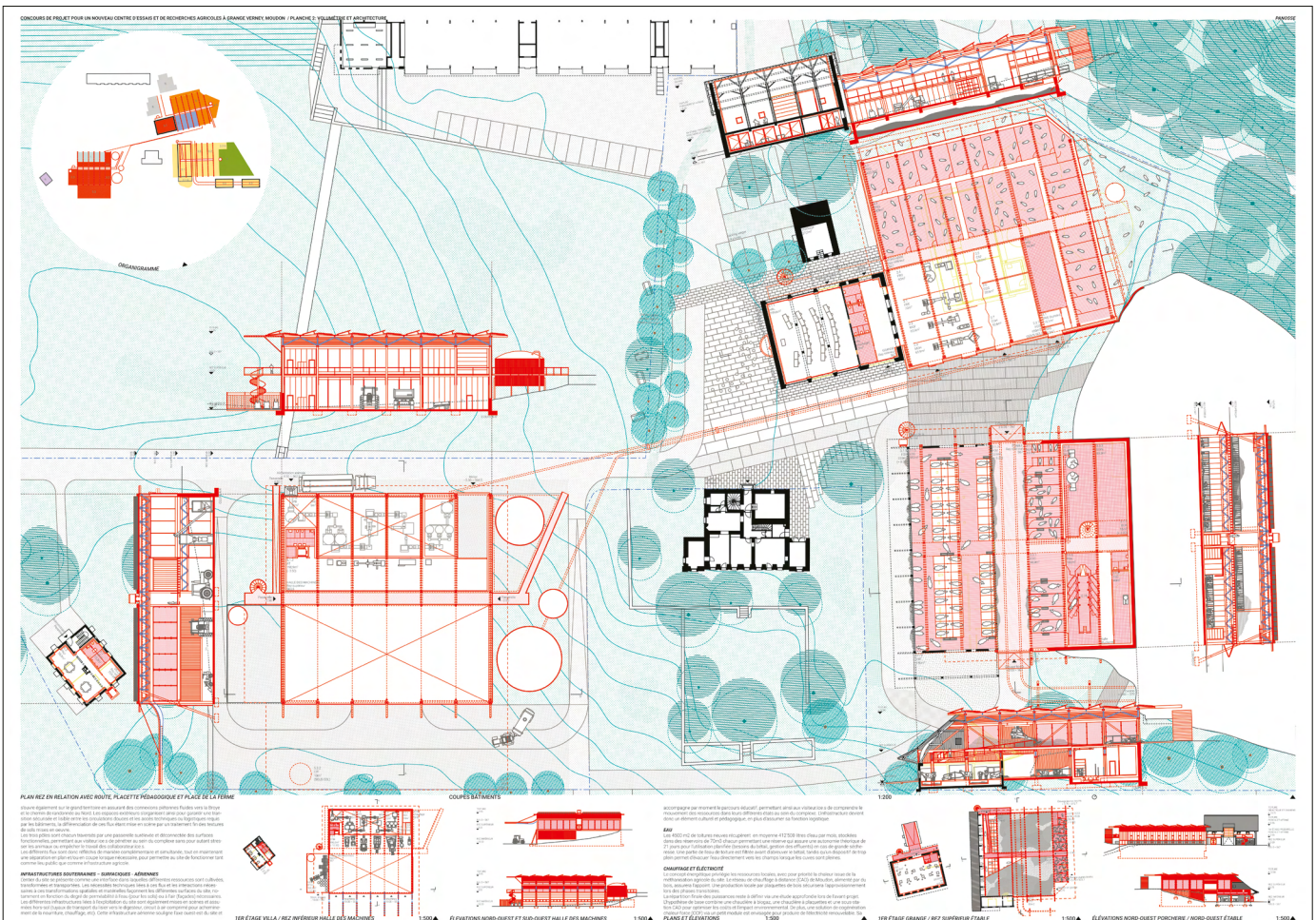
La densité des bâtiments implique un fonctionnement à étage dont l'usage est largement débattu par le jury. Les jeunes bovins et les vaches laitières se retrouvent dans les mêmes espaces.

La proximité des bâtiments entre eux, en partie nord, est peu adaptée à l'usage des véhicules agricoles. Les plans des bâtiments, organisés sur une base carrée, sont difficilement compatibles avec l'organisation linéaire liées à l'accueil et aux soins des animaux. L'usage important d'éléments métalliques augmente le risque de courants vagabonds néfastes pour le bien-être animal.

En proposant une vision mécanisée de l'exploitation de l'avenir, le projet Panosse explore une dimension radicalement nouvelle du futur centre d'essais et de recherches, qui se heurte dans le même mouvement aux exigences fonctionnelles et de bien-être animal auxquels il peine à répondre pleinement.







02. MIKADO

ARCHITECTE

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SÀRL
PLACE DE LA GARE 20, 2800 DELÉMONT

INGÉNIEUR CIVIL

BAUKONSTRUKT AG
WERKHOFSTRASSE 11, 2503 BIENNE

ARCHITECTE PAYSAGISTE

ATELIER GREPT SÀRL
ROUTE DE FRENAY 15, 1898 SAINT-GINGOLPH

INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ BÂTIMENT

BESM SA GRANGES-PRÈS-MARNAND

Intégration

MIKADO est un projet qui fait preuve d'une forme de clarté dans l'implantation de quatre bâtiments à l'architecture sobre. Au milieu de ceux-ci, le Château se détache et semble constituer, avec la Grange à pont, une nouvelle centralité.

De prime abord, les orientations des bâtiments peuvent sembler aléatoires, mais chacune d'elle obéit à une logique propre. Le bâtiment dédié aux bovins se désaxe de l'accès principal, reprend l'orientation de la salle de gymnastique, et libère ainsi la vue vers le Château.

Le bâtiment des machines et celui accueillant les porcs s'adaptent au mieux à la topographie. Ils sont complétés par la grange à pont, étendue sur ses deux pignons pour se rapprocher des proportions des deux autres constructions.

Ce principe rend la lecture du projet claire. Depuis la route de Berne, il offre la vision d'un centre d'essais et de recherches relativement discret et aéré.

Seule l'intégration du grand bâtiment des bovins dans le paysage est questionnée, tant ses proportions sont importantes. Il fait cependant le lien entre les pôles est et ouest, conférant au site une cohérence d'ensemble.

Paysage

Le projet de paysage s'organise autour d'un sol travaillé, destiné à structurer des espaces extérieurs adaptés aux flux humains, aux usages agricoles et aux déplacements des animaux.

La prise en compte des enjeux climatiques dans les aspects paysagers est cependant peu développée, notamment le dispositif de gestion des eaux qui manque de précision. Une meilleure articulation du concept d'arborisation et des mesures paysagères auraient permis d'affiner l'intégration du projet dans les milieux naturels en renforçant l'identité du site. L'abattage de certains arbres solitaires est regrettable.

Construction – Expression

Les toitures des trois nouveaux bâtiments sont de même type, à double pan décalé, permettant une ventilation optimale au faîte. Elles concourent à l'unité de la proposition.

Seule la toiture à quatre pans de la grange à pont, étendue sur ses deux pignons, se démarque et surprend dans l'environnement agricole. Elle semble reprendre des codes s'apparentant

à l'architecture domestique, ce qui est jugé cohérent avec le programme qu'elle abrite (vitrine, espaces didactiques) mais suscite des doutes sur son intégration. Peu d'éléments renseignent sur l'expression concrète et la matérialité de cette transformation.

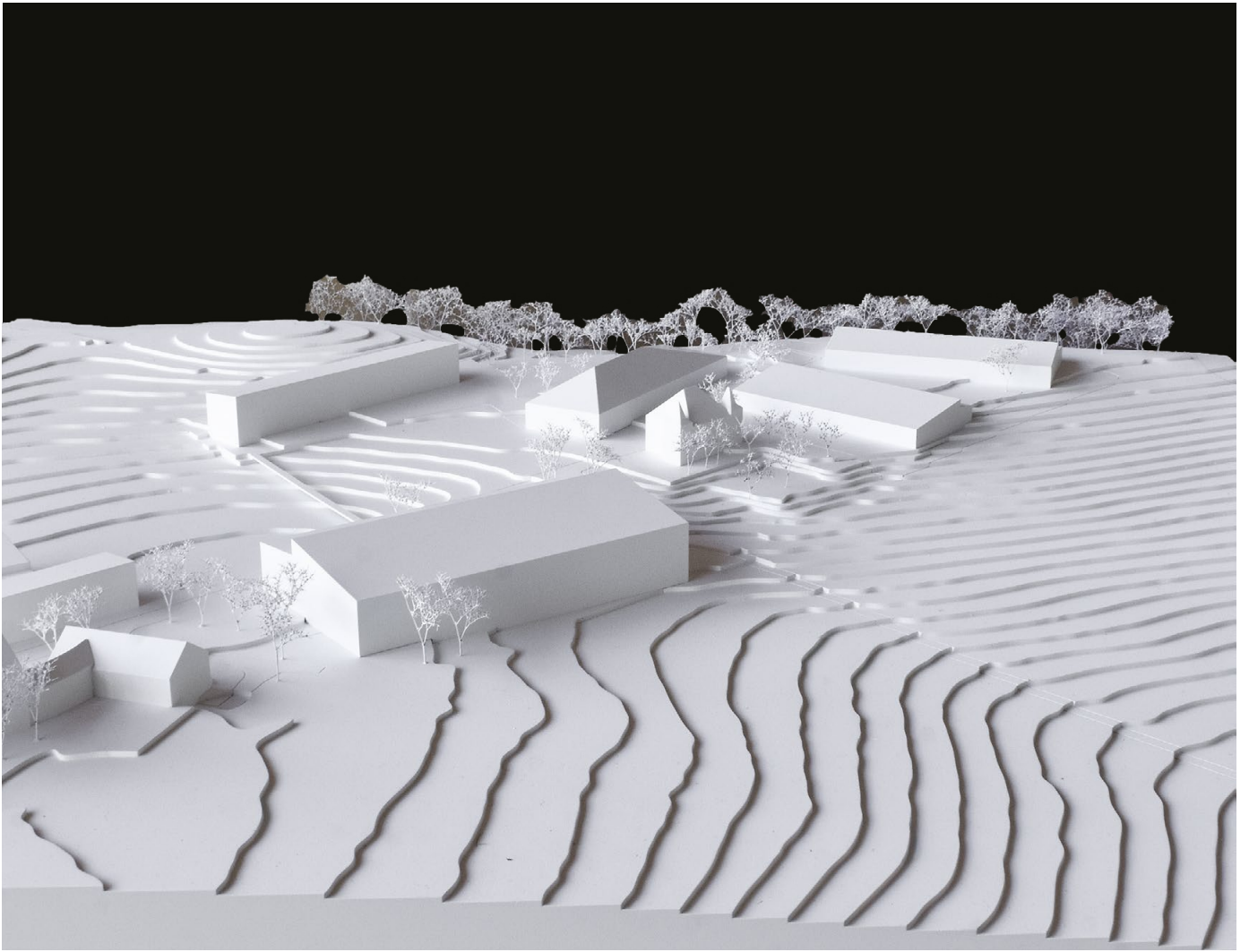
La pertinence de l'usage de la terre crue pour les bâtiments des machines ainsi que la porcherie est discuté, bien qu'elle génère des pignons aux caractères bien définis, soulignés par la forme brisée des toitures, et la présence d'oculus.

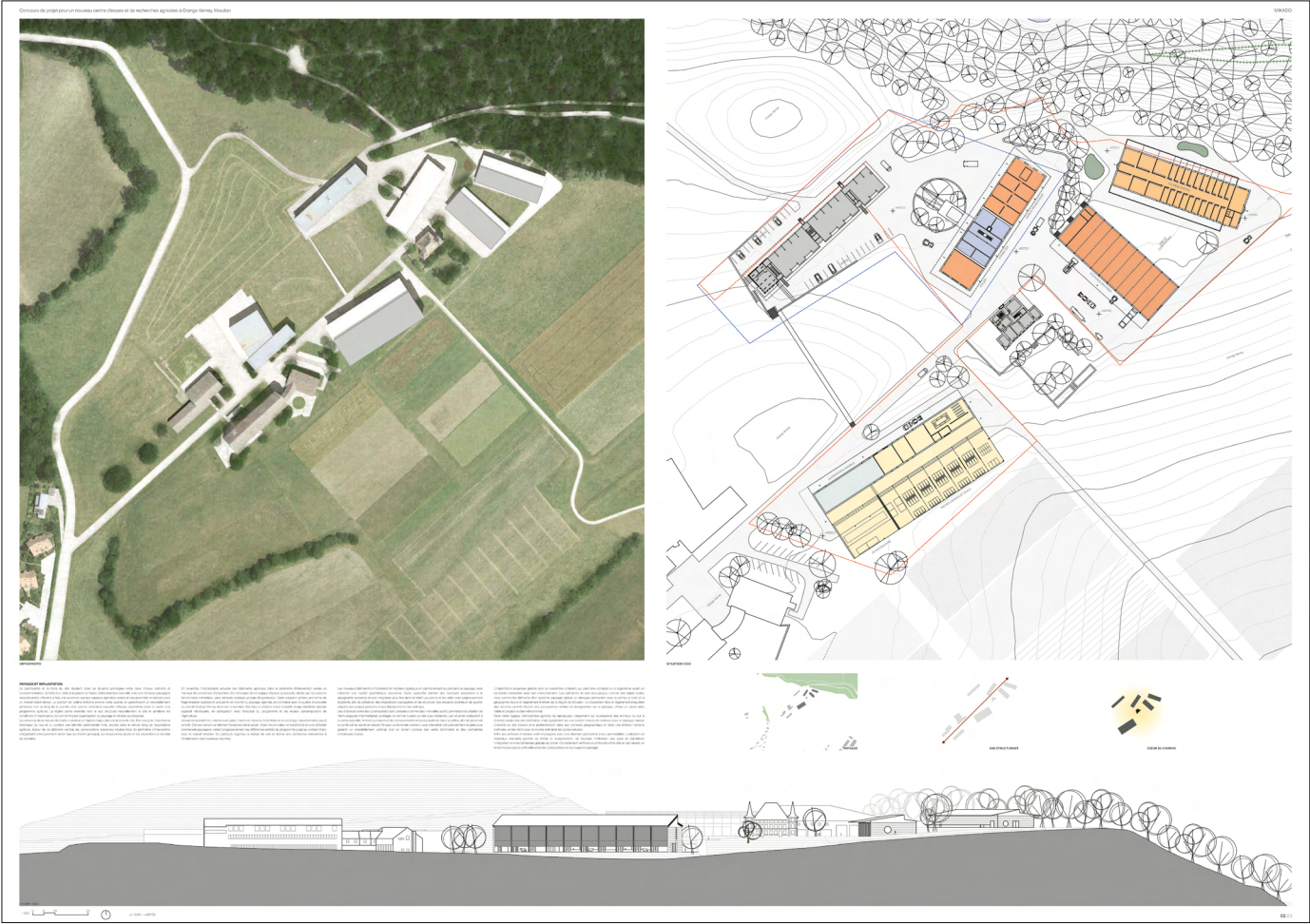
Fonctionnement

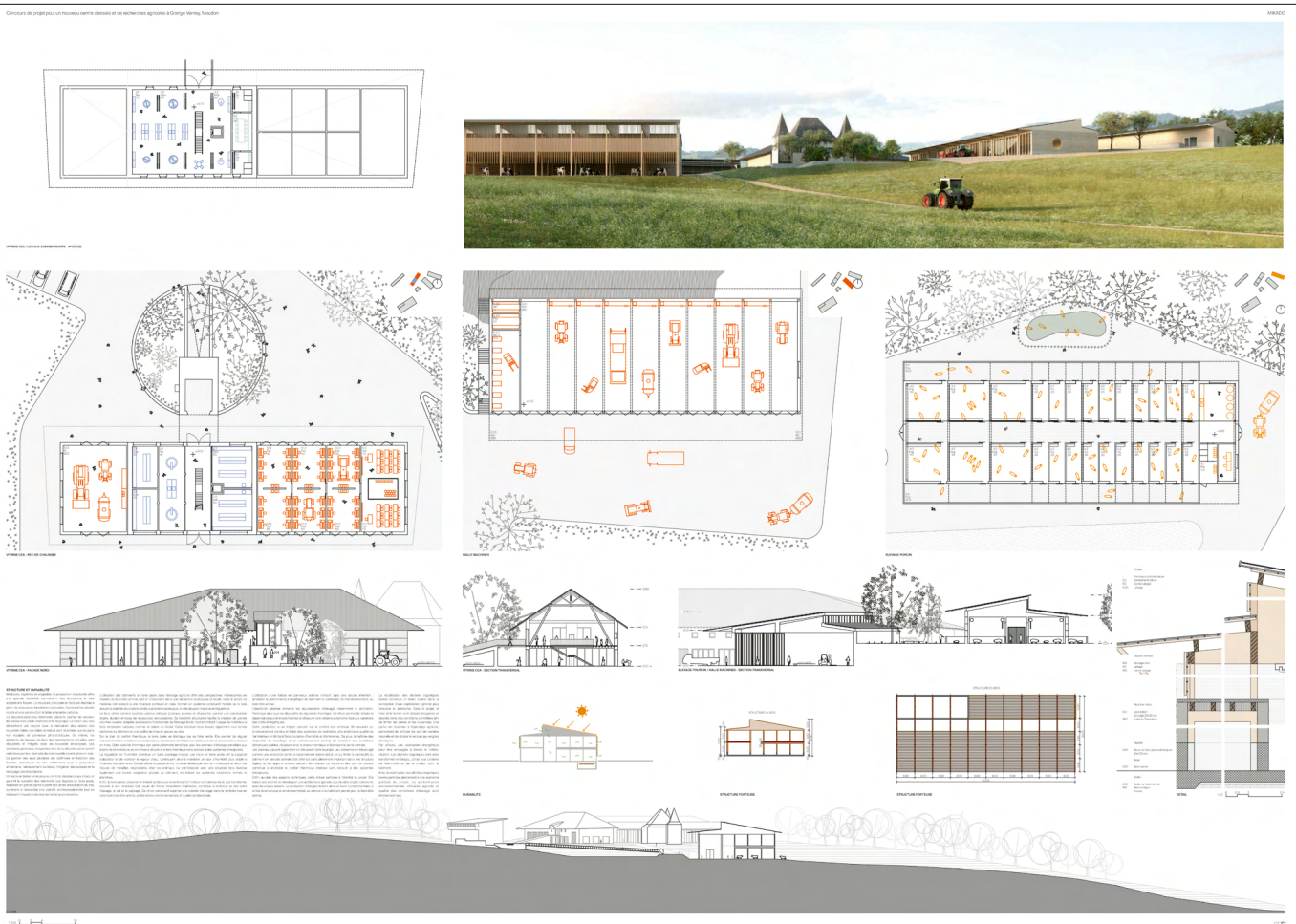
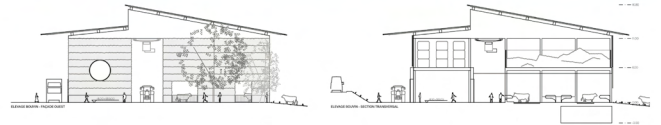
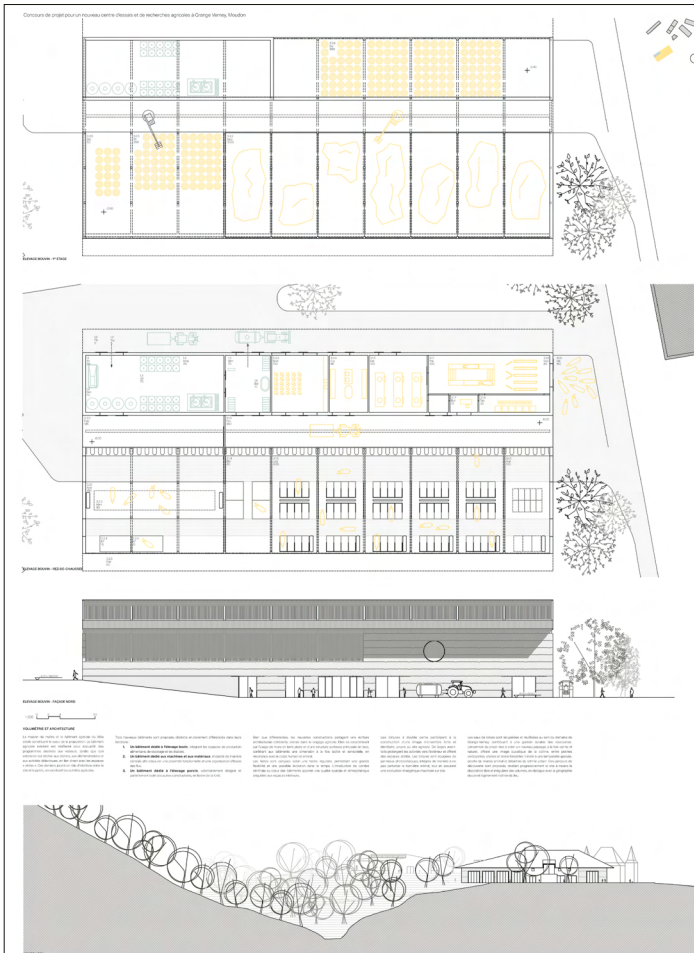
L'implantation de la porcherie le long de la lisière de la forêt suit une logique topographique, qui cependant complique l'accès aux pâturages. La position du compost entre la porcherie et le local des machines semble peu approprié; tout comme sa forme triangulaire peu optimale.

Les systèmes constructifs proposés semblent offrir une flexibilité dans la répartition du programme, permettant au projet de s'adapter en fonction des besoins qui évolueront inmanquablement avec le temps; les usagers prenant à titre d'exemple la possible tendance vers un retour du polyélevage à l'avenir.

Fort d'une organisation générale claire, et d'un fonctionnement qui ne présente pas de limite majeure, le projet Mikado développe une identité propre qui confère au Centre agricole une singularité intéressante, dont les aspects paysagers et de durabilité sont en contre-partie relativement peu traités.







19. CLÉ DES CHAMPS

ARCHITECTE

O. ROCHAT ARCHITECTES SÀRL + ROCHAT & PRISSE ARCHITECTES SÀRL
CHEMIN DES MOUETTES 4, 1007 LAUSANNE

INGÉNIEUR CIVIL

KÄLIN & ASSOCIÉS SA
CH. DES FONTENAILLES 21, 1007 LAUSANNE

ARCHITECTE PAYSAGISTE

PASCAL HEYRAUD SÀRL
RUE DE L'ÉVOLE 8A, 2000 NEUCHÂTEL

INGÉNIEURS SPÉCIALISÉS BÂTIMENT

EEO, ÉTUDES ÉLECTRIQUES OLIVETTA SA LAUSANNE
CHAMMARTIN & SPICHER SA LAUSANNE
BA CONSULTING SA (SANITAIRE) CRISSIER

Intégration

Le projet se distingue par la nouvelle place qu'il ménage autour du Château, le positionnant comme repère principal du site, à la suite de la déconstruction de l'étable. En belvédère sur le paysage, ce nouvel espace offre une respiration au cœur du nouveau centre d'essais et de recherches.

Un nouveau bâtiment de grande dimension complète le projet en s'implantant dans la zone centrale entre les pôles est et ouest. Son impact à l'échelle du grand paysage est questionné.

L'étude attentive des bâtiments historiques du site, en particulier leurs orientations comme les articulations qui les relient, sert de base à l'implantation générale.

Le nouveau bâtiment accueillant les bovins se décompose en deux volumes principaux reliés par un petit élément au toit plat, par analogie au bâtiment attenant de M. Piccard.

La grange à pont est agrandie par l'ajout d'un nouveau volume légèrement désaxé.

Le reste des interventions est hétérogène: la porcherie est conservée et rénovée, les hangars à tabac déconstruits, et un nouveau bâtiment est proposé en lisière de forêt pour accueillir les machines.

Cette diversité produit un projet hybride qui tire parti des diverses opportunités identifiées, qu'elles soient historiques, morphologiques, ou topographiques.

L'attention aux différents contextes génère cependant un projet dont l'identité et le caractère sont peu identifiables, malgré une morphologie de toitures commune à l'ensemble des nouveaux bâtiments.

Paysage

La grande attention portée au développement du projet paysager est saluée.

La plantation d'un pré-bois sur la colline renforce le réseau de haies environnantes. Les arbres isolés remarquables sont conservés et mis en valeur.

Des mesures paysagères facilitent l'autonomie fourragère des bovins grâce à des haies de trognes et des taillis de frêne, qui produiront le bois nécessaire à la fabrication de compost. La plantation de poiriers en tige et la création d'un verger sont intéressantes, comme la proposition d'un bassin d'infiltration. Cependant, ces éléments se situent hors du périmètre du concours, et compliquent

l'usage simple de cet espace par les animaux. Le dimensionnement des ouvrages de stockage de l'eau permet de couvrir une bonne partie du besoin animal. Une gestion habile des volumes dédiés à la rétention ou l'infiltration démontrent un réel intérêt porté à ce sujet.

Construction – Expression

La typologie et l'expression des nouveaux bâtiments fait référence aux constructions agricoles conventionnelles, sans chercher à se démarquer. Les toitures à double pan, décalés au faîte, sont déployées uniformément. Leur faible pente, et leurs larges dimensions sont de nature à rendre cette intervention unificatrice peu lisible à l'échelle du site.

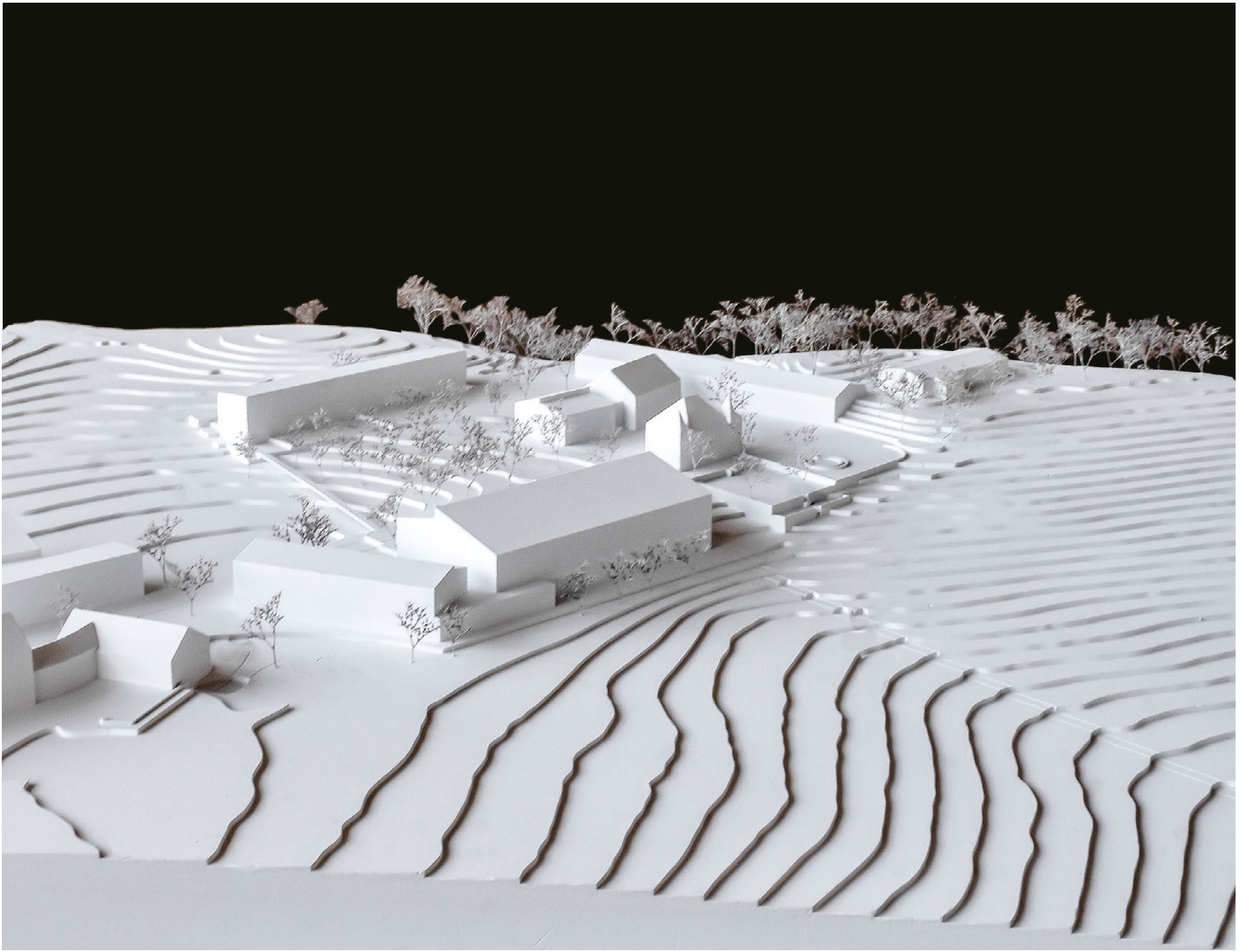
L'articulation entre les 2 volumes principaux constituant le bâtiment des bovins est questionnée. La lecture du plan démontre qu'il s'agit bien d'un seul bâtiment, ce qui ne répond pas à la nécessité de séparer strictement les vaches laitières des jeunes bovins.

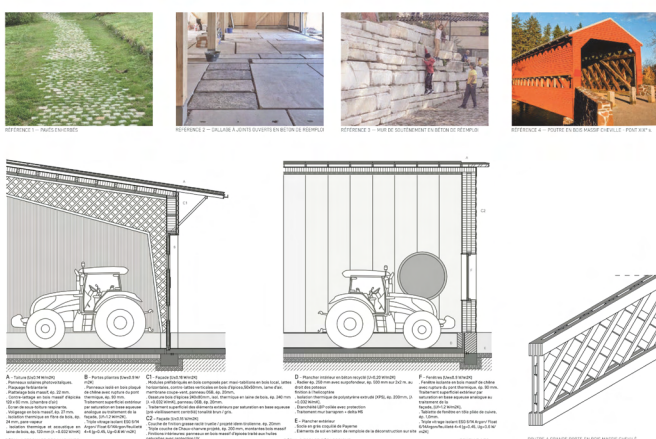
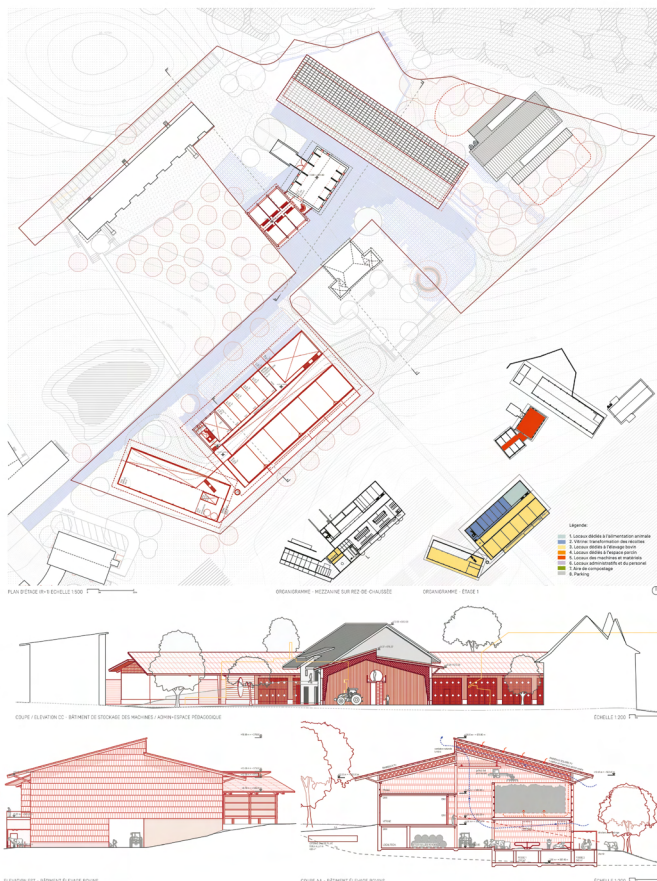
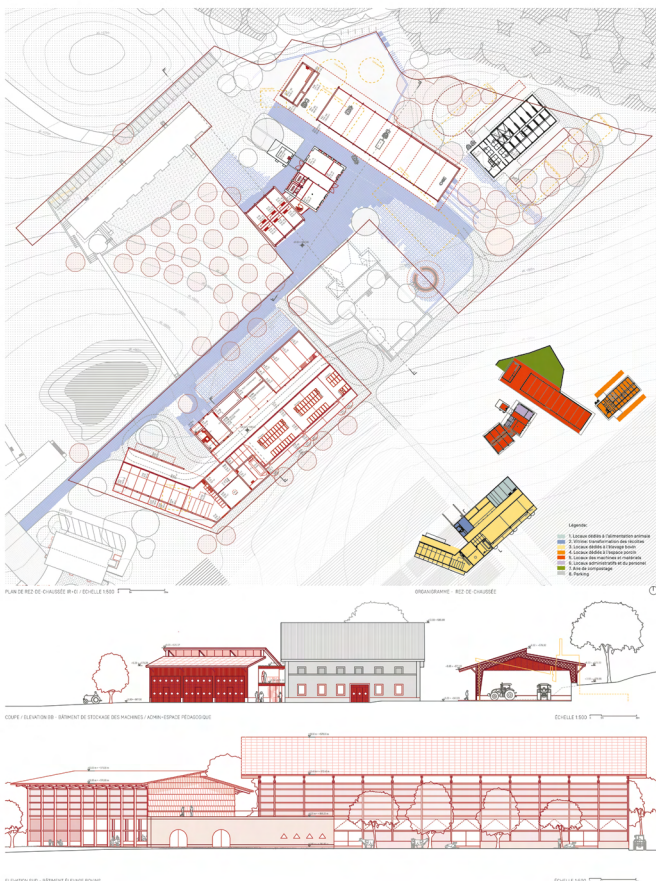
Le réemploi de matériaux issus de la déconstruction est relativement marginal et peu développé. L'attention portée à la réutilisation des dallages en béton permet cependant de réduire l'impact environnemental des démolitions.

Fonctionnement

La fonctionnalité générale du centre d'essais et de recherches est démontrée. La position centrale des espaces pédagogiques est appréciée. Les locaux des machines et du matériel sont facilement accessibles. Quelques limites fonctionnelles sont malgré tout identifiées: la volonté de conserver la porcherie ne permet pas de répondre aux surfaces décrites dans cahier des charges; la position du compost à l'arrière du bâtiment des machines n'est pas idéale, car peu accessible.

Attentif à toutes les composantes historiques et actuelles du site, La Clé des champs est un projet d'opportunités, fonctionnel, et au concept paysager très travaillé, mais dont la cohérence d'ensemble et l'identité demeurent cependant trop peu lisibles.





04. KAPLA

ARCHITECTE

POINT 0 SÄRL

RUE DU VALENTIN 58, 1004 LAUSANNE

INGÉNIEUR CIVIL

BASLER & HOFMANN SA

AVENUE D'OUHY 6, 1006 LAUSANNE

ARCHITECTE PAYSAGISTE

AMAURY CARLIER ARCHITECTE PAYSAGISTE — EN(-)QUÊTE

AVENUE DES AMAZONES 10, 1224 CHÈNE-BOUGERIES

INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ BÂTIMENT

WEINMANN ÉNERGIES SA ÉCHALLENS

Intégration

Le projet *KAPLA* se distingue par une implantation très compacte, au nord-est du site, qui offre la possibilité de ne pas construire la zone centrale, renforçant la dualité entre le pôle d'enseignement à l'ouest, et le centre d'essais et de recherches à l'est.

Seuls trois nouveaux bâtiments sont proposés, en deuxième rideau derrière les trois constructions historiques du site que sont la grange à pont, le Château et l'étable. Cette concentration en second plan est de nature à en atténuer l'impact visuel, et par là même la présence du projet sur le site.

Pour autant, celui-ci assume avec force des nouvelles constructions au caractère agro-industriel, développées sur plusieurs niveaux, dont les toitures horizontales et les volumes imposants contrastent avec le vernaculaire de l'existant, opérant ainsi une claire distinction entre les époques. Cette expression architecturale, volontairement affirmée, réfute toute nostalgie au site et utilise la densification comme vecteur d'une identité nouvelle.

Paysage

La compacité de la proposition libère les sols qui demeurent largement perméables.

L'espace entre les deux pôles peut ainsi devenir une zone d'expérimentations agricoles. Sans pour autant correspondre immédiatement au cahier des charges, la création de terres fertiles à partir des terres excavées est intéressante. Le jury salue également la perspective, à long terme, d'une transition vers une fonction agroforestière, avec un paysage bocager composé de haies champêtres, d'arbres de plein champ, de prairies extensives, d'ourlets herbeux et de cultures associées. Cette démarche accompagne l'émergence de nouvelles pratiques, même si les utilisateurs ont aussi questionné son lien direct avec la vocation du centre. La gestion des sols facilite la perméabilité, favorisant l'infiltration de l'eau et le développement spontané d'une végétation rudérale dans les zones secondaires.

Construction – Expression

La structure des nouvelles constructions s'éloigne à dessin des structures agricoles conventionnelles.

Les poutres triangulées sont assemblées à partir de petits éléments de réemploi, et posées sur de larges piliers circulaires en béton. La forme des toitures permet d'optimiser l'utilisation

des volumes, en facilitant la mécanisation des espaces. Elles permettent en outre une récolte efficiente des eaux de pluie, stockées dans des citernes périphériques qui assurent environ 14 jours d'autonomie.

Les façades, légères, sont ventilées en partie haute, et assument un caractère industriel, dont la matérialité a été largement débattue.

La réversibilité des espaces est revendiquée, ce qui semble compatible avec le système constructif et leur indépendance aux enveloppes qui pourront être modifiées en fonction des besoins.

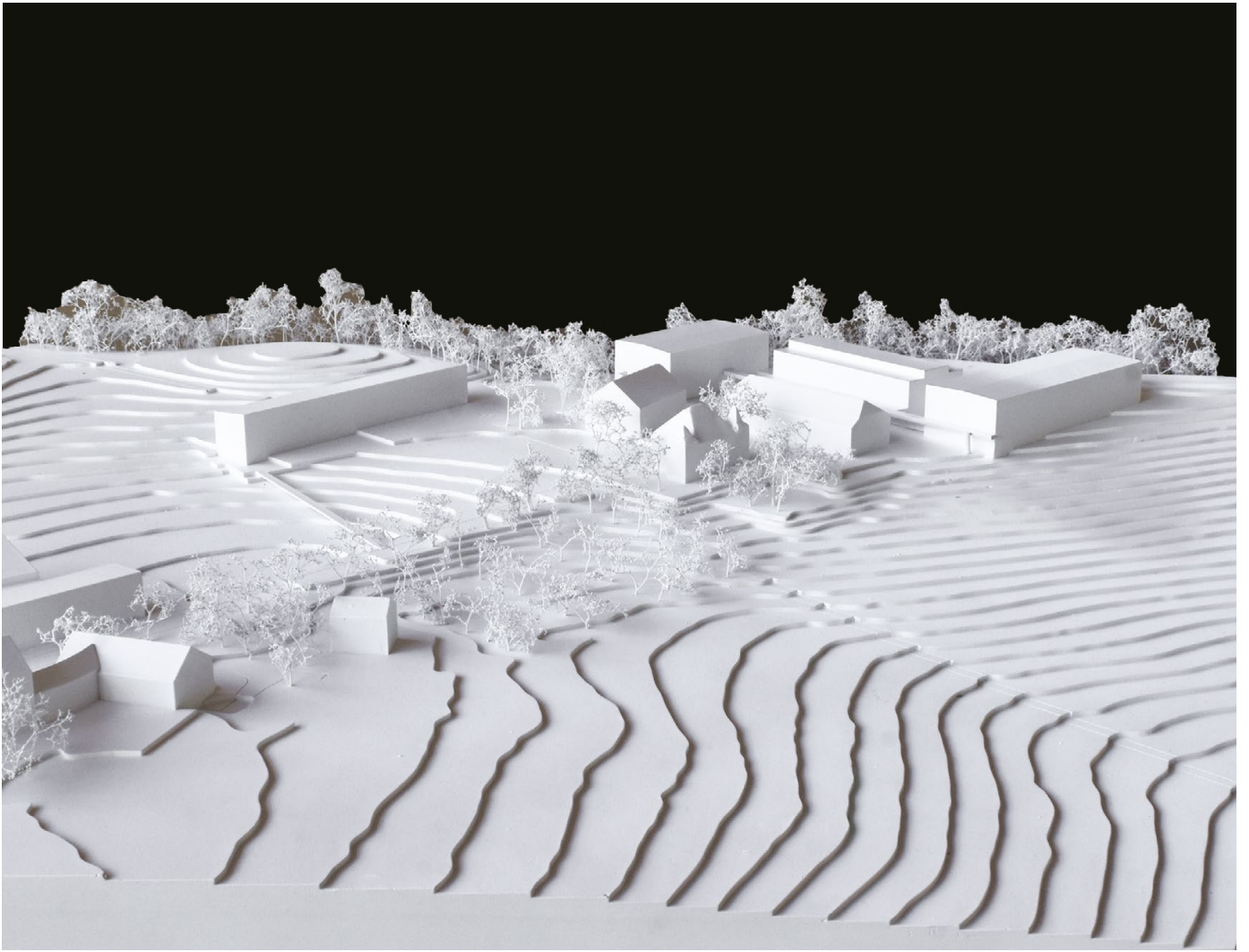
Fonctionnement

La densité offerte par l'implantation et la volumétrie générale trouve ses limites dans le fonctionnement purement agricole du centre. L'organisation sur plusieurs niveaux des nouveaux bâtiments compromet la fluidité des échanges et des flux, des machines comme des animaux.

Le compostage couvert offre cependant un fonctionnement optimal, mais au détriment des porcs situés au niveau supérieur, et dont l'accès aux pâturages est difficile.

L'attention portée aux espaces d'accueil du public, que ce soit à l'intérieur de la grange ou par la création de la nouvelle passerelle, est relevée, même si la fonctionnalité de cette dernière, détachée du sol, paraît difficilement compatible avec les passages d'engins.

KAPLA propose un projet de centre d'essais et de recherches ambitieux et expérimental, en mettant en avant la sauvegarde de la terre et la recherche de compacité dans l'implantation et les constructions elles-mêmes. Les contreparties en termes de fonctionnement agricole, de gestion des flux, de cohabitation des humains et des animaux, semblent trop éloignées des besoins actuels et futurs des usagers.



Concours de projet pour un nouveau centre d'essais et de recherches agricoles à Grange Verney, Moudon



pour les visiteurs. Ce cheminement permet de traverser le site et d'observer les activités agricoles et les animaux tout en restant séparé des flux techniques.



Les façades striées, les structures en treillis et les filtres textiles renforcent l'horizontalité du paysage et créent un jeu permanent entre opacité, transparence et translucidité. Les bâtiments se dévoilent progressivement, révélant une architecture ouverte et accueillante.

de fois est implanté à l'avant du composite, le long de cet axe logarithmique extérieur.

IDENTITÉ

IDENTITÉ

Les façades stratifiées, les structures en treillis et les filtres textiles renforcent l'horizontalité du paysage et créent un jeu permanent entre opacité, transparence et transparence. Les bâtiments se dissolvent comme

diversément : certains espaces apparaissent clairement tandis que d'autres restent suggérés derrière les titres structurels ou les enveloppes légères.



Concours de projet pour un nouveau centre d'essais et de recherches agricoles à Grange Verney, Moudon



STRUCTURE ET MATÉRIALITÉ

petites et plus légères. Le répétitivisme des traits profonds assure la structure très fine viscoélastique, rendant l'absorption et l'élasticité des volumes agricoles. Le toit apparaît donc comme une nappe structurale continue, légère et homogène, dont la profondeur participe à la qualité spatiale et lumineuse des bâtiments.

Le bâtiment existant transformé reprend la même logique constructive que les nouvelles interventions.



STRATÉGIE DE RÉ-EMPLOI ET RÉVERSIBILITÉ

[illegible]

Les bâtiments sont conçus sans radier continu, avec uniquement des dal-

L'efficacité photovoltaïque est élevée prioritairement pour couvrir les besoins propres du site (chauffage, ventilation, équipements agricoles, transfert-matériau), réduisant l'autoconsommation. Sa production annuelle est d'environ 750 000 kWh. Le surplus (soit 550 000 kWh/an) est réinjecté dans le réseau électrique. Le solaire thermique, présent sur le toit du bâtiment des boîtes est utilisé pour le séchage à l'air, dont les besoins sont saison-

daniment chaleur et électricité. La chaleur est utilisée en priorité po

N DE L'EAU



11. HAMEAU

ARCHITECTE

BUTIKOFER DE OLIVEIRA ARCHITECTES SÀRL
AVENUE MARC DUFOUR 5, 1007 LAUSANNE

INGÉNIEUR CIVIL

B+S INGÉNIEURS SA
CHEMIN RIEU 8, 1208 GENÈVE

ARCHITECTE PAYSAGISTE

MONNIER ARCHITECTURE DU PAYSAGE SA
RUE CITÉ-DERRIÈRE 3, 1005 LAUSANNE

INGÉNIEURS SPÉCIALISÉ BÂTIMENT

WEINMANN ÉNERGIES SA ÉCHALLENS
BETELEC SA VILLARS-STE-CROIX

Intégration

Le projet *HAMEAU* occupe la totalité du périmètre du concours. Par la déconstruction des bâtiments existants, il libère les terrains au sud-est tournés vers la route de Berne, et propose l'implantation régulière de nouveaux bâtiments agricoles à l'expression ordinaire.

Les hangars à tabac et l'étable historique sont reconstruits de part et d'autre de la grange à pont, dédiée à l'enseignement. Ils forment, avec le château, un nouvel espace central rayonnant, renforcé par le nouvel accès au nord.

Cette implantation couvrante génère un fonctionnement optimal d'un point de vue agricole, en respectant les logiques de flux d'animaux ou de nourriture. En contrepartie, elle laisse peu d'espace au sol pour faire évoluer le centre dans le futur. La cohabitation entre les structures nouvelles typiquement agricoles, et les bâtiments anciens rénovés ou reconstruits ne concourt pas à la création d'une nouvelle identité forte pour le nouveau centre.

Paysage

La désimperméabilisation des sols, la gestion circulaire des matériaux terreux et le réemploi des horizons fertiles A et B pour les futures surfaces de plantation sont des éléments importants du concept paysager, dans le but d'amender les surfaces agricoles érodées des alentours.

L'absence de projet de gestion des eaux est cependant regrettable.

L'intégration d'arbres solitaires, de bosquets et de lisières, qui vise à faciliter les transitions entre les différents composants du site est saluée. Dans cette optique, l'ourlet forestier proposé renforce l'importance environnementale de la lisière existante.

Construction – Expression

La morphologie des nouveaux bâtiments fait référence aux constructions agricoles conventionnelles, en déployant des structures en bois couvertes de toitures à double pan, équipées de panneaux solaires sur leurs faces les mieux exposées. Peu d'éléments permettent de juger de l'expression des façades, et leur intégration dans le grand paysage. La recherche d'une fonctionnalité a pris le pas sur celle d'une nouvelle identité.

L'accent est mis sur la déconstruction-reconstruction des éléments existants du site, en veillant à réutiliser un maximum d'éléments disponibles.

Cependant, le potentiel offert par une reconstruction totale de l'étable et des hangars à tabac aurait pu être l'occasion de modifier leurs volumes historiques pour les adapter davantage aux nouveaux programmes qu'ils accueillent. La pertinence économique de ces opérations est questionnée.

Fonctionnement

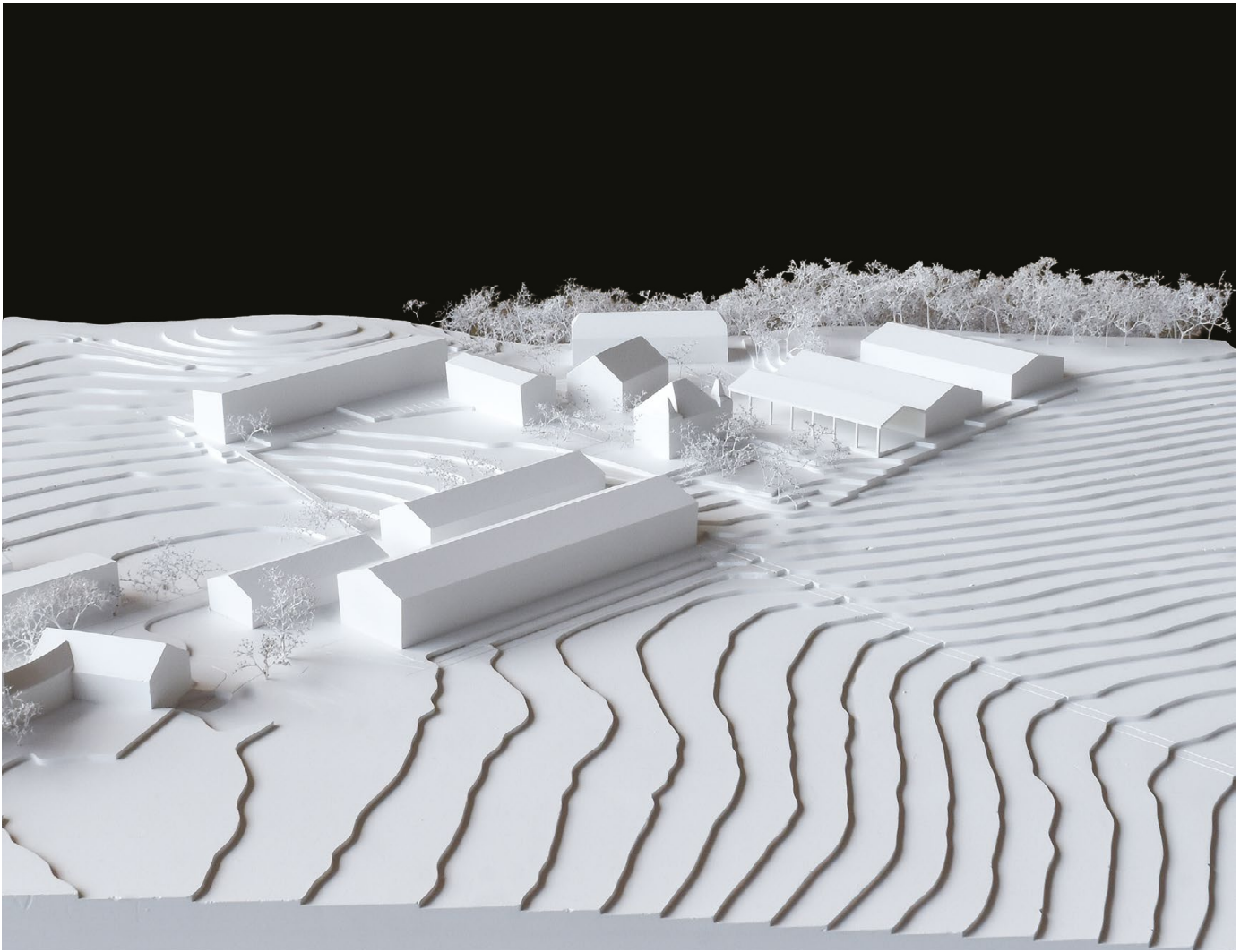
Le compartimentage des fonctions par bâtiment est parfaitement fonctionnel, même s'il concourt à la multiplication du nombre de constructions.

L'implantation des hangars à tabac masque partiellement la grange à pont depuis l'entrée principale du site, rompant son lien au pâturage tout en contraignant l'accès au pont.

Le positionnement central de la halle des machines est salué pour son potentiel à devenir un espace multifonctionnel au cœur du site.

L'espace réduit entre les bâtiments accueillant les animaux est contraignant. L'accès aux pâturages est globalement assuré pour les bovins davantage que pour les porcins.

Le projet réussit à proposer une organisation et un fonctionnement relativement optimal au détriment de la création d'une nouvelle identité qui peine à émerger de la combinaison entre des bâtiments neufs à l'expression peu lisible et des constructions existantes rénovées ou reconstruites.





Volumétrie et architecture

[illegible]

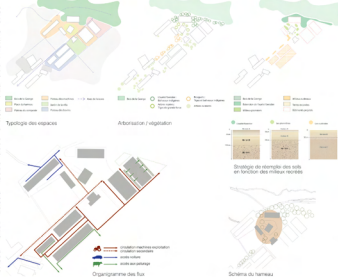
La situation géographique des programmes accablent le personnel, les utilisateurs et les visiteurs des fermes de l'économie agricole. Les fermes sont situées à l'est du désert. L'importance de ces programmes réside à l'élevage, à l'alimentation animale et aux machines respectant un alignement long et en prolongement du chemin de la ferme. Les programmes sont occupés par les locaux d'habitat à l'élevage des bovins et à l'alimentation animale. L'allée des bovins est en face de distribution et de flexibilité pour l'exploitation entre ces bâtiments, et elle est en face de la zone d'habitat du site sur l'allée des champs existants et l'allée des bovins.

Les locaux de l'alimentation animale bénéficient d'une position centrale dans l'organisation de l'exploitation. Les surfaces pour le séjour en ferme sont situées dans la zone d'habitat. Les locaux de l'alimentation animale, dont le gîte est plus bas, accompagnent la transition avec les locaux existants et permet d'avoir la perspective depuis l'entrée sur

C'est une zone agricole nord-est, la frêle du stockage des machines et les animaux sont élevés dans des bâtiments modernes à péristyles secondaires directs depuis l'arrière des champs et en contact avec le hameau. Cette construction conçue avec de grandes portées offre des espaces diaphanes flexibles. La grande échelle du couvert et son ouverture vers la plaine répond au grand paysage.

Les locaux liés à l'élevage des porcs finissent la composition en prenant place sur la colline. Ce bâtiment, issu de l'ancienne construction

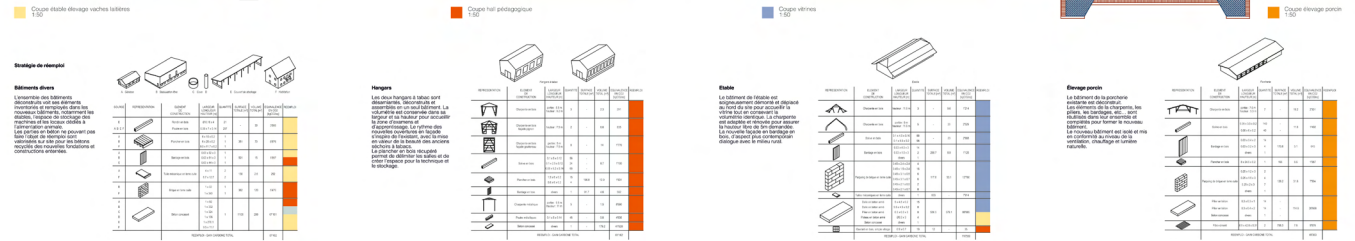
Le profil orienté sud-est du nouveau centre d'essais et de recherches agricoles offre une vision riche et particulièrement par la succession d'événements, de gauche à droite: le petit belvédère de la collina du

Plan de situation
1:1000Plan de situation
1:1000

0 5 10 20

Plan de situation
1/500

Course A1



21. ALMAARCHITECTE

TRANSVERSAL ARCHITECTES

RUE DU PETIT-CHÊNE 11, 1003 LAUSANNE

INGÉNIEUR CIVIL

PERRET-GENTIL SA

AVENUE DES DÉCOUVERTES 12, 1400 YVERDON-LES-BAINS

ARCHITECTE PAYSAGISTE

SORTONS DU BOIS

RUE DE LA BATAILLE 64, 68200 MULHOUSE /FR

INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ BÂTIMENT

ENERGA SA YVERDON-LES-BAINS

Intégration

La force du projet tient au choix d'une morphologie de toitures à sheds, déclinée de façon répétitive sur le site, lui conférant une expression qui s'écarte des typologies traditionnelles afin de construire une identité propre au site. Le choix de déconstruire la totalité des bâtiments autorisés permet une implantation des nouveaux bâtiments rationnelle et orthogonale, selon un principe de nappe, qui occupe une grande partie du périmètre du concours. En contrepartie, aucune véritable centralité n'émerge de la proposition, qui englobe la grange à pont et le Château sans dispositif spécifique de mise en valeur.

Une place couverte polyvalente est proposée à l'extrémité nord-est du site pour activer le lieu. Des réserves émergent quant à sa fonctionnalité au quotidien, sa conformité aux exigences de protection incendie, et sa position périphérique qui la laisse en marge.

L'absence d'altimétrie sur les plans met en doute l'intégration topographique des bâtiments dont le manque de souplesse face à la pente du terrain est une limite à la répétition de la morphologie proposée.

Paysage

La dimension paysagère est bien développée malgré des mouvements de terre conséquents qui impactent directement l'économie du projet. Autour d'un axe principal nord-sud qui englobe les deux seuls bâtiments existants conservés, la proposition de terrasses paysagères – bien que hors-périmètre et peu compatible avec le pâturage des animaux – une gestion des eaux pluviales par des bassins de rétention, et le traitement arboré des lisières sont considérés comme des atouts. La schématisation de ces mesures rend le projet très lisible.

Construction – Expression

La totalité des nouveaux bâtiments utilise un système constructif répétitif constitué de portiques en bois. Il génère des toitures aux plis multiples qui en limitent l'impact visuel, mais génèrent en contrepartie un grand nombre de noues, à l'entretien complexe.

L'éclairage naturel est partiellement assuré par des toitures transparentes, nécessitant des dispositifs de protection solaires qui modifieront la perception des espaces exprimée par les images.

Le réemploi structurel n'est pas envisagé, et seuls des éléments de bardage sont issus de la déconstruction des bâtiments existants.

L'expression des façades demeure peu lisible. Les détails constructifs lacunaires apportent peu d'information.

Fonctionnement

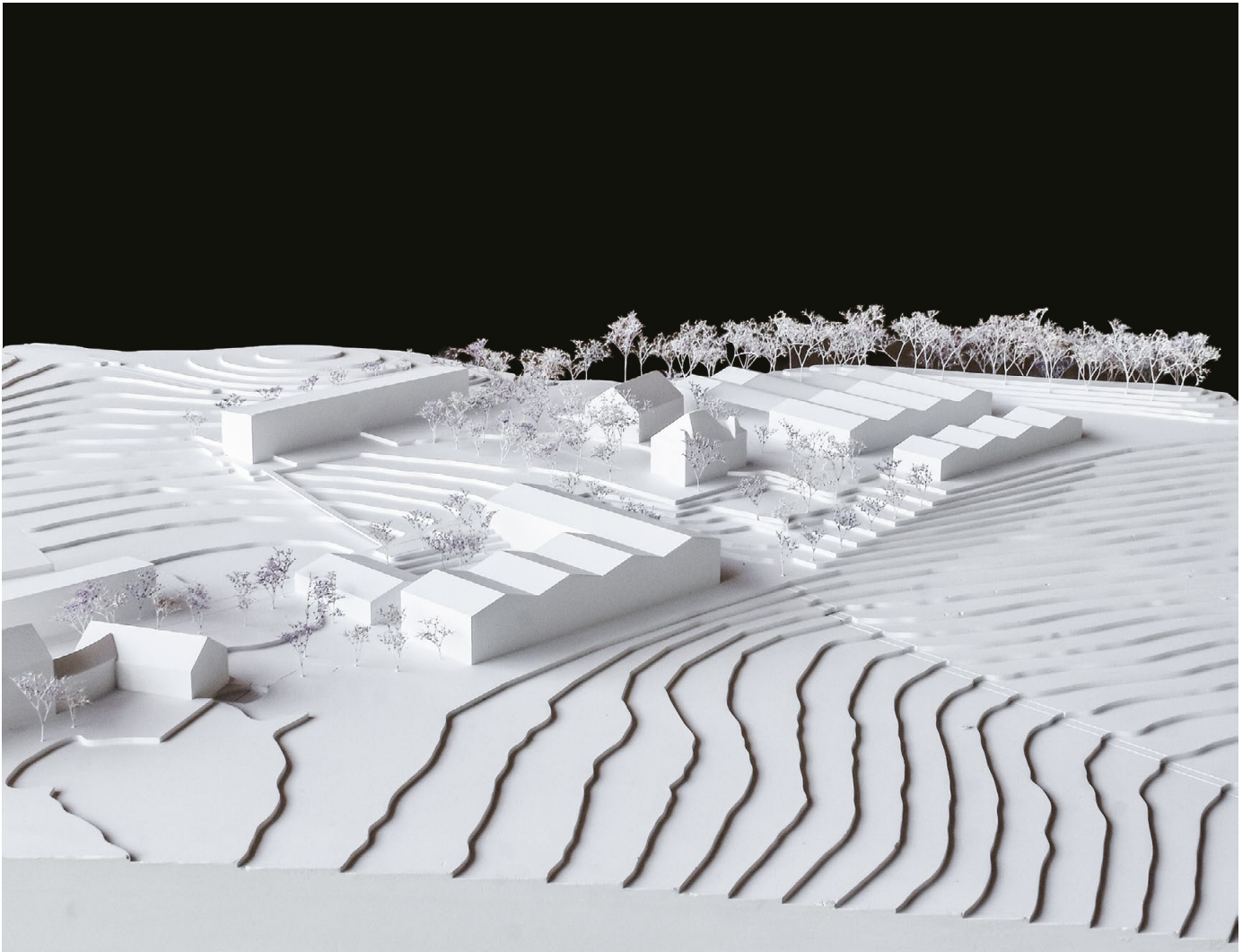
La répartition du programme est cohérente et fonctionnelle malgré la non-séparation des jeunes bovins et des vaches laitières. L'accès aux pâturages est aisé. Cependant, l'implantation du bâtiment porcin soulève des questions d'intégration topographique de nature à remettre en cause son positionnement.

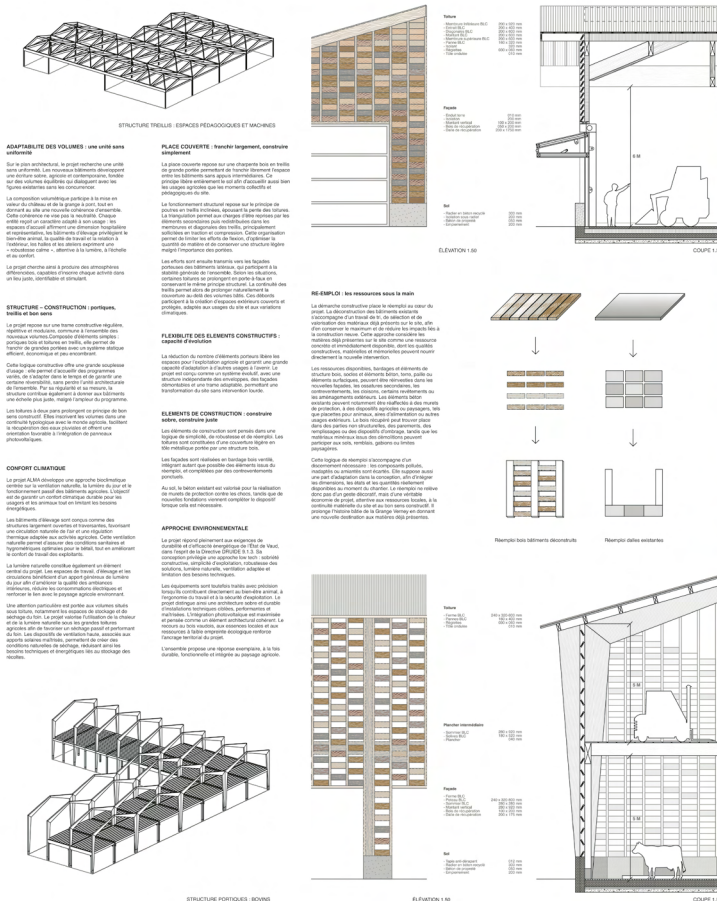
L'aire de compostage est idéalement positionnée pour limiter les nuisances, même si sa forme triangulaire n'est pas optimale.

Les nouveaux bâtiments impliquent une importante artificialisation des sols, même si la problématique des revêtements de sol est intégrée à la réflexion, par une hiérarchisation des différentes surfaces et le recours à des matériaux perméables.

L'implantation du projet hors du périmètre du concours – significative sur la partie sud du périmètre, et de places de parc situées en zone agricole entraînent son exclusion de la répartition des prix.

Fort d'une organisation claire, et d'un concept paysager consistant, le projet Alma montre des limites par le décalage entre les concepts développés, et leurs réalités spatiales et constructives, qui par ailleurs dérogent à des points importants du cahier des charges. En effet, il empiète sur le périmètre du concours et la limite du PAC, ce qui lui a valu sa sortie de la catégorie «Projets primés» et son passage aux projets pouvant faire l'objet d'une «Mention» uniquement.





8. Projets non primés

01. AGORA

CARLANA MEZZALIRA PENTIMALLI TREVISO /IT
ZPF CONSULTING AG ZÜRICH
MG ASSOCIÉS SÀRL VUISSENS
ARCHITECTES PAYSAGISTES
AFRY SUISSE SA VILLARS-SUR-GLÂNE

03. L'ORÉE

STOA ARCHITECTES SÀRL NEUCHÂTEL
LUCHINGER MEYER PARTNER AG LAUSANNE
EXTRÂ LANDSCHAFTARCHITEKTEN AG BERN
B2 GEBÄUDETECHNIK SA MORAT

05. MECCANO

ARGE ATELIER SPOLIA GMBH BERN + MELEMO GMBH BIENNE
WAM PLANER UND INGENIEURE AG BERN
RIGGENBACH GMBH BERN
BESM SA GRANGES-PRÈS-MARNAND
PRO-INEL SA PAYERNE

06. DE L'AUBE À L'AUBE

PERSONENI RAFFAELE ARCHITECTES SÀRL
LAUSANNE
MONOD-PIGUET + ASSOCIÉS INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE
INTERVAL PAYSAGE SÀRL CHAVANNES-PRÈS-RENNES
AMSTEIN+WALTHER LAUSANNE SA LAUSANNE

07. MARGUERITE ET SA CLIQUE

DISERENS MAUREL ARCHITECTES LAUSANNE
KÜNG ET ASSOCIÉS SA ECHALLENS
IN SITU SA LAUSANNE
ENERGY MANAGEMENT SA LAUSANNE

08. AUGUSTA

SAAS SÀRL & LÉONIE ZELGER ARCHITECTURE ZÜRICH
MAJE INGÉNIEURS CIVILS SÀRL GENÈVE
FANNY CHRISTINAZ PRÉVERENGES
GRUNER SA RENENS

09. LISIÈRE ET HAMEAU

DANIEL ZAMARBIDE SÀRL GENÈVE
SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE AG BÂLE
YELLOW OFFICE DI BENEDETTO FRANCESCA MILAN /IT
WEINMANN ÉNERGIES SA ECHALLENS
SÉRÉNA VANBUSTELE FRIBOURG

10. GRAMINÉES

FERRARI ARCHITECTES SA LAUSANNE
BOIS INITIAL SA MORGES
EMCH+BERGER AG BERN
ASSET INGÉNIEURS SA FRIBOURG
OPEN-ING SA GIVISIEZ

12. EN COURS

DOLCI ARCHITECTES SA YVERDON-LES-BAINS
WSP INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE
PROFIL PAYSAGE SÀRL YVERDON-LES-BAINS
WSP INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE

13. ZOOTOPIE

JUAN SOCAS ARCHITECTE MORGES
GIACOMINI & JOLLIET INGÉNIEURS SA LUTRY
EYRE ARCHITECTURE SÀRL GENÈVE
H2 ENGINEERING SA ECUBLENS

14. CARDO DECUMANUS

LVPH ARCHITECTES SÀRL PAMPIGNY
BEAUD INGÉNIEURS BOIS SÀRL BULLE
CATTIN THOMAS, VIVACITÉ,
ARCHITECTURE DU PAYSAGE LAUSANNE
ÉNERGIE CONCEPT SA BULLE

16. TRANS-ESPÈCE

TEKHNE SA + KUNIK DE MORSIER LAUSANNE
STRUCTURAME GENÈVE
FORSTER PAYSAGES SA PRILLY
AZ-INGÉNIEURS SA LAUSANNE

17. ...ET PIES C'EST TOUT

MODULE SA ARCHITECTURES ROMONT
JEANNERET ÉTUDES AUTIGNY
MODULE SA ARCHITECTURES ROMONT
MÜLLER CONCEPT SA BULLE

18. TÊLA, FAIRE COLLINE

FORME COMMUNE
ATELIER D'ARCHITECTURE ET PAYSAGE LAUSANNE
CO-STRUCT LAUSANNE
CÉCILE ALBANA PRESSET LAUSANNE
NEXO ÉNERGIE SA VILLARS-LE-COMTE

20. OÙ J'AI CONNU GEORGES

MADELINE ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE
INGPHI SA LAUSANNE
DUO ARCHITECTES PAYSAGISTES
LANDSCHAFTSARCHITEKTEN SÀRL LAUSANNE
AMSTEIN+WALTHER LAUSANNE SA LAUSANNE

22. LA RELÈVE

SANCHEZ MORGILLO ZÜRICH
STRUKTURATELIER WOZNIAK+ ZÜRICH
LORETAN ARCHITECTURE PAYSAGE GRIMISUAT
EICHER+PAULI BIEL AG BIENNE

23. LOMBRIC

MACIVER - EK CHEVROULET SÀRL + URBAITE SÀRL NEUCHÂTEL
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE 2401 MONTREUX
EN-DEHORS SÀRL LAUSANNE
TECNOPROGETTI SA GENÈVE

24. HOMO NATURO

ATELIER PRATI ZWARTBOL ZÜRICH
B3 KOLB AG BIENNE
WALD ZÜRICH
MEILIAGROPLAN BUBIKON
MÜLLER BUCHER AG ZÜRICH

25. HIC&NUNC

B29 SA GENÈVE
AB INGÉNIEURS SA CHAVANNES-PRÈS-RENNES
ATELIER GEORGES MONTREUIL /FR
ENERGY PLUS INGÉNIEURS SA THÔNEX

27. LA GRANDE COUR

JONAS ALTORFER ARCHITECTURE BIENNE
EDMS SA PETIT-LANCY
KESKÜLA ERARD SÀRL BIENNE
ENERGYS SÀRL COURTÉTELLE

28. COCHONS DES CASES

EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA MOUDON
RENGGLI SA FRIBOURG
PETIGNAT & CORDOBA INGENIEURS CIVILS SA MONTREUX
KESKULA ERARD SÀRL BIENNE
PLANAIR SA YVERDON-LES-BAINS

29. LUZERNE

SYLLA WIDMANN ARCHITECTES SA GENÈVE
RLJ INGÉNIEURS CONSEILS SA PENTHALAZ
ATELIER ADR SA GENÈVE
HIRTINGÉNIEURS ET ASSOCIÉS SA CAROUGE
ZANINI-BAECHLI & ASSOCIÉS,
INGÉNIEURS CONSEILS SA GENÈVE
ZANETTI INGÉNIEURS-CONSEILS PETIT-LANCY

01. AGORA

ARCHITECTE

CARLANA MEZZALIRA PENTIMALLI

VIA SAN NICOLÒ 9

31100 TREVISO /IT

INGÉNIEUR CIVIL

ZPF CONSULTING AG

FÖRRLIBUCKSTRASSE 30

8005 ZÜRICH

ARCHITECTE PAYSAGISTE

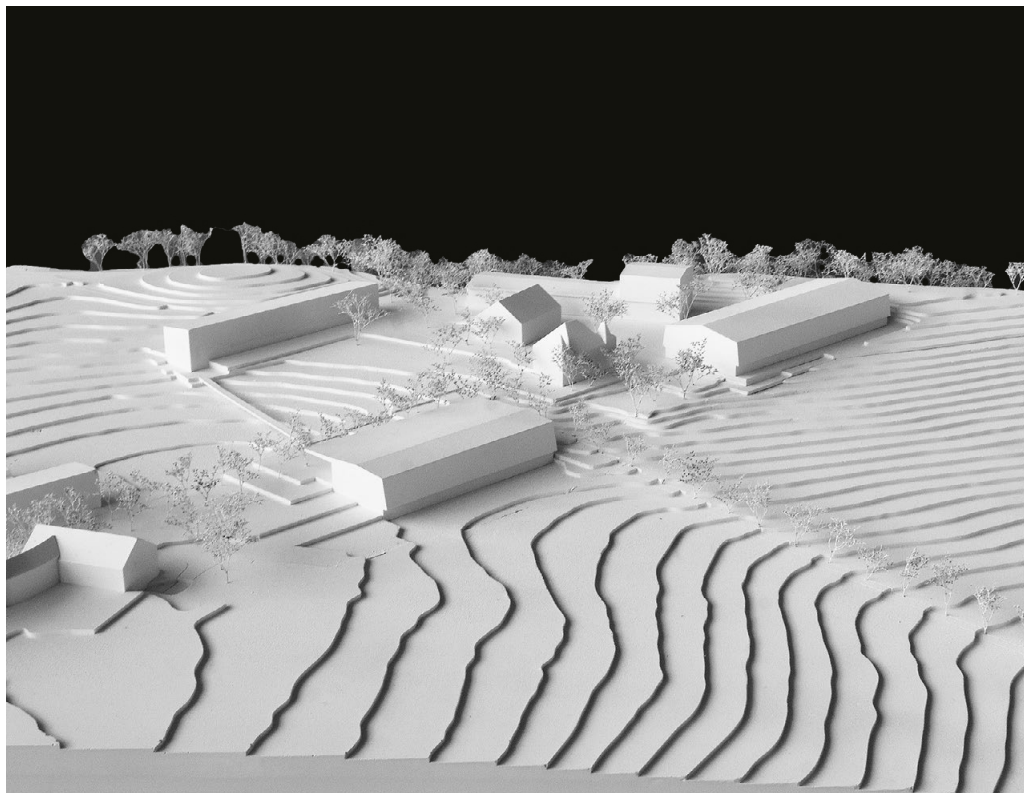
MG ASSOCIÉS SÀRL

GRANG RUE 32

1486 VUISSSENS

INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ BÂTIMENT

AFRY SUISSE SA VILLARS-SUR-GLÂNE



03. L'ORÉE

ARCHITECTE

STOA ARCHITECTES SÀRL
AVENUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU 17
2000 NEUCHÂTEL

INGÉNIEUR CIVIL

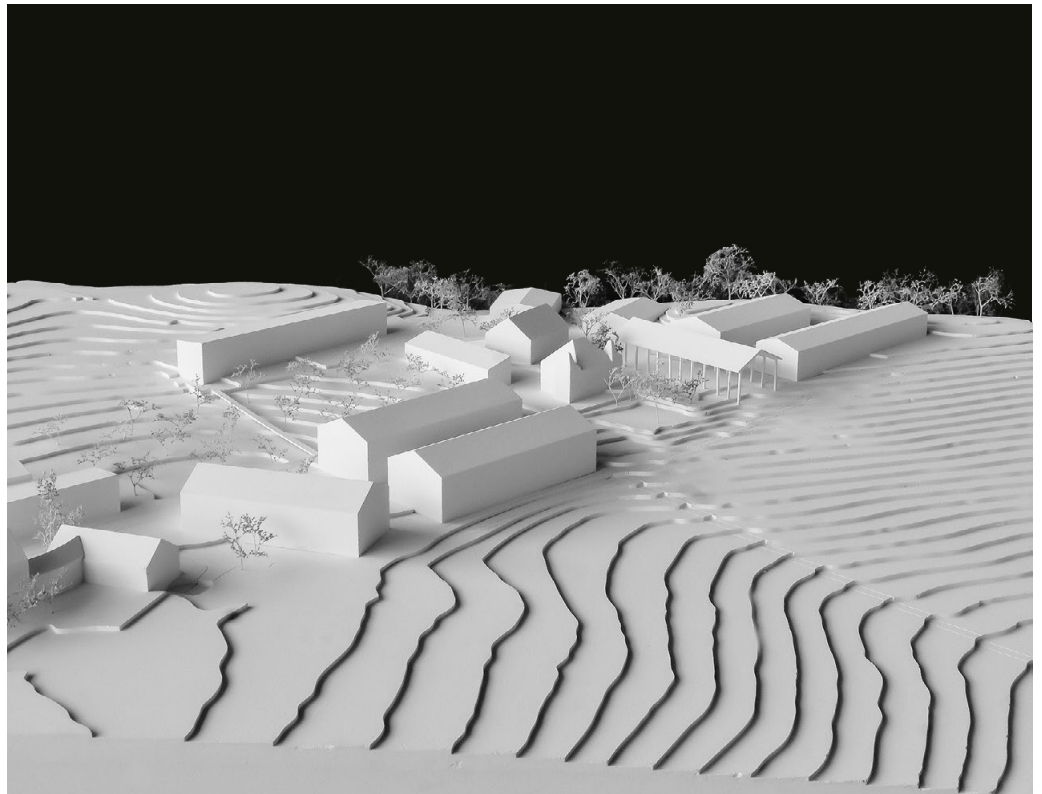
LUCHINGER MEYER PARTNER AG
AVENUE DE LA GRE 10
1003 LAUSANNE

ARCHITECTE PAYSAGISTE

EXTRÀ LANDSCHAFTARCHITEKTEN AG
SCHÖONBURGSTRASSE 52
3013 BERN

INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ BÂTIMENT

B2 GEBÄUDETECHNIK SA MORAT



05. MECCANO

ARCHITECTE

ARGE ATELIER SPOLIA GMBH

WEYERMANNSTRASSE 28

3007 BERN

MELEMO GMBH

ALEXANDER-MOSER STRASSE 8

2503 BIENNE

INGÉNIEUR CIVIL

WAM PLANER UND INGENIEURE AG

MÜNZRAIN 10

3005 BERN

ARCHITECTE PAYSAGISTE

RIGGENBACH GMBH

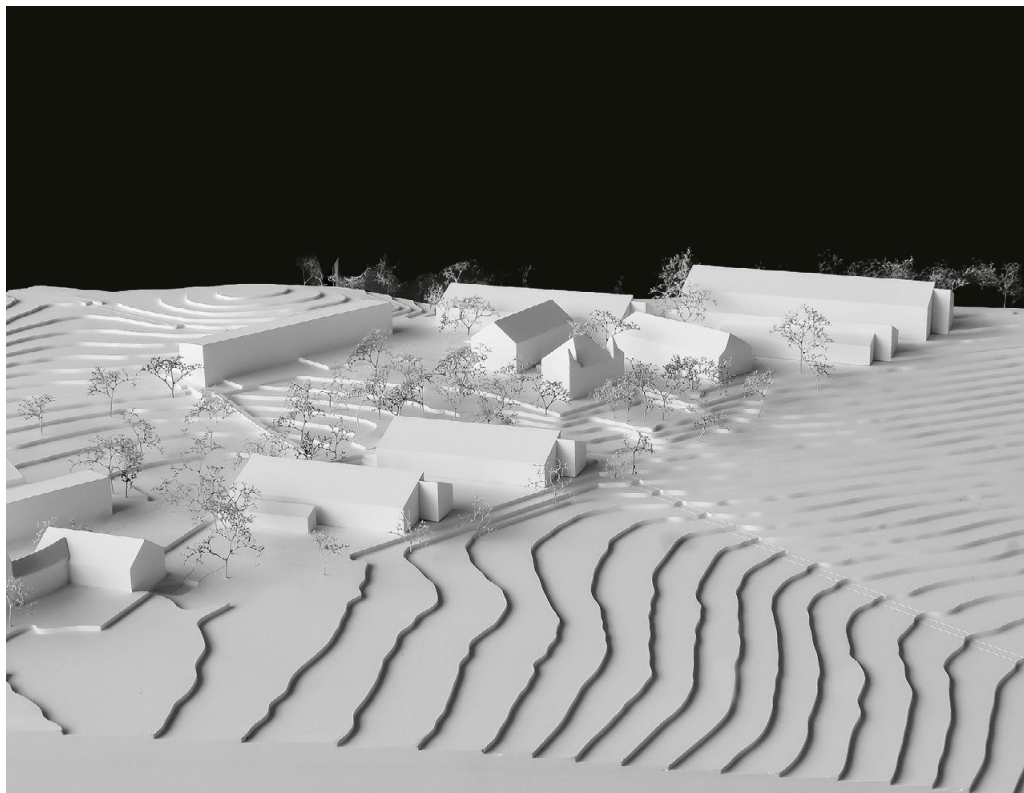
WANGENTALSTRASSE 209

317 OBERWANGEN B. BERN

INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ BÂTIMENT

BESM SA GRANGES-PRÈS-MARNAND

PRO-INEL SA PAYERNE



06. DE L'AUBE À L'AUBE

ARCHITECTE

PERSONENI RAFFAELE

ARCHITECTES SÀRL

RUE SAINT-PIERRE 3

1003 LAUSANNE

INGÉNIEUR CIVIL

MONOD-PIGUET + ASSOCIÉS

INGÉNIEURS CONSEILS SA

AVENUE DE COUR 32

1007 LAUSANNE

ARCHITECTE PAYSAGISTE

INTERVAL PAYSAGE SÀRL

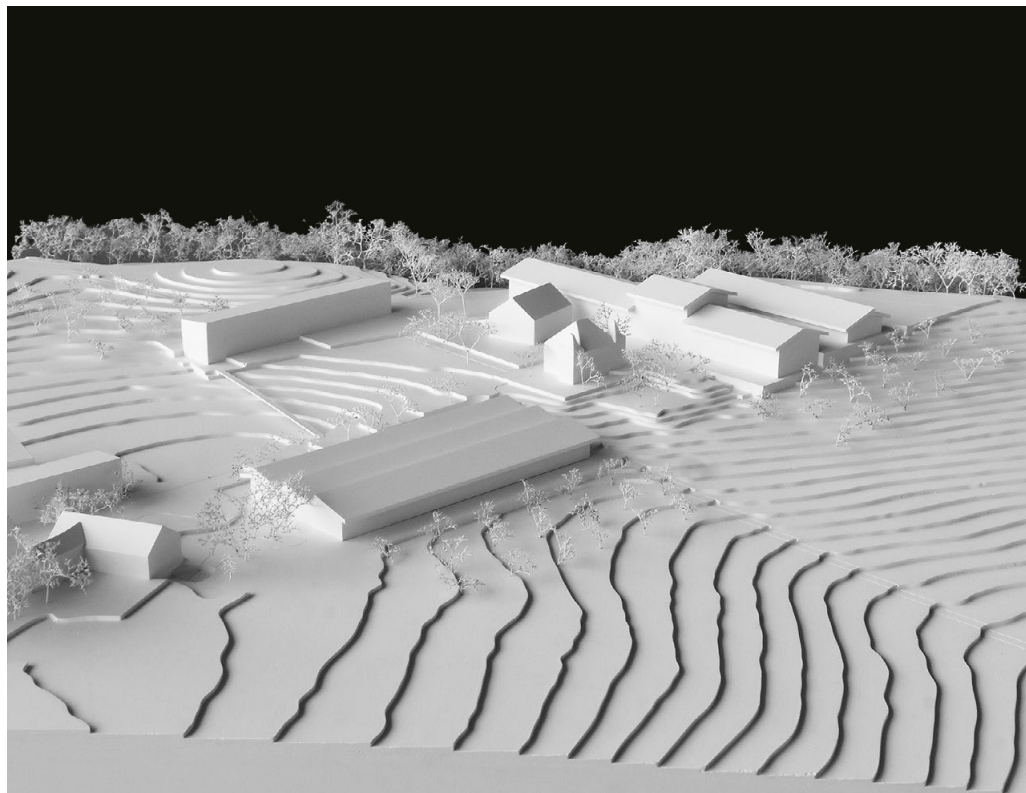
AVENUE DE LA GARE 34

1022 CHAVANNES-PRÈS-RENNES

INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ BÂTIMENT

AMSTEIN+WALTHER LAUSANNE SA

LAUSANNE



07. MARGUERITE ET SA CLIQUE

ARCHITECTE

DISERENS MAUREL ARCHITECTES

AVENUE DE BEAULIEU 43

1004 LAUSANNE

INGÉNIEUR CIVIL

KÜNG ET ASSOCIÉS SA

CHEMIN DU GRAND-RECORD 7

1040 ECHALLENS

ARCHITECTE PAYSAGISTE

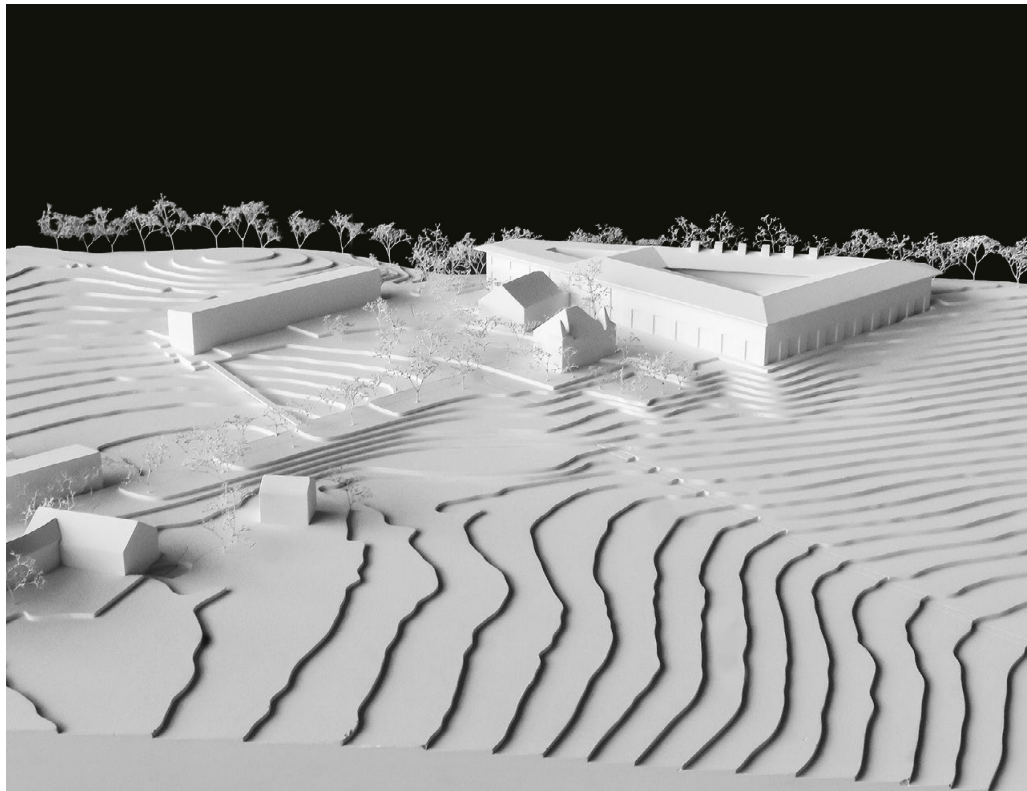
IN SITU SA

RUE PÉPINET 3

1003 LAUSANNE

INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ BÂTIMENT

ENERGY MANAGEMENT SA LAUSANNE



08. AUGUSTA

ARCHITECTE

SAAS SÄRL & LÉONIE ZELGER ARCH.
SCHÖNEGGSTRASSE 5
8004 ZÜRICH

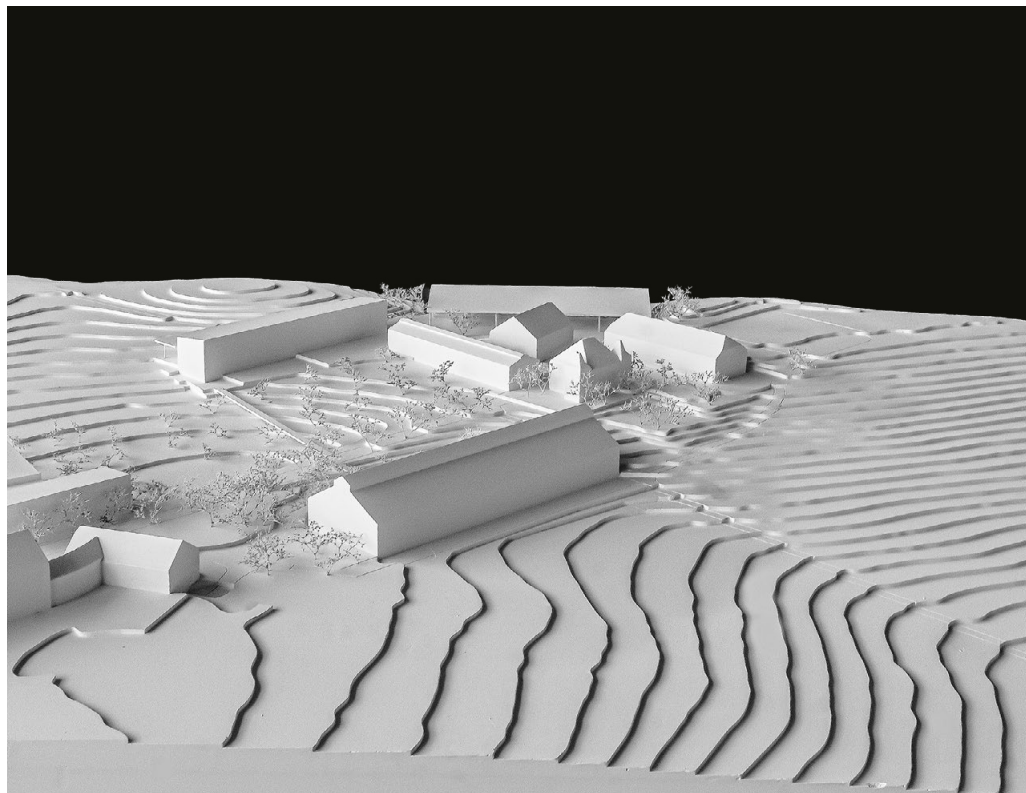
INGÉNIEUR CIVIL

MAJE INGÉNIEURS CIVILS SÄRL
COUR DES BASTIONS 13
1205 GENÈVE

ARCHITECTE PAYSAGISTE

FANNY CHRISTINAZ
CHEMIN DU GRÈBE 4
1028 PRÉVERENGES

INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ BÂTIMENT
GRUNER SA RENENS



09. LISIÈRE ET HAMEAU

ARCHITECTE

DANIEL ZAMARBIDE SÀRL
RUE CHARLES-GIRON 19
1203 GENÈVE

INGÉNIEUR CIVIL

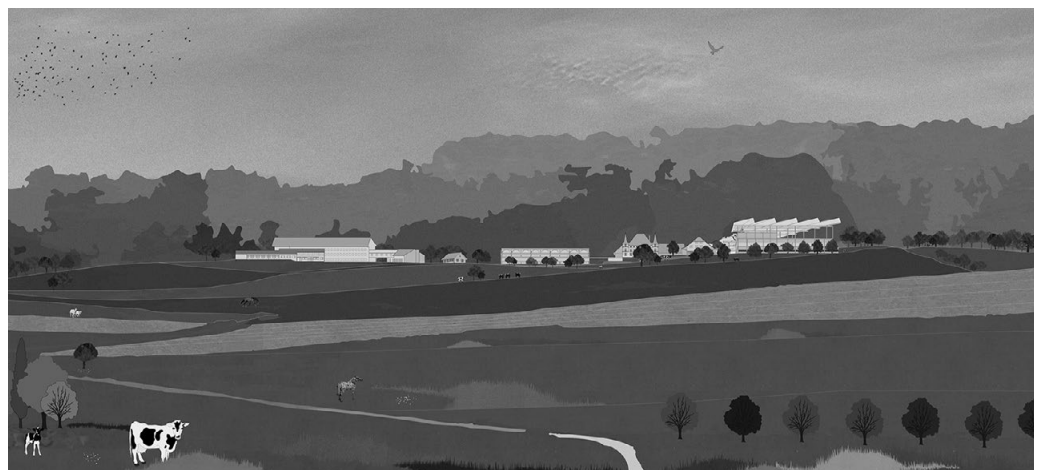
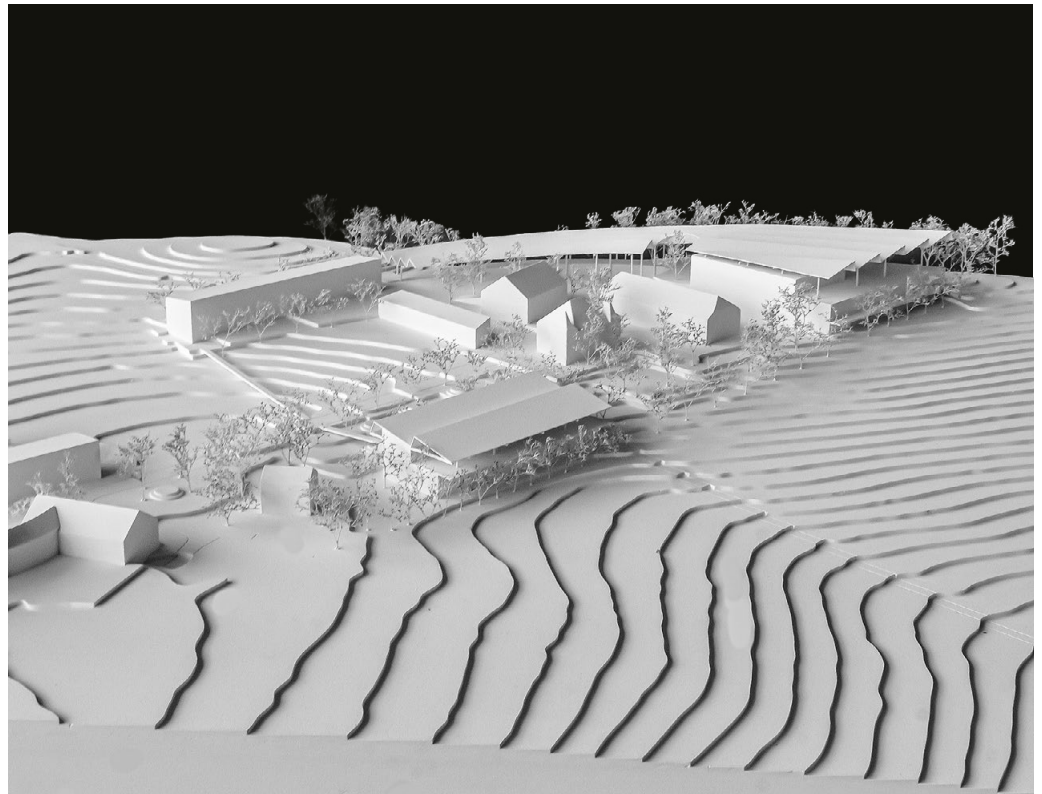
SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE AG
AESCHENVORSTADT 48
POSTFACH, 4010 BÂLE

ARCHITECTE PAYSAGISTE

YELLOW OFFICE
DI BENEDETTO FRANCESCA
CORSO INDIPENDENZA 14
20129 MILAN /IT

INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ BÂTIMENT

WEINMANN ÉNERGIES SA ECHALLENS
SÉRÉNA VANBUSTELE FRIBOURG
SPÉCIALISTE SOLS



10. GRAMINÉES

ARCHITECTE

FERRARI ARCHITECTES SA
AVENUE BENJAMIN-CONSTANT 1
1003 LAUSANNE

INGÉNIEUR CIVIL

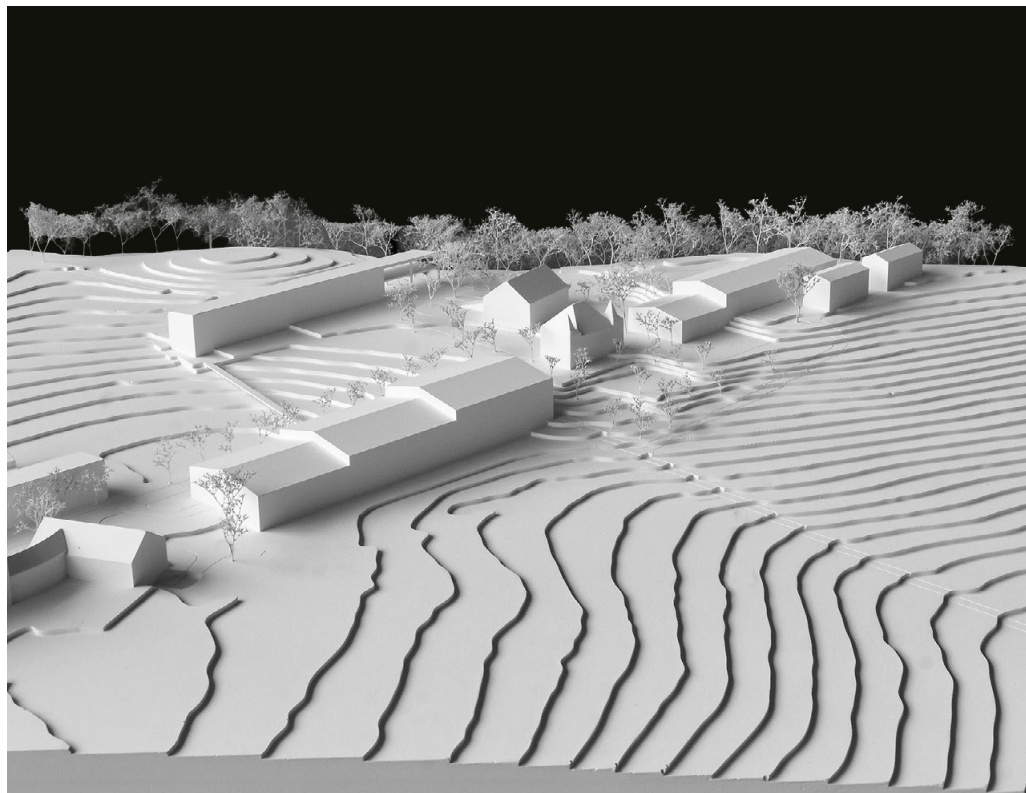
BOIS INITIAL SA
RUE CENTRALE 21
1110 MORGES

ARCHITECTE PAYSAGISTE

EMCH+BERGER AG
SCHLÖSSLISTRASSE 23
3001 BERN

INGÉNIEURS SPÉCIALISÉS BÂTIMENT

ASSET INGÉNIEURS SA FRIBOURG
OPEN-ING SA GIVISIEZ



12. EN COURS

ARCHITECTE

DOLCI ARCHITECTES SA
RUE DES PÊCHEURS 8
1400 YVERDON-LES-BAINS

INGÉNIEUR CIVIL

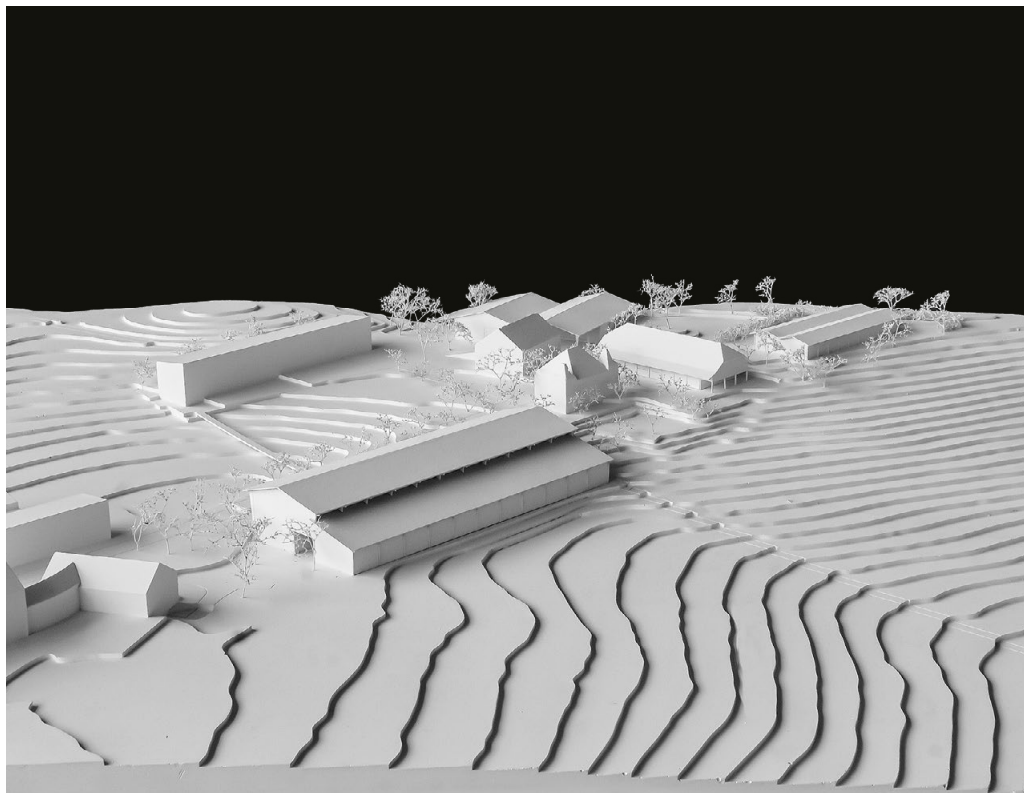
WSP INGÉNIEURS CONSEILS SA
AVENUE DE COUR 61
1007 LAUSANNE

ARCHITECTE PAYSAGISTE

PROFIL PAYSAGE SARL
RUE DES PÊCHEURS 8A
1400 YVERDON-LES-BAINS

INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ BÂTIMENT

WSP INGÉNIEURS CONSEILS SA
LAUSANNE



13. ZOOTOPIE

ARCHITECTE

JUAN SOCAS ARCHITECTE
PLACE DUFOUR 4
1110 MORGES

INGÉNIEUR CIVIL

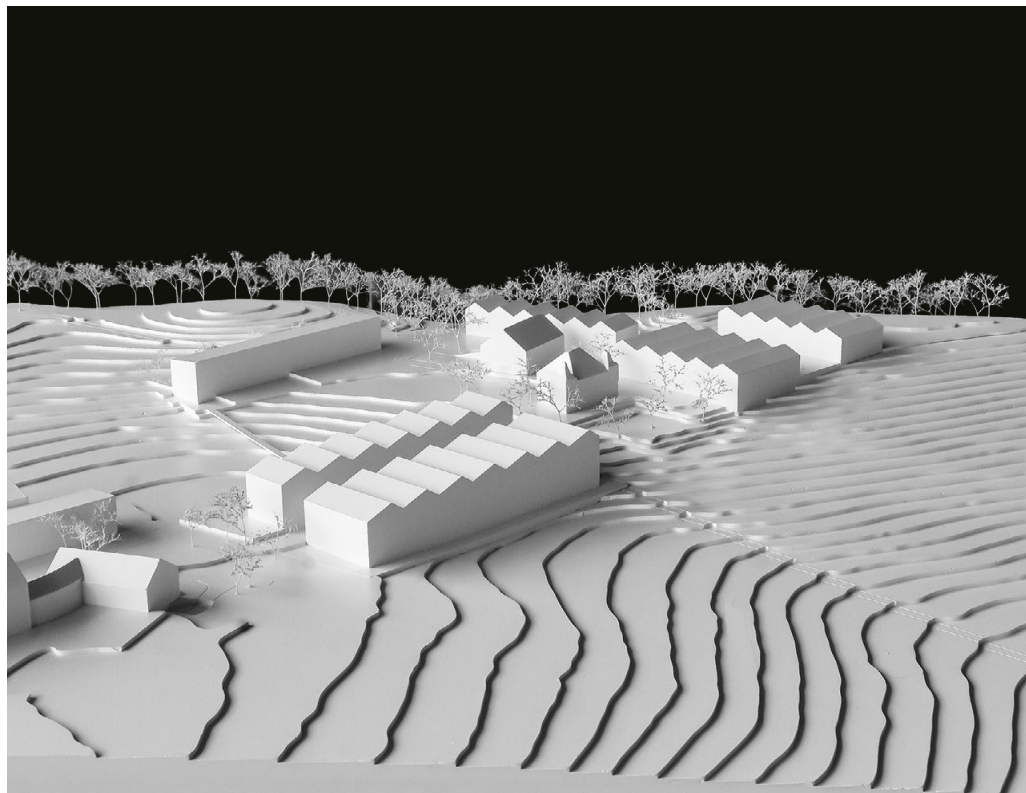
GIACOMINI & JOLLIET INGÉNIEURS SA
CHEMIN DE BURQUENET 23
1095 LUTRY

ARCHITECTE PAYSAGISTE

EYRE ARCHITECTURE SÀRL
37 RUE DU STAND
1204 GENÈVE

INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ BÂTIMENT

H2 ENGINEERING SA ECUBLENS



14. CARDO DECUMANUS

ARCHITECTE

LVPH ARCHITECTES SÀRL
ROUTE DU STAND 7A
1142 PAMPIGNY

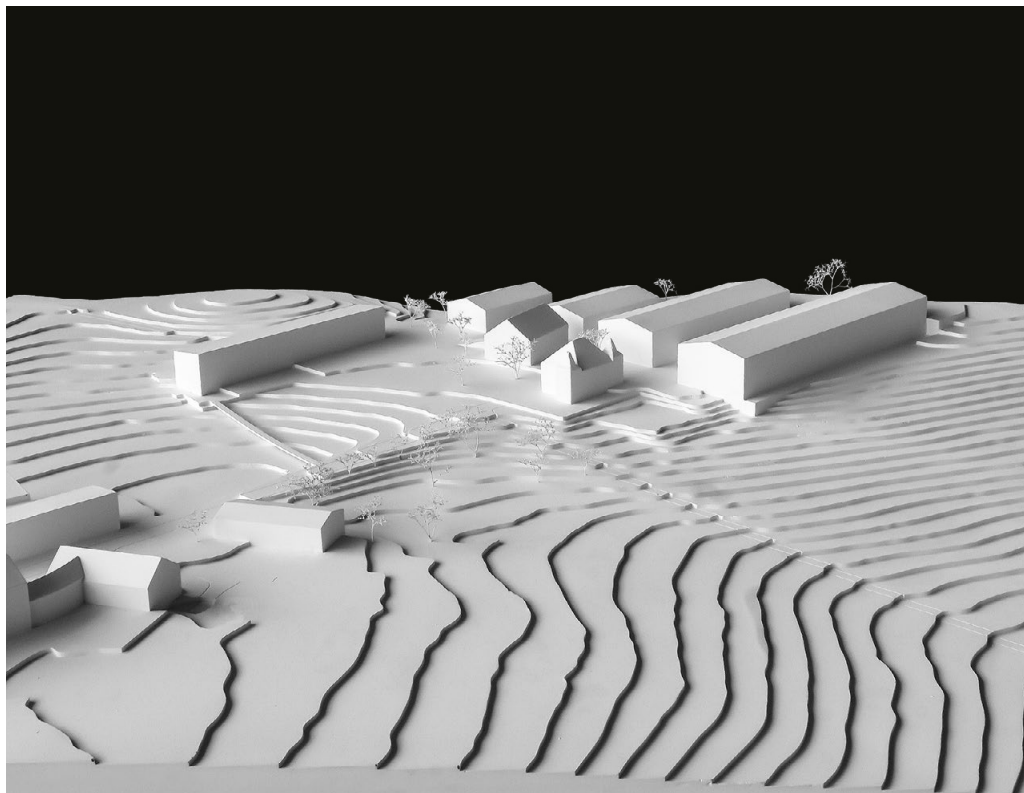
INGÉNIEUR CIVIL

BEAUD INGÉNIEURS BOIS SÀRL
RUE VICTOR-TISSOT 2
1630 BULLE

ARCHITECTE PAYSAGISTE

CATTIN THOMAS, VIVACITÉ,
ARCHITECTURE DU PAYSAGE
RUE DE L'INDUSTRIE 3
1005 LAUSANNE

INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ BÂTIMENT
ÉNERGIE CONCEPT SA BULLE



16. TRANS-ESPÈCE

ARCHITECTE

TEKHNE SA

AVENUE DE LA GARE 33

1003 LAUSANNE

KUNIK DE MORSIER

RUE DE L'ALE 31

1003 LAUSANNE

INGÉNIEUR CIVIL

STRUCTURAME

RUE DU MÔLE 42 BIS

1201 GENÈVE

ARCHITECTE PAYSAGISTE

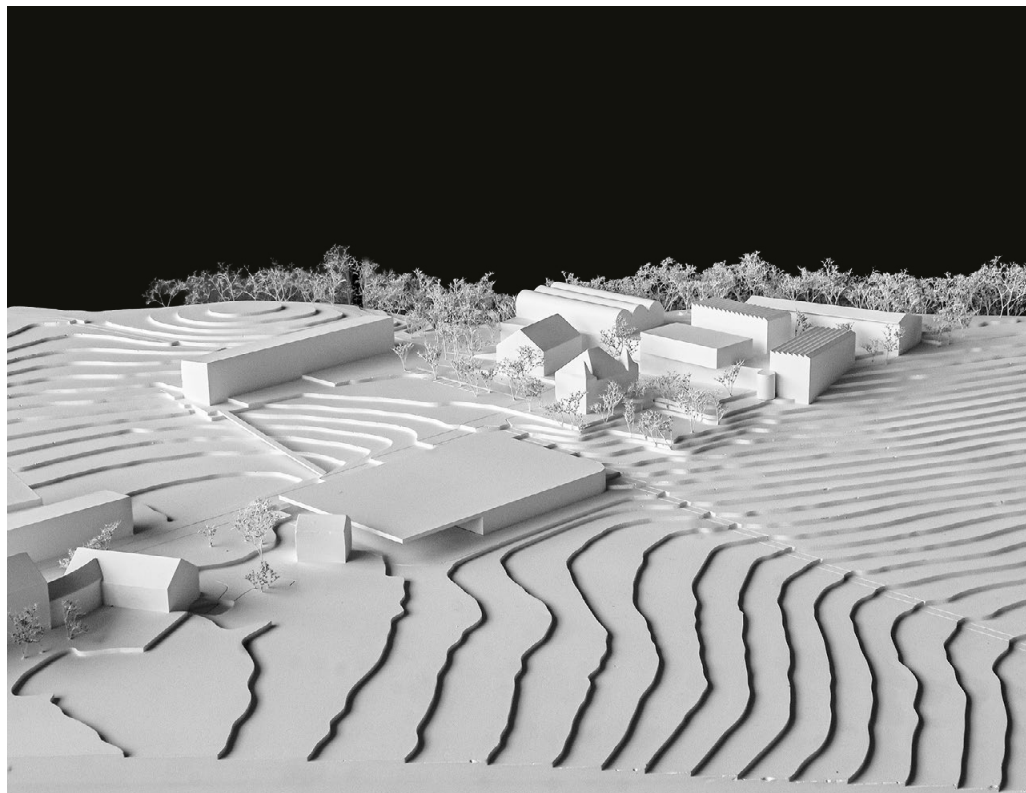
FORSTER PAYSAGES SA

AVENUE DU GALICIEN 6

1008 PRILLY

INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ BÂTIMENT

AZ-INGÉNIEURS SA LAUSANNE



17. ...ET PIES C'EST TOUT

ARCHITECTE

MODULE SA ARCHITECTURES

AVENUE GÉRARD-CLERC 2

1680 ROMONT

INGÉNIEUR CIVIL

JEANNERET ÉTUDES

ROUTE DE CHÉNENS 30

1742 AUTIGNY

ARCHITECTE PAYSAGISTE

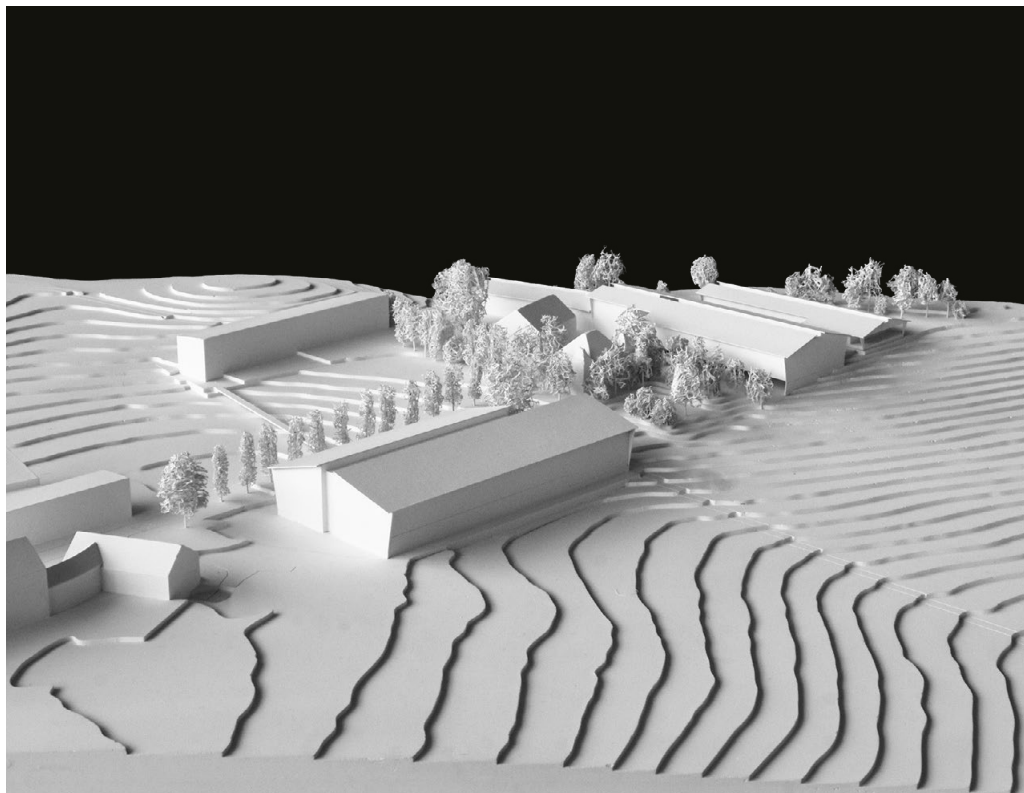
MODULE SA ARCHITECTURES

AVENUE GÉRARD-CLERC 2

1680 ROMONT

INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ BÂTIMENT

MÜLLER CONCEPT SA BULLE



18. TÊLA, FAIRE COLLINE

ARCHITECTE

FORME COMMUNE

**ATELIER D'ARCHITECTURE
ET PAYSAGE**

AVENUE DE TISSOT 12

1006 LAUSANNE

INGÉNIEUR CIVIL

CO-STRUCT

RUE DU PETIT CHÊNE 38

1003 LAUSANNE

ARCHITECTE PAYSAGISTE

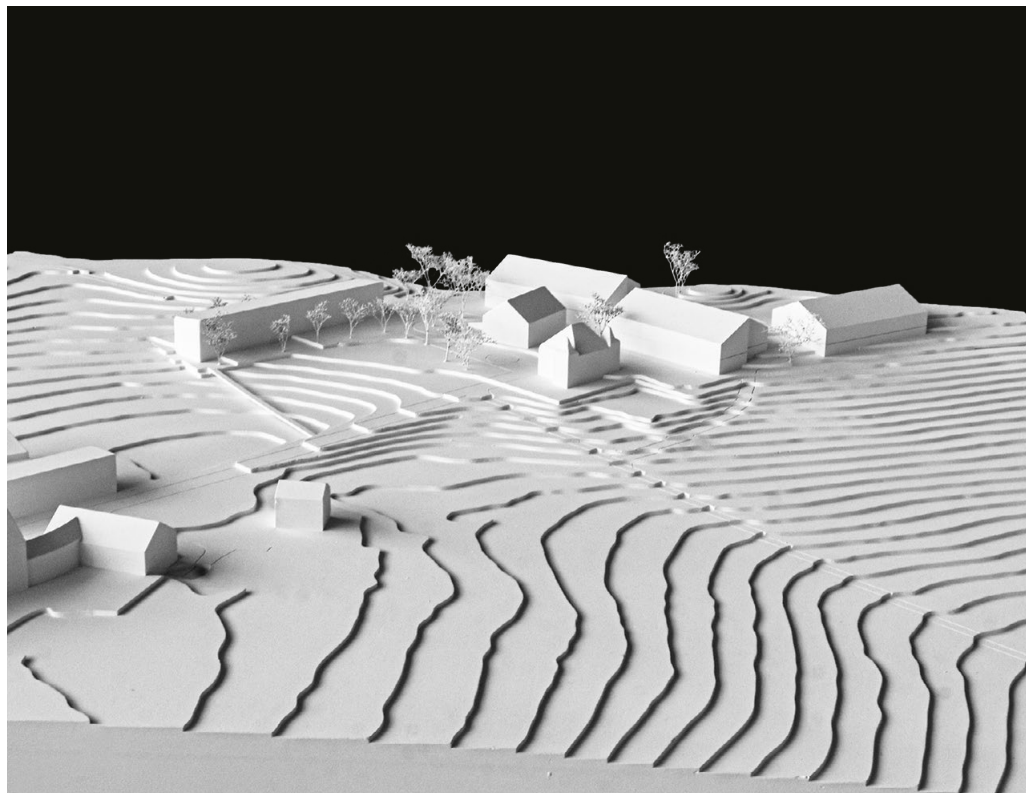
CÉCILE ALBANA PRESSET

AVENUE DE JURIGOZ 20

1006 LAUSANNE

INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ BÂTIMENT

NEXO ÉNERGIE SA VILLARS-LE-COMTE



20. OÙ J'AI CONNU GEORGES

ARCHITECTE

MADELEINE ARCHITECTES SÀRL
AVENUE DE JURIGOZ 13
1006 LAUSANNE

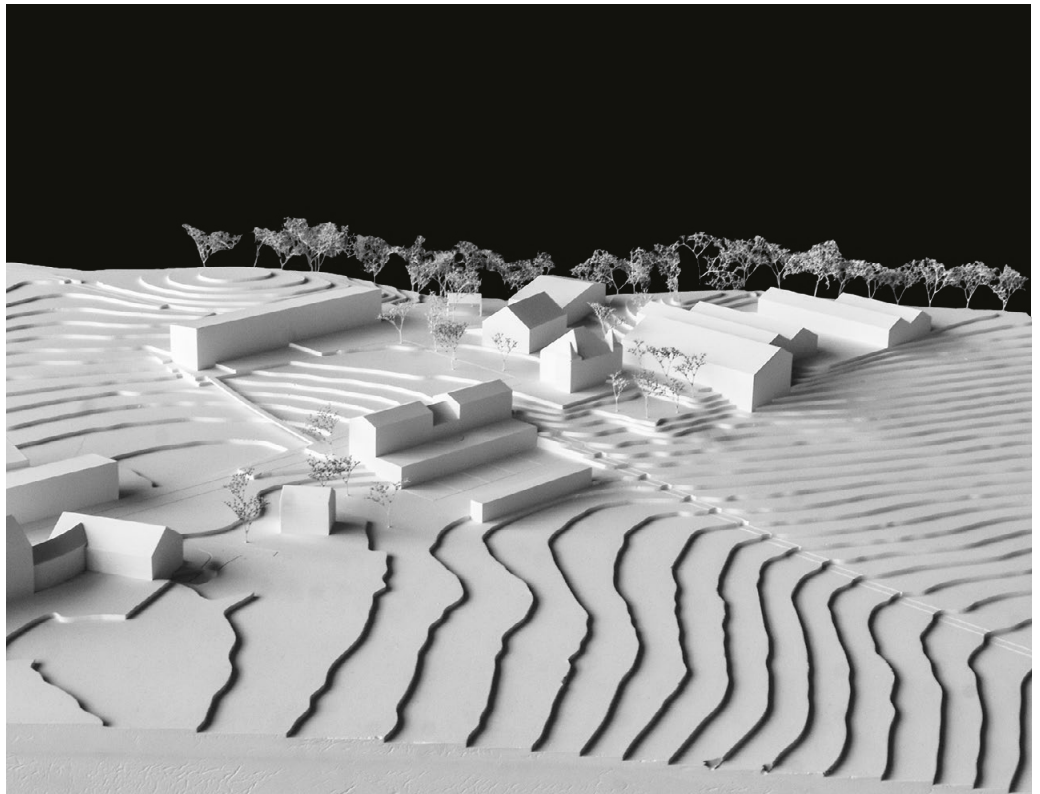
INGÉNIEUR CIVIL

INGPHI SA
RUE CENTRALE 7
1003 LAUSANNE

ARCHITECTE PAYSAGISTE

DUO ARCHITECTES PAYSAGISTES
LANDSCHAFTSARCHITEKTEN SÀRL
RUE DU MIDI 20
1003 LAUSANNE

INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ BÂTIMENT
AMSTEIN+WALTHER LAUSANNE SA
LAUSANNE



22. LA RELÈVE

ARCHITECTE

SANCHEZ MORGILLO
GEROLDSTRASSE 31
8005 ZÜRICH

INGÉNIEUR CIVIL

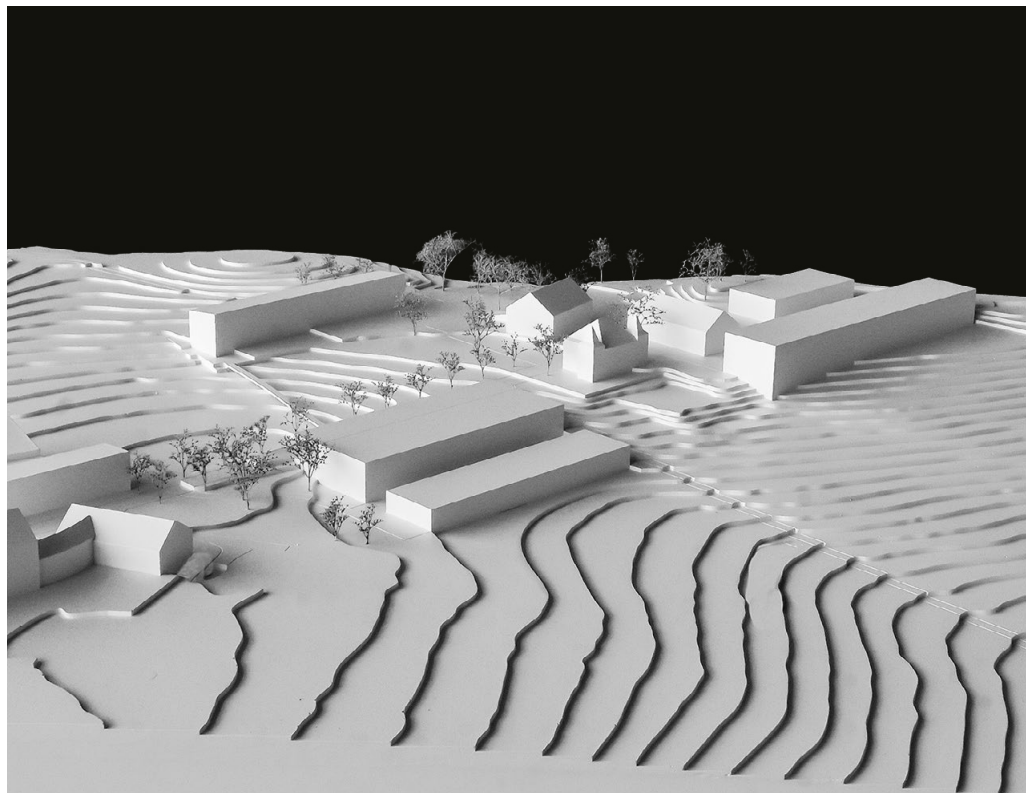
STRUKTURATELIER WOZNAK+
BREITENSTEINSTRASSE 45
8037 ZÜRICH

ARCHITECTE PAYSAGISTE

LORETAN ARCHITECTURE PAYSAGE
CHEMIN DE L'ETANG-LONG 10
1971 GRIMISUAT

INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ BÂTIMENT

EICHER+PAULI BIEL AG BIENNE



23. LOMBRIC

ARCHITECTE

MACIVER - EK CHEVROULET SÀRL
URBAITE SÀRL
AVENUE DU MAIL 34
2000 NEUCHÂTEL

INGÉNIEUR CIVIL

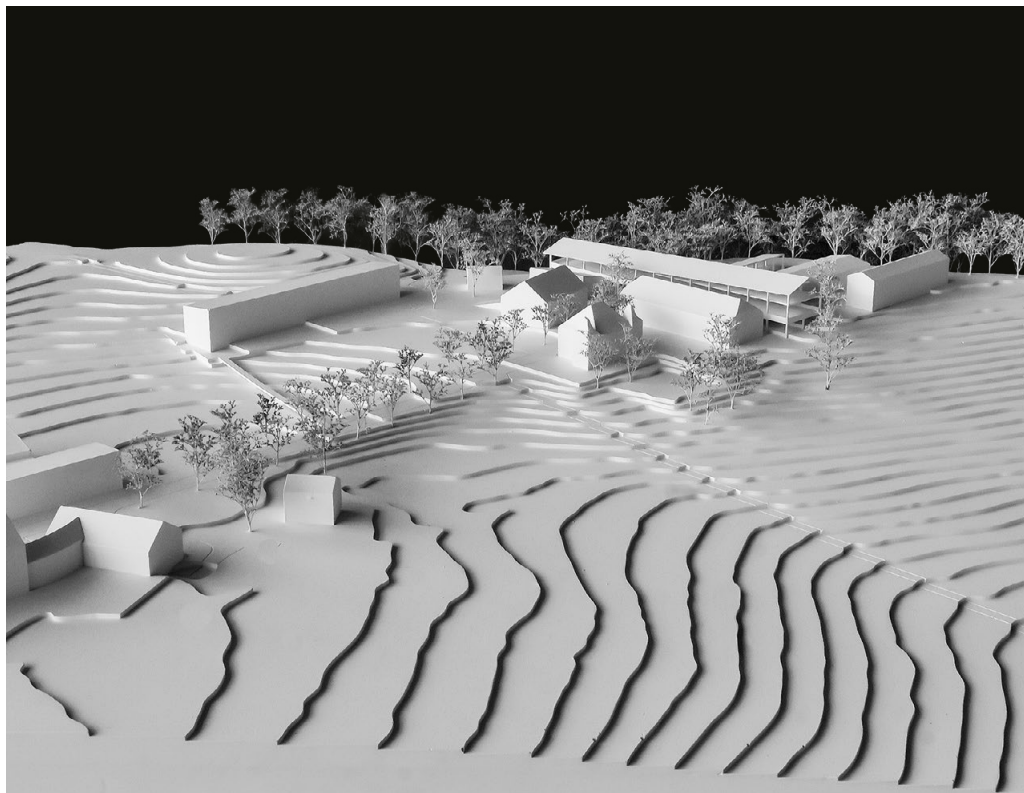
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE 2401
AVENUE DES ALPES 50,
1820 MONTREUX

ARCHITECTE PAYSAGISTE

EN-DEHORS SÀRL
AVENUE DE LA GARE 41
1003 LAUSANNE

INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ BÂTIMENT

TECNOPROGETTI SA GENÈVE



24. HOMO NATURO

ARCHITECTE

ATELIER PRATI ZWARTBOL
DIENERSTRASSE 21
8004 ZÜRICH

INGÉNIEUR CIVIL

B3 KOLB AG
RUE CENTRALE 115
2503 BIENNE

ARCHITECTE PAYSAGISTE

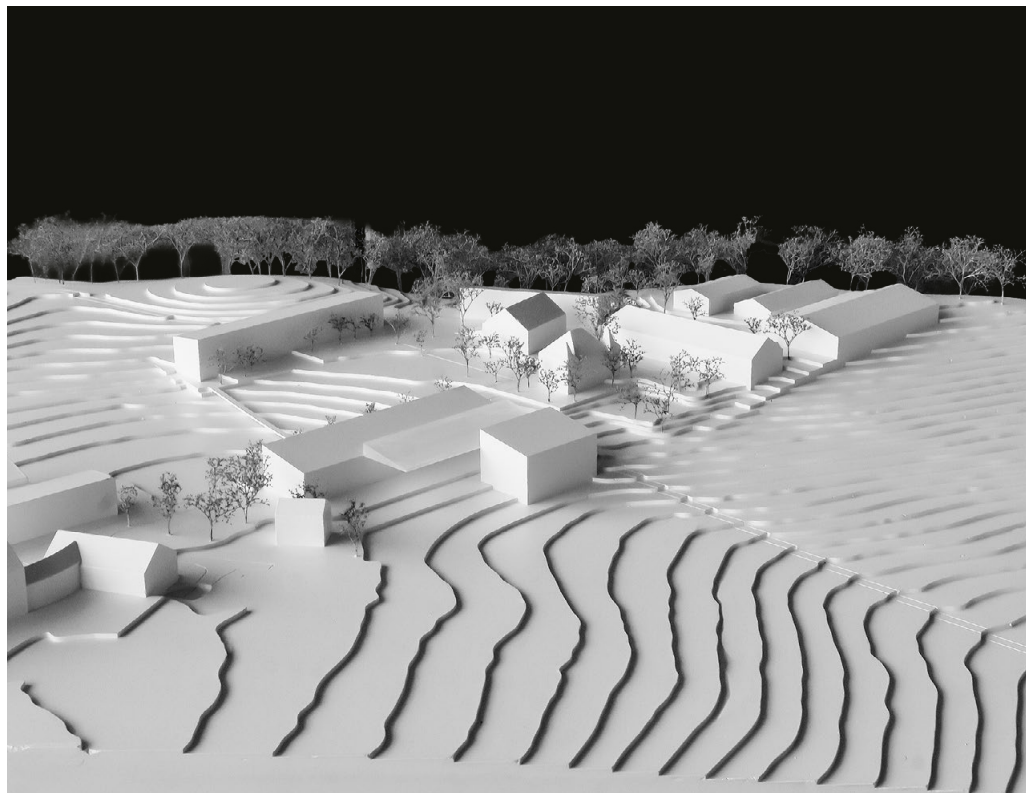
WALD
SEEGARTENSTRASSE 12
8008 ZÜRICH

PLANIFICATEUR ÉTABLE

MEILIAGROPLAN BUBIKON

INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ BÂTIMENT

MÜLLER BUCHER AG ZÜRICH



25. HIC&NUNC

ARCHITECTE

B29 SA

RUE DU PRÉ JÉRÔME 12
1205 GENÈVE

INGÉNIEUR CIVIL

AB INGÉNIEURS SA

PLACE DE LA BOURSE AUX FLEURS 3
1022 CHAVANNES-PRÈS-RENNES

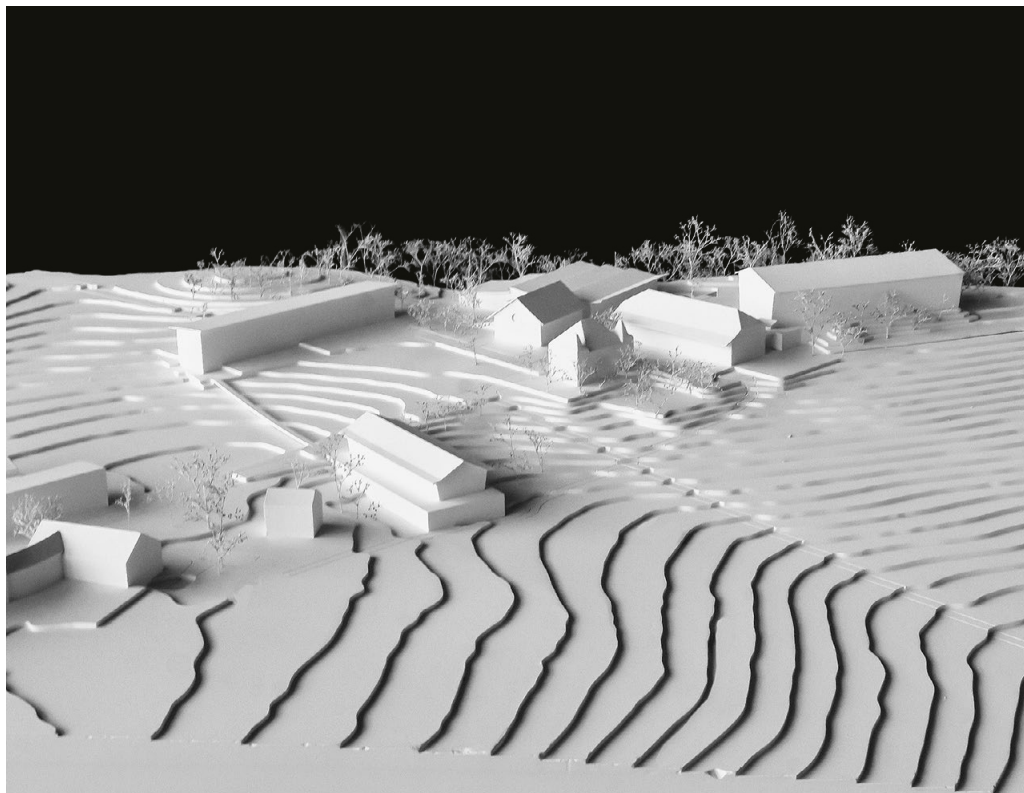
ARCHITECTE PAYSAGISTE

ATELIER GEORGES

15/17 RUE LAVOISIER
93 100 MONTREUIL /FR

INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ BÂTIMENT

ENERGY PLUS INGÉNIEURS SA
THÔNEX



27. LA GRANDE COUR

ARCHITECTE

JONAS ALTORFER ARCHITECTURE
RÜSCHLISTRASSE 17
2502 BIENNE

INGÉNIEUR CIVIL

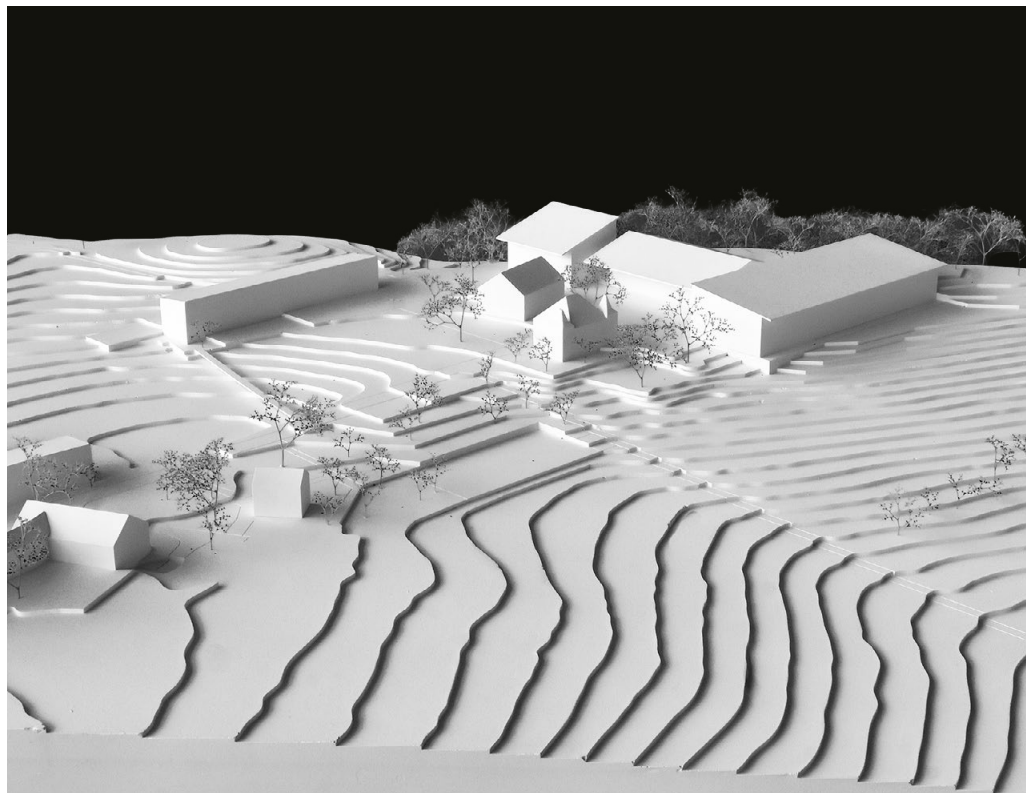
EDMS SA
CHEMIN DES POTEAUX 10
1213 PETIT-LANCY

ARCHITECTE PAYSAGISTE

KESKÜLA ERARD SÂRL
RUE DE L'EAU 42
2502 BIENNE

INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ BÂTIMENT

ENERGYS SÂRL COURTÉTELLE



28. COCHONS DES CASES

ARCHITECTE

EPURE

ARCHITECTURE ET URBANISME SA

PLACE ST-ETIENNE 1

1510 MOUDON

INGÉNIEUR CIVIL

RENGGLI SA

AVENUE GENERAL-GUISAN 27

1700 FRIBOURG

PETIGNAT & CORDOBA

INGENIEURS CIVILS SA

RUE DE LA PAIX

1820 MONTREUX

ARCHITECTE PAYSAGISTE

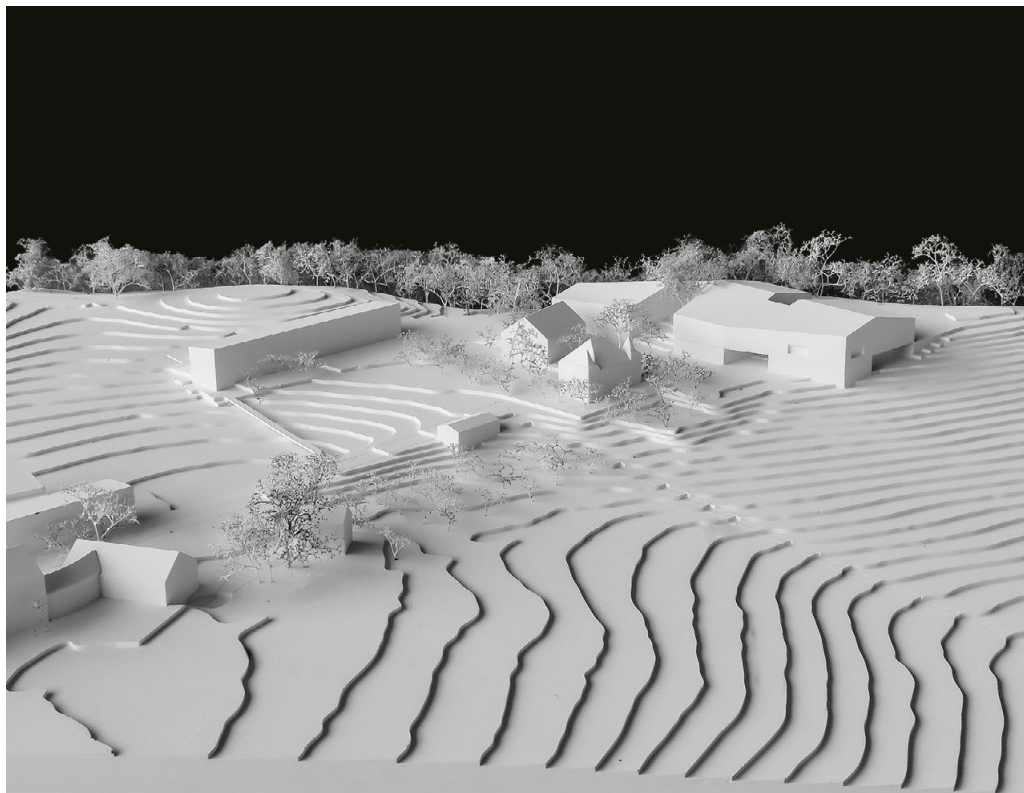
KESKULA ERARD SÂRL

RUE DE L'EAU 42

2502 BIENNE

INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ BÂTIMENT

PLANAIR SA YVERDON-LES-BAINS



29. LUZERNE

ARCHITECTE

SYLLA WIDMANN ARCHITECTES SA
RUE DES MARAÎCHERS 8
1205 GENÈVE

INGÉNIEUR CIVIL

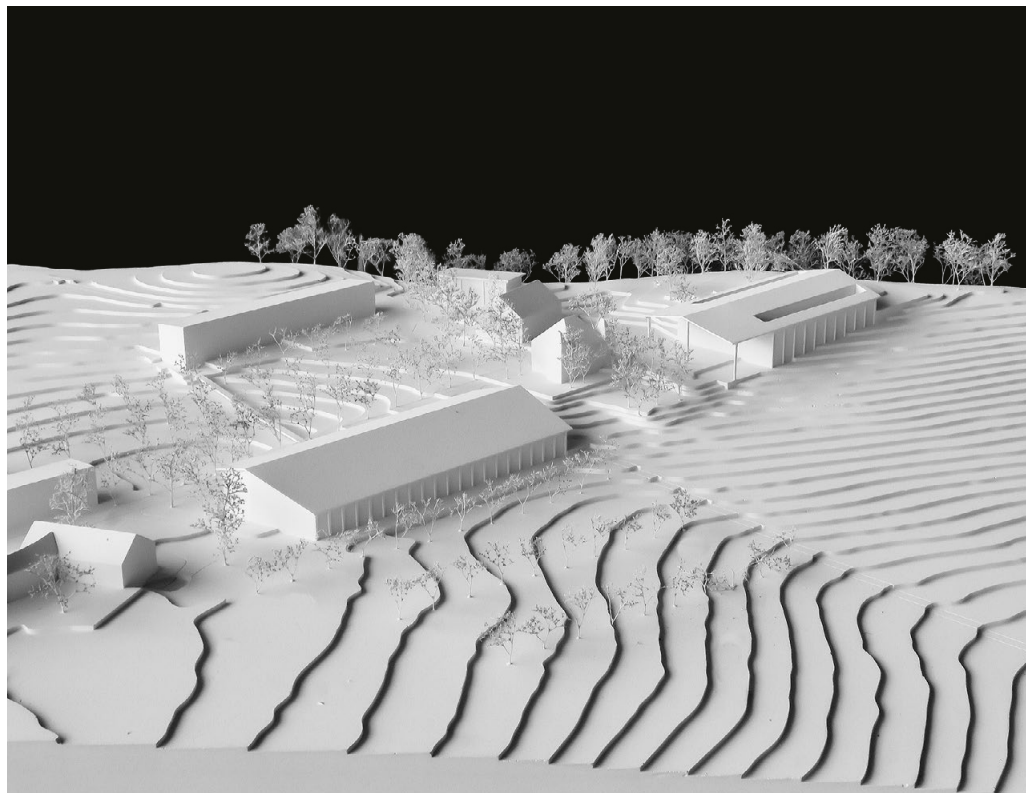
RLJ INGÉNIEURS CONSEILS SA
CHEMIN DES FOURCHES 8
1305 PENTHALAZ

ARCHITECTE PAYSAGISTE

ATELIER ADR SA
RUE DU BEULET 4
1203 GENÈVE

INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ BÂTIMENT

HIRTINGÉNIEURS ET ASSOCIÉS SA
CAROUGE
ZANINI-BAECHLI & ASSOCIÉS,
INGÉNIEURS CONSEILS SA GENÈVE
ZANETTI INGÉNIEURS-CONSEILS
PETIT-LANCY



9. Participant-es au concours

01. AGORA	p.63	FABRIZIO RAFFAELE COLETTE RAFFAELE MONOD-PIGUET + ASSOCIÉS INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE OLIVIER TAPPY BENJAMIN MORONI JEAN-JACQUES HÉRITIER INTERVAL PAYSAGE SÂRL CHAVANNES-PRÈS-RENENS AGATHE CAVIALE AMSTEIN+WALTHERT LAUSANNE SA LAUSANNE LUCAS COUSO EMILIANO CONSENTINO PERLA COLAMESTA	p.67	JULIEN REGAMEY LUC GIGER BETELEC SA VILLARS-STE-CROIX CHRISTOPHE BERTSCHY GUILLAUME THOUVENIN CÉDRIC BADAN	p.71
		07. MARGUERITE ET SA CLIQUE DISERENS MAUREL ARCHITECTES LAUSANNE LUDOVIC MAUREL KÜNG ET ASSOCIÉS SA ECHALLENS YVES DISERENS IN SITU SA LAUSANNE BENJAMIN STIERLIN ENERGY MANAGEMENT SA LAUSANNE ADRIEN FAVRE CLÉMENT JOSSE RAND JORGE ROXO		12. EN COURS DOLCI ARCHITECTES SA YVERDON-LES-BAINS ALBERTO VERDE SANDRO PACIFICO JEAN-FRANÇOIS LOUP INGÉNIEUR CIVIL WSP INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE NICOLAS MASSE ERIC BAYOL PROFIL PAYSAGE SÂRL YVERDON-LES-BAINS GAËLLE HERMABESSIÈRE WSP INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE NASSIM KAOUANA MARCO MINCARELLI FARID VOUMARD	
02. MIKADO	p.40	COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SÂRL DELÉMONT DIEGO COMAMALA TOUFIQ ISMAIL-MEYER BAUKONSTRUKT AG BIENNE MANUELA SIGRIST-GERBER DOMINIK VAN DEN HEUVEL ATELIER GREPT SÂRL SAINT-GINGOLPH CLOTILDE RIGAUD BESM SA GRANGES-PRÈS-MARNAND STÉPHANE MAILLARD	p.68	13. ZOOTOPIE JUAN SOCAS ARCHITECTE MORGES JUAN SOCAS GIACOMINI & JOLLIET INGÉNIEURS SA LUTRY RAPHAËL DAUPHIN MIRCO VERILLI GABRIEL TSCHANZ EYRE ARCHITECTURE SÂRL GENÈVE LOÏC CHAREYRE H2 ENGINEERING SA ECUBLENS PIERRE LAPORTE ADRIANO CORREIA	p.72
		03. L'ORÉE STOA ARCHITECTES SÂRL NEUCHÂTEL ALAIN BRÜLSAUER LUCHINGER MEYER PARTNER AG LAUSANNE ETIENNE BOULEAU ANDREA BASSETTI EXTRÂ LANDSCHAFTARCHITEKTEN AG BERN TINA KNEUBÜHLER DAVID GNEHM SERENA NEUENSCHWANDER B2 GEBÄUDETECHNIK SA MORAT Yael RUCKSTUHL ADRIEN MEUWLY		14. CARDO DECUMANUS LVP ARCHITECTES SÂRL PAMPIGNY LAURENT VUILLEUMIER BEAUD INGÉNIEURS BOIS SÂRL BULLE SYLVAIN BEAUD CATTIN THOMAS, VIVACITÉ, ARCHITECTURE DU PAYSAGE LAUSANNE THOMAS CATTIN ÉNERGIE CONCEPT SA BULLE THIERRY DEWARRAT LÉNAÏC BOCHUD YANN ZAHNO	
04. KAPLA	p.48	POINT 0 SÂRL LAUSANNE SIDNEY WIRTH DANE TRITZ ADRIAN WETHERELL BASLER & HOFMANN SA LAUSANNE EPHREME JOBIN AMAURY CARLIER ARCHITECTE PAYSAGISTE EN(-)QUÊTE CHÊNE-BOUGERIES AMAURY CARLIER WEINMANN ÉNERGIES SA ECHALLENS CÉDRIC HALDIMANN GAËL GERMANO ALESSANDRO CALLEA	p.69	15. PANOSSE DETRITUS. LAUSANNE GONÇALO ANDRÉ PIRES STUDIO SOTNAS BASTIAN MARZOLI B+G INGENIEURE BOLLINGER UND GROHMANN GMBH FRANKFURT AM MAIN /DE SIMON RUPPERT ULRICH STORCK ATELIER PLUM GENÈVE SAMUEL ENJOLRAS JAKOB FORRER SA LE MONT-SUR-LAUSANNE ALAIN DEBÈS MARTIAL MERMOD	p.36
		05. MECCANO ARGE ATELIER SPOLIA GMBH BERN MARIE-ANNICK STAEHELIN MELEMO GMBH BIENNE MAURICE MEIER MÉLANIE MEIER WAM PLANER UND INGENIEURE AG BERN SARAH GAILLARD RIGGENBACH GMBH BERN STEFANO RIGGENBACH ALEJANDRO KOELLA BESM SA GRANGES-PRÈS-MARNAND BENJAMIN MAILLARD PRO-INEL SA PAYERNE ALEXANDRE CHARRIERE		16. TRANS-ESPÈCE TEKHNE SA LAUSANNE CÉDRIC ALBERT KUNIK DE MORSIER LAUSANNE VALENTIN KUNIK GUILLAUME DE MORSIER INGÉNIEUR CIVIL STRUCTURAME GENÈVE DAMIEN DREIER LUIS BORGES FRÉDÉRIC MONNEY FORSTER PAYSAGES SA PRILLY JAN FORSTER AZ-INGÉNIEURS SA LAUSANNE OLIVIER MARTIN DE VIDALES	
06. DE L'AUBE À L'AUBE	p.66	PERSONENI RAFFAELE ARCHITECTES SÂRL LAUSANNE	p.54		p.74
		11. HAMEAU BUTIKOFER DE OLIVEIRA ARCHITECTES SÂRL LAUSANNE SERGE BUTIKOFER OLIVIA FERNANDES DE OLIVEIRA B+S INGÉNIEURS SA GENÈVE MARCIO BICHSEL JOACHIM BOURGEOIS MONNIER ARCHITECTURE DU PAYSAGE SA LAUSANNE MAXIME MONNIER FABIEN JEAN WEINMANN ÉNERGIES SA ECHALLENS PHILIPPE CLERC			

17. ...ET PIES C'EST TOUT MODULE SA ARCHITECTURES ROMONT MARCO COLLINI FRANÇOIS SCHMITT JEANNERET ÉTUDES AUTIGNY GUILLAUME SAPIN NORBERT STURNY MODULE SA ARCHITECTURES ROMONT FRANÇOIS SCHMITT MÜLLER CONCEPT SA BULLE QUENTIN MÜLLER	p.75	23. LOMBRIC MACIVER - EK CHEVROULET SÀRL AXEL CHEVROULET JOAO DOS SANTOS URBAITE SÀRL NEUCHÂTEL MARIA URBAITE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE 2401 MONTREUX JULIEN PATHÉ LUCA VARINI BENJAMIN SCHÄR EN-DEHORS SÀRL LAUSANNE ROMAIN LEGROS TECNOPROGETTI SA GENÈVE PATRICK BARBEY LUCA MAIOCCHI GRACI SIMONE	p.79	PLANAIR SA YVERDON-LES-BAINS FRANÇOIS BAUER DAVID RACHETER NICOLAS EREBEAU	
18. TÊLA, FAIRE COLLINE FORME COMMUNE ATELIER D'ARCHITECTURE ET PAYSAGE LAUSANNE ANTONIETTI LUCIANO CO-STRUCT LAUSANNE FABRICE MEYLAN CÉCILE ALBANA PRESSET LAUSANNE CÉCILE ALBANA PRESSET NEXO ÉNERGIE SA VILLARS-LE-COMTE ARNAUD CLÉMENT	p.76	24. HOMO NATURO ATELIER PRATI ZWARTBOL ZÜRICH LÉA PRATI TIEME ZWARTBOL B3 KOLB AG BIENNE IVAN BRÜHWILER THOMAS LUGINBÜHL WALD ZÜRICH NADINE SCHÜTZ MEILIAGROPLAN BUBIKON ERIC MEILI MÜLLER BUCHER AG ZÜRICH MARIO BUCHER	p.80	29. LUZERNE SYLLA WIDMANN ARCHITECTES SA GENÈVE MARC WIDMANN KRISTINA SYLLA WIDMANN RLJ INGÉNIEURS CONSEILS SA PENTHALAZ JOËL DUC RONALD DELACRÉTAZ ATELIER ADR SA GENÈVE PIERRE BROSSARD HIRTINGÉNIEURS ET ASSOCIÉS SA CAROUGE JEAN-MARC ENGGIST ZANINI-BAECHLI & ASSOCIÉS, INGÉNIEURS CONSEILS SA GENÈVE OLIVIER ZANINI WELLINGTON ALVARADO ZANETTI INGÉNIEURS-CONSEILS PETIT-LANCY ERMANO ZANETTI HERBERT ZUNDEL	p.84
19. CLÉ DES CHAMPS O. ROCHAT ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE OLIVIER ROCHAT ROCHAT & PRISSE ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE FLORENT PRISSE FLORIAN ROCHAT KÄLIN & ASSOCIÉS SA LAUSANNE JEAN-FRANÇOIS KÄLIN NIKOLAI ROSSIER PASCAL HEYRAUD SÀRL NEUCHÂTEL PASCAL HEYRAUD EEO, ÉTUDES ÉLECTRIQUES OLIVETTA SA LAUSANNE ARIAN SMAJLI CHAMMARTIN & SPICHER SA LAUSANNE ROMAIN CHAMMARTIN BA CONSULTING SA CRISSIER ALAIN BURRI MICHAEL RICHARD	p.44	25. HIC&NUNC B29 SA GENÈVE THOMAS BREGMAN MATHIEU ROUILLON NICOLAS HANSSSENS AB INGÉNIEURS SA CHAVANNES-PRÈS-RENNES PIERO FONZO ATELIER GEORGES MONTREUIL /FR AURÉLIEN DELCHET THIBAUT BARBIER MATHIEU DELORME ENERGY PLUS INGÉNIEURS SA THÔNEX NICOLAS MASELLI	p.81		
20. OÙ J'AI CONNU GEORGES MADELEINE ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE ANTOINE BÉGUIN INGPHI SA LAUSANNE PHILIPPE MENÉTREY SAMUEL ROCHAT SARAH DERIAN DUO ARCHITECTES PAYSAGISTES LANDSCHAFTSARCHITEKTEN SÀRL LAUSANNE AURÉLIE BARRAL AMSTEIN+WALTHERT LAUSANNE SA LAUSANNE ALOYS BERSET ALI ORUNCAK LEO BUCHENEL	p.77	26. NOUVEAU SOUFFLE LINO LEBET BASEL MARCELA LINO ALEXANDRE LEBET MONOTTI INGEGNERI CONSULENTI SA GORDOLA MARIO MONOTTI STUDIOPASS ZÜRICH EMMA KAUFMANN LADUC TECNOSERVICE ENGINEERING SA FRIBOURG NICOLAS ANSTETT ERIC ANSTETT THIERRY ANSTETT	p.32		
21. ALMA TRANSVERSAL ARCHITECTES LAUSANNE XAVIER MARLAIRE PERRET-GENTIL SA YVERDON-LES-BAINS CHRISTIAN BURKHARD ADRIEN JECKELMANN SORTONS DU BOIS MULHOUSE /FR RÉMI SUBLET LAURENT NAIKEN JEAN-YVES BLIND ENERGA SA YVERDON-LES-BAINS KARNI SIRGANYAN URÜNDÜ DAVID GOMES	p.56	27. LA GRANDE COUR JONAS ALTORFER ARCHITECTURE BIENNE JONAS ALTORFER EDMS SA PETIT-LANCY ALEXANDRE SONNAY KESKÛLA ERARD SÀRL BIENNE LAURENT ERARD ENERGYS SÀRL COURTÉTELLE YANNICH SANGLARD	p.82		
22. LA RELÈVE SANCHEZ MORGILLO ZURICH ARTAI SANCHEZ KELLER DAVIDE MORGILLO STRUKTURATELIER WOZNIAK + ZÜRICH MICHAL WOZNIAK LORETAN ARCHITECTURE PAYSAGE GRIMISUAT NATHAN LORETAN EICHER+PAULI BIEL AG BIENNE ANDREAS WIRZ	p.78	28. COCHONS DES CASES EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA MOUDON PASCAL FAVRE MARIE BOLAY PHILIP ESTEVE RENGGLI SA FRIBOURG ELOUAN STEFFEN PETIGNAT & CORDOBA INGENIEURS CIVILS SA MONTREUX MANUEL CORDOBA LEONARD VOIROL KESKULA ERARD SÀRL BIENNE EPP KESKULA ERARD	p.83		

Un nouveau centre d’essais et de recherches agricoles à Grange-Verney, Moudon

PARCELLE 1138
COMMUNE DE MOUDON
09/2026

Bureaux d’architecture participants

ARGE ATELIER SPOLIA GMBH + MELEMO GMBH BERN
ATELIER PRATI ZWARTBOL ZÜRICH
B29 SA GENÈVE
BUTIKOFER DE OLIVEIRA ARCHITECTES SÀRL
LAUSANNE
CARLANA MEZZALIRA PENTIMALLI TREVISO /IT
COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SÀRL DELÉMONT
DANIEL ZAMARBIDE SÀRL GENÈVE
DETRITUS. + STUDIO SOTNAS LAUSANNE
DISERENS MAUREL ARCHITECTES LAUSANNE
DOLCI ARCHITECTES SA YVERDON-LES-BAINS
EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA MOUDON
FERRARI ARCHITECTES SA LAUSANNE
FORME COMMUNE ATELIER D'ARCHITECTURE
ET PAYSAGE SÀRL LAUSANNE
JONAS ALTORFER ARCHITECTURE BIENNE
JUAN SOCAS ARCHITECTE MORGES
LINO LEBET BASEL
LVPH ARCHITECTES SÀRL PAMPIGNY
MACIVER - EK CHEVROULET SÀRL + URBAITE SÀRL
NEUCHÂTEL
MADELEINE ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE
MODULE SA ARCHITECTURES ROMONT
PERSONENI RAFFAELE ARCHITECTES SÀRL
LAUSANNE
POINT 0 SÀRL LAUSANNE
O. ROCHAT ARCHITECTES SÀRL + ROCHAT & PRISSE
ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE
SAAS SÀRL + LÉONIE ZELGER ARCHITECTURE ZÜRICH
SANCHEZ MORGILLO ZURICH
STOA ARCHITECTES SÀRL NEUCHÂTEL
SYLLA WIDMANN ARCHITECTES SA GENÈVE
TEKHNE SA + KUNIK DE MORSIER LAUSANNE
TRANSVERSAL ARCHITECTES LAUSANNE

Résultat du concours d’architecture, de paysage et d’ingénierie

1ER RANG / 1ER PRIX / PROJET LAURÉAT
26. NOUVEAU SOUFFLE

LINO LEBET BASEL
MONOTTI INGEGNERI CONSULENTI SA GORDOLA
STUDIOPASS ZÜRICH
TECNOSERVICE ENGINEERING SA FRIBOURG

2E RANG / 2E PRIX
15. PANOSSE

DETRITUS. + STUDIO SOTNAS LAUSANNE
B+G INGENIEURE
BOLLINGER UND GROHMANN GMBH FRANKFURT /DE
ATELIER PLUM GENÈVE
JAKOB FORRER SA LE MONT-SUR-LAUSANNE

3E RANG / 3E PRIX
02. MIKADO

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SÀRL DELÉMONT
BAUKONSTRUKT AG BIENNE
ATELIER GREPT SÀRL SAINT-GINGOLPH
BESM SA GRANGES-PRÈS-MARNAND

4E RANG / 4E PRIX
19. CLÉ DES CHAMPS

O. ROCHAT ARCHITECTES SÀRL + ROCHAT & PRISSE
ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE
KĀLIN & ASSOCIÉS SA LAUSANNE
PASCAL HEYRAUD SÀRL NEUCHÂTEL
EEO, ÉTUDES ÉLECTRIQUES OLIVETTA SA LAUSANNE
CHAMMARTIN & SPICHER SA LAUSANNE
BA CONSULTING SA CRISSIER

5E RANG / 5E PRIX
04. KAPLA

POINT 0 SÀRL LAUSANNE
BASLER & HOFMANN SA LAUSANNE
AMAURY CARLIER ARCHITECTE PAYSAGISTE
EN(-)QUÊTE CHÈNE-BOUGERIES
WEINMANN ÉNERGIES SA ECHALLENS

6E RANG / 6E PRIX
11. HAMEAU

BUTIKOFER DE OLIVEIRA ARCHITECTES SÀRL
LAUSANNE
B+S INGÉNIEURS SA GENÈVE
MONNIER ARCHITECTURE DU PAYSAGE SA
LAUSANNE
WEINMANN ÉNERGIES SA ECHALLENS
BETELEC SA VILLARS-STE-CROIX

7E RANG / 1RE MENTION
21. ALMA

TRANSVERSAL ARCHITECTES LAUSANNE
PERRET-GENTIL SA YVERDON-LES-BAINS
SORTONS DU BOIS MULHOUSE /FR
ENERGA SA YVERDON-LES-BAINS

Composition du jury

(SUIVANT LE STATUT
ET DANS L'ORDRE ALPHABÉTIQUE)

PRÉSIDENT
EMMANUEL VENTURA
ÉTAT DE VAUD, DEIEP-DGIP,
ARCHITECTE CANTONAL

MEMBRES PROFESSIONNEL-LE-S
INDÉPENDANT-E-XS
SIMON DURAND
ARCHITECTE, SIMON DURAND ARCHITECTE,
LAUSANNE
JOHANN MAÎTRE
INGÉNIEUR BOIS, TIMBATEC INGÉNIEURS
BOIS SA, DELÉMONT
ÉMILIE NAULT
INGÉNIEURE DURABILITÉ CLIMAT,
CSD INGÉNIEURS, LAUSANNE
CHARLOTTE TRUWANT
ARCHITECTE, RODET-TRUWANT
ARCHITECTES, BASEL
CRAIG VERZONE
ARCHITECTE-PAYSAGISTE, VERZONE
WOODS ARCHITECTES SARL, VEVEY

MEMBRE PROFESSIONNEL LIÉ AU MO
PIERRE DE ALMEIDA
ARCHITECTE, ÉTAT DE VAUD, DEIEP-DGIP,
DIRECTEUR GÉNÉRAL

MEMBRES NON PROFESSIONNEL-LE-S
INDÉPENDANT-E-S
CAROLE PICO
SYNDIQUE DE LA COMMUNE DE MOUDON
MARTIN PIDOUX
DIRECTEUR PROMETERRE

MEMBRES NON PROFESSIONNELS
LIÉS AU MO
PASCAL HOTTINGER
ÉTAT DE VAUD, DADN-DGAV,
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ROBIN KRISCHER
ÉTAT DE VAUD, DGAV-DAGRI,
ENSEIGNANT

SUPPLÉANT-E-S PROFESSIONNEL-LE-S
CLAUDIO IGLESIAS
ARCHITECTE, ÉTAT DE VAUD, DEIEP,
DIRECTEUR DAB
CAMILLE ORTHLIEB
INGÉNIEURE ENVIRONNEMENT,
ÉTAT DE VAUD, DEIEP, DIRECTRICE DID
LIRÉZA ELEZAJ
ARCHITECTE, ÉTAT DE VAUD, DEIEP,
RESP. DOMAINE VI

SUPPLÉANT-E-S NON PROFESSIONNEL-LE-S
SABINE BOURGEOIS BACH
INGÉNIEURE, CONSEIL VULGARISATION
AGRICULTURE, EXPLOITANTE AGRICOLE
NICOLAS PAVILLARD
INGÉNIEUR, CONSEIL VULGARISATION
AGRICULTURE, EXPLOITANT AGRICOLE
NATHALIE REY
DOYENNE FORMATION INITIALE
AGRICULTURE, ÉTAT DE VAUD, DADN

SPÉCIALISTES-CONSEILS
PATRICK MIVELAZ
ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION,
AGRION ARCHITECTURE SÀRL

SAMUEL BOCHERENS
CHEF DE PROJET ENVIRONNEMENT,
ECOSCAN SA
CÉDRIC COTTIER
ARCHITECTE URBANISTE, PLAREL SA
ARCHITECTES & URBANISTES
LUC GERMANIER
SPÉCIALISTE BIOGAZ, COMPOST,
ECORECYCLAGE SA
GIANLUCA PAGLIA
SPÉC. SNBS, ÉTAT DE VAUD, DEIEP-DGIP
CLAUDE-ALAIN RECHSTEINER
EXPERT PROTECTION INCENDIE, CARDAM
IGOR REINHARDT
URBANISTE, ÉTAT DE VAUD, DITS-DGTL
PASCAL RUFER
EXPERT BIEN-ÊTRE ANIMAL, PROMETERRE
PAOLA RÜEGG
VÉTÉRIINAIRE CANTONALE ADJOINTE,
ÉTAT DE VAUD, DADN-DGAV
FRANÇOIS FÜLLEMAN
RESPONSABLE SOLS, ÉTAT DE VAUD,
DJES-DGE
SANDY HALDEMANN
CONSERVATRICE DES MONUMENTS
ET SITES, ÉTAT DE VAUD, DEIEP-DGIP